CLUB SOCIALISTE DU LIVRE

SOCIALISME ET INDUSTRIE

ACTES DU COLLOQUE POLITIQUE INDUSTRIELLE ET NATIONALISATIONS



Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Club Socialiste du Livre
10, rue de Solférino
75333 Paris Cédex 7

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOCIALISME ET INDUSTRIE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOCIALISME ET
INDUSTRIE

SOCIALISME ET INDUSTRIE

**Acte du colloque « politique industrielle et nationalisations »
organisé par le secrétariat national
au secteur public du parti socialiste**

Le 4 octobre 1980

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

CHAPITRE I. — **LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE**

par Antoine LAURENT

INTRODUCTION

I. RESISTER A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
- A - Favoriser la maîtrise de l'ouverture sur l'extérieur
- B - Faciliter la mobilité des facteurs de production
- C - Favoriser enfin la diffusion de l'innovation

II. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL
- A - Quelques axes de restructuration possible pour le secteur public
- B - La place du secteur public industriel

III. UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE
- A - Une nouvelle politique de l'investissement industriel
- B - Des entreprises compétitives

CHAPITRE II. - **STRATEGIE INDUSTRIELLE**

par Alain BUSNEL

I. SECTEUR PUBLIC ET STRATEGIE INDUSTRIELLE

II. LES ORIENTATIONS DE NOTRE STRATEGIE INDUSTRIELLE

III. LES AXES PRIORITAIRES
- A-1 - Reconquérir le marché intérieur
- A-2 - Les situations sectorielles
- A-3 - Des politiques spécifiques
- A-4 - Assurer le développement des industries stratégiques
- A-5 - Développer les industries nouvelles

IV. POLITIQUE SOCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL
A-1 - Rentabilité et investissement
A-2 - Crise de l'investissement privé
A-3 - Orientations d'une politique socialiste de l'investissement

ANNEXES :

1. INCIDENCE DE L'ASSIETTE DES COTISATIONS SOCIALES SUR L'INDUSTRIE
2. ANALYSE MULTICRITERE

CHAPITRE III. — **DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DEMOCRATIQUE ET DU POUVOIR DES TRAVAILLEURS**
par Pierre-Antoine MATHIEU

I. DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DEMOCRATIQUE
A - Les caractéristiques générales de la planification démocratique
A-1 - Le plan, système d'informations périodiques
A-2 - Le plan, stratégie politique de répartition du produit social
A-3 - Le plan comme mise en place d'un certain nombre de moyens
B - L'insertion des entreprises publiques dans le plan : les contrats de plan
B-1 - Un document stratégique
B-2 - Un plan de groupe :
1) des objectifs
2) des moyens
C - La procédure des contrats de plan

II. DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DU POUVOIR DES TRAVAILLEURS
A - Un droit du travail qui sera le droit des travailleurs
A-1 - Les données de départ
A-2 - L'unification statutaire
B - L'autogestion, dynamique de la prise de responsabilité
B-1 - L'intervention des travailleurs à tous les niveaux
B-2 - Une dynamique de l'élection :
1) Quelles listes ?
2) Sur quelles bases ?

CONCLUSION

CHAPITRE IV. — **RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DU SECTEUR PUBLIC**

par Pierre URI

INTRODUCTION

I. L'AUTOFINANCEMENT

II. L'EPARGNE

III. LA NATIONALISATION DU SECTEUR FINANCIER

IV. LE FINANCEMENT INTERNATIONAL

V. L'INDEMNISATION DES NATIONALISATIONS

CHAPITRE V. — **LIBRES REFLEXIONS SUR UNE PROBLEMATIQUE DE RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES**

A - AERONAUTIQUE

par André CAUDAL

I. QUINZE ANNEES D'AERONAUTIQUE FRANÇAISE

II. LE CONCORDE

III. LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE MILITAIRE

IV. LE DEVELOPPEMENT DES AUTRES SECTEURS
- A - Les hélicoptères
- B - L'aviation générale
- C - Les avions d'affaires
- D - Les avions destinés aux compagnies de troisième niveau
- E - Les équipements
- F - Les moteurs

V. AIRBUS - LA FAMILLE DES AVIONS DE TRANSPORT CIVIL

VI. L'APRES-AIRBUS

VII. LA SITUATION ACTUELLE DE L'AERONAUTIQUE FRANÇAISE
A - Une puissante industrie en stagnation
B - La situation alarmante de l'emploi
C - L'aide de l'Etat
D - Le problème de la prise de participation de l'Etat dans la société Dassault

VIII. LE BILAN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
A - L'incohérence gouvernementale
B - L'emprise américaine

IX. QUELQUES ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE L'AERONAUTIQUE
A - Une industrie réorganisée
B - Une stratégie mondiale
C - Une volonté politique

B - INDUSTRIES DE L'ELECTRONIQUE, DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS
par Henri LECHAT

I. LES GROUPES PRIVES FRANÇAIS DU SECTEUR ONT DEMISSIONNE

II. POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'ETAT OU DES GROUPES DE PRESSION PUBLICS ?

III. LE VERITABLE ENJEU D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DU SECTEUR : LA MAITRISE DE L'INFORMATION

IV. OBJECTIFS ET MOYENS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'ELECTRONIQUE
A-1 - Maîtriser les réseaux d'information
A-2 - Maîtriser les conséquences sur l'emploi
A-3 - Maîtriser les technologies de base

V. STRUCTURES DE L'INDUSTRIE NATIONALISEE, PLANIFICATION ET GESTION

AVERTISSEMENT

Le Projet socialiste rappelle avec force que la transformation des structures de production doit être conçue comme l'une des conditions d'une politique industrielle ambitieuse.

D'où l'organisation de ce Colloque qui, par définition, n'avait d'autre ambition que d'approfondir la réflexion du Parti socialiste. La démarche choisie, souvent problématique, dont on pourra prendre connaissance à la lecture de cet ouvrage laisse place à des interrogations. Elle indique néanmoins une volonté, des orientations, des priorités.

Samedi 4 octobre 1980, s'est donc tenu à l'Assemblée nationale, un Colloque sur la politique industrielle et les nationalisations, organisé par le Secrétariat national au Secteur public. Plus de cent cinquante personnes, militants d'entreprise, élus, experts, responsables nationaux ont participé à cette réunion. Son objet était de préciser le rôle du secteur public et des nationalisations comme instrument privilégié d'impulsion et de réalisation du Plan mais aussi comme moyen de développer dans la société française une dynamique de la responsabilité et de l'autogestion.

Sept rapports furent soumis aux participants. Outre le rapport général de Michel Charzat, Secrétaire national au Secteur public, y furent présentés les rapports suivants : stratégie industrielle (Alain Busnel, Secrétaire national-adjoint au secteur public), restructuration de l'industrie (Antoine Laurent, Secrétaire de la commission économique), planification démocratique, démocratisation du nouveau secteur public et droits des travailleurs (Pierre-Antoine Mathieu), financement de la politique industrielle (Pierre Uri). Deux annexes industrielles illustrent cette réflexion dans les domaines de l'informatique-électronique et de l'aéronautique. La matinée et le début de l'après-midi

furent consacrés à une discussion au cours de laquelle sont notamment intervenus Pierre Bérégovoy, Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement, Paul Quilès, Claude Germon, Jean-Pierre Cot.

François Mitterrand, dans la conclusion des travaux du Colloque, a souligné qu'il faut opposer à la division internationale du travail, liée au capitalisme multinational, une force d'entraînement, de création et de production capable de lui résister. « Sans elle, nous aurions peut-être un discours ou une pensée de gauche, mais nous n'en serions pas moins soumis à la volonté des oligarchies internationales dominantes. Il s'agit donc de garantir notre liberté de décision grâce au Plan et à un secteur d'économie publique qui en sera le fer de lance à tous les niveaux : international, national, régional et local » concluait le Premier Secrétaire du Parti socialiste.

Ces travaux sont désormais versés au débat.

1ère Partie

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RAPPORT GÉNÉRAL

Priorité au plan, à l'industrie, à la démocratie économique

par Michel CHARZAT
Secrétaire National du Parti Socialiste

En cette fin d'année 1980, les principaux signaux sont au rouge : extension du chômage, dégradation du pouvoir d'achat, envol des prix, déficit du commerce extérieur : la politique de M. Giscard d'Estaing aggrave les problèmes fondamentaux de l'économie française. Depuis le premier « choc pétrolier » de 1973, la France a moins bien réagi que ses principaux concurrents industrialisés (RFA, Japon, USA), qu'il s'agisse de la croissance globale (sauf les USA), des gains de productivité, de l'orientation des exportations ou de l'innovation (1).

Un effort collectif vigoureux, des solutions énergiques, une vaste mobilisation s'inscrivant dans une visée à long terme sont indispensables pour modifier les tendances actuelles et faire face aux nouveaux défis.

La gauche devra, en effet, conduire une stratégie nationale dans un environnement international aux mutations rapides, souvent imprévisibles. De nouveaux acteurs industriels apparaissent : Hong-Kong, Singapour, Taïwan, Mexique... Les facteurs d'incertitude se multiplient : destabilisation du système des prix relatifs (matières premières, produits industriels), évolution incontrôlée de la masse monétaire, accélération des changements technologiques (généralisation des

(1) « La situation de la France s'est plus notablement dégradée (ces dernières années surtout) que celle de l'Allemagne fédérale, notre principal partenaire économique, de la Grande-Bretagne et des autres grandes puissances technologiques. » *Brevets et échanges technologiques.* Situation de la France, INPI, Ministère de l'Industrie, *La Documentation française, 1979.*

micro-processeurs, apparition des bio-technologies, premières applications de la robotique...), enfin risques qui pèsent sur l'approvisionnement de l'énergie et de certaines matières sensibles.

L'ambition du Projet socialiste pour notre pays est grande :

— assurer l'emploi et l'indépendance nationale dans la sauvegarde de l'équilibre extérieur,

— développer le contrôle des travailleurs et des citoyens dans la perspective de l'autogestion.

Nos objectifs de politique économique, sociale et financière se heurtent et se heurteront à l'hostilité des forces conservatrices. L'expérience de la période écoulée, la proximité du combat à mener à la veille des prochaines échéances nous font choisir l'offensive.

La France possède les ressources et les capacités qui doivent lui permettre de maîtriser son avenir. Réorienter l'économie — et d'abord restructurer l'industrie dans l'optique d'une croissance sociale — *constitue la première des priorités* qui conditionne cette maîtrise. Le Congrès de Metz, le Projet socialiste indiquent la voie à suivre : la recherche du profit ne doit plus décider souverainement de l'investissement ; elle doit céder le pas à la rationalité des citoyens affirmant démocratiquement leurs besoins, à travers la planification et le marché.

Trois idées-directrices sont au cœur de ce colloque qui marque un moment de la réflexion du Parti Socialiste :

— nous réaffirmons l'objectif fondamental de la restauration de la planification ;

— nous affirmons la nécessité d'un impératif industriel socialiste ;

— nous plaçons notre confiance dans la maturité des travailleurs pour qu'ils se saisissent de responsabilités croissantes, notamment dans le nouveau secteur public.

La préparation de cette réflexion a été ordonnée autour des trois thèmes suivants :

I. LE CONSTAT : LA TENDANCE A LA DEVITALISATION INDUSTRIELLE.

II. POUR UNE GRANDE POLITIQUE INDUSTRIELLE : UN NOUVEAU SECTEUR D'ECONOMIE PUBLIQUE ET UN SECTEUR PRIVE RENDU A SON DYNAMISME

III. L'EXIGENCE DEMOCRATIQUE : UN SECTEUR PUBLIC RENOVE AU SERVICE DU PLAN ET DE LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE.

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

I

LE CONSTAT :

La tendance à la dévitalisation industrielle

L'expansion de l'immédiat après-guerre n'a pu se dérouler dans notre pays qu'au prix de regroupements et de fusions d'entreprises dont le rythme s'est accéléré au lendemain de la création du Marché Commun.

Avec la deuxième grande crise du capitalisme du XX[e] siècle, la stratégie des grands intérêts privés et la politique gouvernementale de « redéploiement industriel » (A) conduisent à la déchirure du tissu industriel français et au déclin de l'emploi industriel (B).

A - La stratégie du capitalisme financier par rapport à la crise du capitalisme en France

Au lendemain de la Libération, le capital financier s'est progressivement reconstitué à partir des capitaux ayant échappé à la nationalisation ; il s'est alors introduit massivement dans l'industrie. Cette évolution a été matérialisée par la constitution de groupes financiers dont les deux exemples les plus probants sont Suez et Paribas et par un important mouvement de concentration.

Doit-on pour autant utiliser le concept de capitalisme financier pour rendre compte de cette évolution ? Au sens classique du terme (1), le capitalisme financier n'a eu la

(1) « Une part toujours croissante du capital n'appartient plus aux industriels qui l'emploient. Ils ne disposent du capital que grâce à la banque qui en demeure propriétaire. D'autre part la banque doit immobiliser une part toujours croissante de ses capitaux dans l'industrie. » R. Hilferding. *Le capital financier.*

prééminence dans l'industrie qu'à l'époque de la transition du capitalisme de concurrence au « capitalisme organisé ». Aujourd'hui il faut plutôt mettre en évidence l'interpénétration, avec le concours actif de l'Etat, des capitaux bancaires, commerciaux et industriels.

L'esprit d'entreprise, le dynamisme industriel doivent se plier au contrôle des financiers, voire à leur critère de gestion. L'hégémonie du capital financier s'exerce désormais par le canal de groupes ou de conglomérats qui constituent autant de centres opératoires en action.

Dès la fin des années soixante on pouvait enregistrer un certain ralentissement de la concentration au profit de la centralisation financière et de l'internationalisation.

La crise ouverte dans les années soixante-dix a accéléré la recherche de l'internationalisation par les grandes entreprises et renforcé le pouvoir financier dans le système de production.

A-1. *La stratégie d'internationalisation du capital et le rôle de l'Etat*

1. *La réponse du capitalisme français à la crise*

Dans les processus de production, les groupes capitalistes mettent en jeu des investissements sans cesse plus lourds et se heurtent de ce fait *à la crise périodique des débouchés ;* des surcapacités de production apparaissent non pas dans l'absolu, mais par rapport à la demande solvable qui n'augmente que faiblement ; aussi bien celle des pays développés, du fait de la pression exercée sur les salaires que, pour des raisons différentes, celle des pays en voie de développement. C'est ainsi que le marché des grands produits chimiques ou sidérurgiques de base est caractérisé par une forte surcapacité de production alors que les besoins du Tiers-Monde sont considérables.

Depuis le début de la précédente décennie, le ralentissement de la croissance, la récession, entraînent une baisse de la productivité consécutive au moindre degré, et à la moindre durée, d'utilisation du capital. Les économies d'échelle décroissent également.

La stratégie économique des groupes capitalistes dominants tend à sauvegarder, puis à relever leur taux de profit.

Parmi les divers moyens utilisés dans ce but, citons :

— la prise en charge par l'Etat, aux frais des contribuables, du financement des dépenses indispensables au bon déroulement du processus de production : recherche fondamentale, énergie à bas prix, infrastructures de communication, etc. ;

— les transferts directs de ressources aux grands groupes privés (Dassault, Thomson-CSF, CGE notamment) dont certains vivent essentiellement des commandes publiques, nationales ou internationales ;

— l'introduction des rapports marchands générateurs de profit dans les sphères de la vie sociale, qui en étaient encore préservés en partie (loisirs, santé, etc.) ;

— la dévalorisation périodique de masses importantes de capital par la multiplication des faillites, notamment de PME ; dans la même logique, certaines prises de participation publique, limitées naturellement à des secteurs « non-rentables », ont été acceptées, voire préconisées, par exemple dans la sidérurgie. En revanche, « l'écrémage » des activités jugées rentables des services publics industriels et commerciaux des entreprises publiques (CEA, SNCF, EDF, PTT...) s'est accentué au profit du secteur privé ;

— la rentabilisation des masses croissantes de capital hors du processus productif, notamment par le jeu des spéculations immobilières, foncières et monétaires.

Enfin et surtout, les groupes capitalistes dominants ont systématiquement *internationalisé leur activité* en poursuivant différents objectifs : d'abord se rapprocher des marchés potentiels (Air Liquide aux Etats-Unis), contrôler le processus de production en aval et en amont, notamment l'accès aux matières premières (Péchiney Ugine Kulmann en Australie) ; ensuite jouer sur les différences juridiques et fiscales ; enfin, abaisser les coûts salariaux en utilisant la faiblesse des salaires dans le Tiers-Monde et l'absence d'organisation et de tradition de lutte des travailleurs.

2. *Le processus d'internationalisation du capital et ses conséquences*

Le redéploiement externe, censé provoquer une musculation du tissu économique national a eu comme conséquence une dilution de la substance jugée « archaïque » du capitalisme industriel. L'abandon, par esprit malthusien ou par laxisme, des productions qui assuraient l'activité de certaines régions (industries textiles, sidérurgie, chantiers navals) au profit d'investissements localisés au-delà des frontières, caractérise la période actuelle. Les opérations de transfert à l'étranger sont d'autant plus aisées que le capitalisme est moins industriel, moins lié à un lieu géographique — en l'occurrence à des « bases » françaises — et davantage financier. Selon Bertrand Bellon, la part des groupes recherchant de façon privilégiée un développement international devient prépondérante. La norme paraissant être 50 % de l'activité réalisée à l'étranger (1).

Pour cet auteur, la notion d'« ensemble financier » ou fédérations de plusieurs groupes autonomes (...) qui respecte l'autonomie de chacun sous la coordination d'un centre fédérateur constitue la forme la plus achevée de l'unité du capital au niveau le plus « global ». Les ensembles financiers se trouvent les mieux adaptés pour réunir sur le marché mondial, les capitaux bancaires, industriels et commerciaux, nécessaires à la fourniture d'« ensembles marchandises » complexes : centrales nucléaires, aéroports, usines clé-en-mains, centraux téléphoniques, etc.

Invoqués comme une panacée par MM. Giscard d'Estaing, Barre et Ceyrac, la restructuration mondialiste engendre des distorsions économiques et sociales considérables.

D'une part, elle favorise le gonflement des profits des groupes avec la libération des prix — effective depuis l'été 1978 —, la concentration de l'aide publique sur quelques très grandes entreprises, la désimposition fiscale, encouragée par le régime dit du « bénéfice mondial », etc.

De l'autre, elle accepte — selon le Projet socialiste — « l'éventration de la société française par les grands carnas-

(1) B. Bellon : « Le pouvoir financier et l'industrie en France. » Ed. du Seuil 1980, p. 51.

siers d'un capital venu d'ailleurs ». Expression quelque peu emphatique ? Nous ne le pensons pas, si l'on en juge par les dégâts sur le terrain. Le redéploiement planétaire de la dynamique du profit aggrave les déséquilibres entre les régions, les générations, les couches sociales, crée des zones de fort développement entourées par des poches de paupérisation et de désertification, et met en péril la solidarité entre les Français.

3. *Le rôle de l'Etat*

L'Etat contribue puissamment au premier mouvement ; il aide les groupes français à nouer de nouvelles alliances avec les groupes européens et avec les multinationales américaines (CII Honeywell-Bull, Creusot-Loire-Westinghouse) ; mais il participe également au second mouvement, en acceptant — par exemple — le dépérissement de certaines activités de service public qui ne passent pas au crible d'une « micro-rentabilité » : fermetures d'écoles, de postes, de lignes du réseau ferré...

On s'égarerait en décrivant cette situation comme un retour à l'utopie du libéralisme classique. Des contradictions traversent encore les sphères gouvernementales et administratives. Surtout, de CIASI (Comité Interministériel d'Aménagement des Structures Industrielles) en FSAI (Fonds Spécial d'Adaptation Industrielle) et autres CODEFI (Comités Départementaux pour le Financement), organismes nés depuis 1974, l'Etat met en place les « chirurgiens » et « ambulances de campagne » de la restructuration (1).

On a même pu parler récemment d'un « néo-dirigisme » plus souple et plus sélectif.

Dans ce contexte, où l'Etat — loin de voir son rôle diminuer (2) — reconvertit ses moyens d'intervention en faveur des impératifs du capitalisme financier, la justification d'un

---

(1) Sylvain Gouz : Le CIASI New-Look, « Nouvel Economiste », n° 172, 26 février 1979.

(2) Selon un rapport d'un groupe de travail de la Commission de l'Industrie du VIII[e] Plan, les aides publiques à l'industrie privée représenteraient 18,5 % de la formation brute de capital fixe de l'industrie en 1976 et 14,7 % en 1978.

secteur public distinct de l'économie privée apparaît de plus en plus floue.

L'Etat intériorise et répercute, au niveau national, les manifestations de crise qui viennent du désordre international. Il se fait gestionnaire de crises récurrentes. *Il ne peut plus proposer aux citoyens qu'un pacte social régressif, qu'une navigation à vue de l'économie.* L'Etat interventionniste, réponse à la première grande crise du capitalisme du XX[e] siècle, devient incapable d'intervenir contre les conséquences de la seconde grande crise du système économique dominant.

A-2. *La place de la France dans la nouvelle division internationale du travail*

Notre pays occupe dans la division internationale du travail qui se met en place une position « médiane » : insuffisamment armé dans **les secteurs porteurs**, il tend à être dominé dans **les secteurs de base.**

1. *L'industrie française de la nouvelle division internationale du travail*

Nous refusons cette prétendue division internationale du travail qui laisserait au centre les productions à fort contenu technologique, donc à forte valeur ajoutée, aux nations intermédiaires la sous-traitance noble, et aux pays en voie de développement les activités ne requiérant qu'une main-d'œuvre non-qualifiée et peu coûteuse.

Quelques brillants résultats sectoriels ne sauraient masquer une réalité globalement préoccupante.

Si la France dispose de positions non négligeables dans les secteurs d'avenir (air, espace, énergies nouvelles...), la mise en œuvre des techniques de demain reste trop souvent aux mains des groupes américains, japonais, et dans une moindre mesure allemands (informatique, télématique, composants...).

Dans les secteurs de base, qui constituent encore la trame du tissu industriel, les groupes français occupent des positions de force sur quelques créneaux : pneumatique (Michelin), automobile (Renault, Peugeot-Citroën), verre (Saint-Gobain), aluminium dérivé, une partie de l'électro-ménager (groupe Thomson), armement.

Mais ils n'ont pas résisté à la concurrence internationale dans les secteurs où ils se considéraient en position d'infériorité : l'industrie agro-alimentaire reste faible, exportant trop peu de produits transformés, malgré la vocation agricole de notre pays ; la machine-outil décline, malgré les plans annuels de « relance » ; le machinisme agricole est lourdement déficitaire, tout comme l'industrie du bois ou l'optique.

Le processus de « spécialisation » n'est pas propre à notre pays. Il intéresse l'ensemble des pays industrialisés comme le montre, au niveau européen, les difficultés de l'industrie automobile britannique. Pour autant, la notion même de division internationale du travail ne peut être condamnée dans son principe : c'est le rapport de forces dans laquelle elle se développe — aujourd'hui l'échange inégal et le système de domination impérialiste — qui lui confère ses caractéristiques négatives.

2. *Le déficit structurel de la balance commerciale*

Le déficit chronique de notre balance commerciale avec les Etats-Unis, la RFA, le Japon, met en évidence une faiblesse industrielle, structurelle, grandissante.

En 1979, la France a enregistré un déficit global vis-à-vis de ces trois pays de 28,8 milliards de francs. Ce déficit s'élevait à 29 milliards de francs pour le commerce des biens d'équipement professionnel avec les pays de l'OCDE et de la CEE. On peut également s'étonner du chiffre des importations d'acier (+ 45 % d'importations de produits sidérurgiques en provenance de RFA, depuis le début 80) dans le contexte que nous connaissons. Le cas des industries électriques et électroniques est exemplaire de cette faiblesse structurelle : présenté comme des fers de lance de l'économie française (balance commerciale en excédent de 7,3 milliards de francs en 1979), l'examen de la structure des échanges de cette branche fait apparaître que notre pays joue en fait un rôle de sous-traitant privilégié des Etats-Unis (1).

(1) La France a importé, en 1979, 2,6 milliards de francs de matériels américains en informatique, 1,1 milliard de francs pour les tubes et semi-conducteurs, 430 millions de francs pour les matériels d'automatisme.

En revanche, nous ne parvenions, jusqu'en 1979, à équilibrer notre commerce extérieur qu'en imposant aux pays en voie de développement des échanges déséquilibrés.

Mais ces pays se laisseront de moins en moins imposer la loi des nations industrialisées, comme en témoigne la tendance à la revalorisation du prix des matières premières et la concurrence naissante de certains pays en voie de développement qui ne se cantonnent pas dans le rôle que les firmes multinationales leur avaient, une fois pour toutes, assigné.

Une telle évolution met en cause l'indépendance nationale. Déjà des pans entiers de la politique industrielle nous échappent ; le peu glorieux marchandage auquel s'est prêté Valéry Giscard d'Estaing au moment de l'implantation éventuelle de Ford en Lorraine a fait ressortir l'incapacité de ce pouvoir à peser sur les décisions des multinationales.

B - La tendance à la dévitalisation de l'industrie française

La logique de l'évolution en cours attribue à la France *une place étroitement spécialisée au sein de la nouvelle division internationale du travail, assurant de moins en moins d'emplois industriels aux travailleurs.* En ce sens on peut parler d'une tendance au *déclin industriel* de notre pays par rapport à son environnement, d'une perte de substance lourde de menaces pour l'avenir. Cette dévitalisation est aggravée par la récession qui frappe à nouveau l'économie française (1).

Déjà, le tissu de notre industrie devient dangereusement lacunaire ; nous avons perdu du terrain dans la maîtrise de certains secteurs-clés : informatique, machine-outil, industrie pharmaceutique... Il existe des domaines où la production française est pratiquement absente : la photo par exemple (529 millions de francs d'appareils photo importés en 1979). Les machines de bureau accusent en 1979 un déficit global de 2,3 milliards de francs dont 1,4 avec la CEE et 0,8 avec l'OCDE. Sur un parc de 400 000 photo-copieurs, on estime à plus de 90 % la part des fabricants étrangers. 80 % des ins-

(1) L'INSEE estime qu'entre avril et décembre 1980, le recul de la production industrielle atteindra 4 à 5 %.

truments de musique vendus en France, 100 % des machines à écrire sont importées. Dans le domaine des appareils ménagers le taux de pénétration étrangère augmente chaque année : actuellement 72 % des réfrigérateurs vendus sont importés. Au cours des cinq premiers mois de l'année 1980 les importations de montres électroniques ont doublé, s'assurant déjà les deux tiers du marché des montres vendues dans l'hexagone.

Dans son ensemble, l'industrie française a perdu 15 % du marché intérieur en dix ans. Cette tendance s'aggrave depuis le début de l'année 1980, progression des importations de produits non énergétiques de 13 % contre 7 % pour les exportations ; pour les biens de consommations, augmentation des importations de 23,7 % en neuf mois et de seulement 16,5 % pour les exportations ; de même pour les biens d'équipements professionnel et ménager avec respectivement des taux de croissance de 20 et 16 %. Il devient clair que la dégradation de nos échanges extérieurs est imputable à l'affaiblissement de nos positions commerciales extérieures. Il est significatif que le taux de couverture de nos échanges industriels soit tombé en un an de 113 % à 106 %.

Cette évolution défavorable trouve largement son origine dans une perte de compétitivité relative de la France depuis la fin de 1979.

B-1. *Le rétrécissement des bases nationales de l'industrie française*

Les conséquences de cette évolution sont quotidiennement vécues par les travailleurs : ses principales manifestations sont l'affaiblissement de l'emploi industriel et le recul de l'investissement productif privé.

1. *La croissance massive du chômage,* consécutive à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et aux licenciements, a porté le chiffre officiel des demandeurs d'emploi de 400 000 en janvier 1973 à 1 500 000 en octobre 1980.

Le tableau ci-dessous marque l'ampleur du retournement intervenu en 1974 dans le domaine de l'emploi industriel.

TABLEAU - EMPLOI DANS LES BRANCHES INDUSTRIELLES

en milliers	Niveau 1978	Variations 70-74	Variations 75-78	1975 1978 en %
U 04 Biens intermédiaires	1 612,7	106,6	—127,1	— 7,3
T 07 Minerais et métaux ferreux	182,7	5,5	— 24,2	—11,7
T 08 Minerais et métaux non ferreux	74,4*	1,1	*	— 0,6
T 09 Matériaux de construction	210,7	— 0,1	— 24,0	—10,2
T 10 Verre	66,4	8,2	— 2,8	— 3,8
T 11 Chimie de base	179,1	10,1	— 10,5	— 5,5
T 13 Fonderie Travail des métaux	553,8	37,8	— 50,9	— 8,6
T 21 Papier carton	133,9	8,5	— 14,0	— 9,8
T 23 Caoutchouc plastiques	224,1	35,7	— 9,0	— 3,9
U 05 Biens d'équipement	1 854,2	213,1	— 41,7	— 2,2
T 14 Mécanique	573,4	38,1	— 44,2	— 7,2
T 15A Matériel électrique profess.	461,8	82,8	— 1,0	— 0,2
T 17 Nav. Aéro. Armement	213,3	11,2	— 7,3	— 3,3
U 05 B-T 15 B Equipement ménager	94,0	10,1	— 11,8	—11,2
U 05 C-T 16 Matériel transp. terrestre	511,7	70,9	22,6	4,6
U 06 Biens de consommation	1 450,0	5,1	—159,9	— 9,7
T 12 Parachimie pharmacie	157,4	14,1	0,3	0,2
T 18 Textile habillement	598,5	— 46,1	—111,3	—15,7
T 19 Cuir chaussures	113,2	— 6,8	— 17,5	—13,4
T 20 Bois meubles divers	365,0	33,2	— 22,1	— 5,7
T 22 Imprimerie presse édition	215,9	10,7	— 9,3	— 4,1
Industrie au sens strict	4 916,2	325,0	—329,4	— 6,3

Sources : Les Comptes de l'Industrie, Ministère de l'Industrie. Les collections de l'INSEE, juillet 1979.

En six ans (du 31 mars 1974 au 31 mars 1980), la France a perdu 486 000 emplois dans ses industries. Les industries de biens intermédiaires ont supprimé 170 000 emplois — principalement du fait de la crise de la sidérurgie — et celles des biens de consommation 207 000, en raison de l'effondrement de l'industrie nationale du textile, de la chaussure et du meuble. Enfin dans le secteur des biens d'équipement les difficultés de la construction mécanique et des chantiers navals entraînent un solde net négatif.

Certaines projections élaborées dans le cadre de la préparation du VIII[e] Plan annoncent des chiffres allant de 2,2 millions à 2,5 millions de chômeurs en 1985.

Des régions entières se transforment en véritables « zones industrielles sinistrées », par liquidation d'unités jugées « non rentables », ou par délocalisation d'activités. Ainsi, le bassin de Longwy en Lorraine, la vallée de la Giers dans la Loire. Dans le Pas-de-Calais, au cours du seul mois de juillet 1980, 3 000 suppressions d'emplois ont été annoncées.

De plus, la dilution apparente du pouvoir est telle, dans les groupes multinationaux, que les travailleurs ne savent plus avec qui négocier : les dirigeants qu'ils ont en face d'eux ne sont, souvent, que des mandataires sans possibilité réelle de décision. Les nouvelles relations structurelles des ensembles financiers font éclater les cadres juridiques traditionnels de l'entreprise (processus de filialisation et de décentralisation placé sous l'égide des holdings).

2. *Le recul de l'investissement productif privé*

Les aides massives accordées par l'Etat aux entreprises les ont surtout incitées au « redéploiement ». Malgré un gonflement spectaculaire des marges financières (1), conséquence d'un partage des revenus de plus en plus favorable au profit, la libération des prix et un fort pourcentage d'autofinancement, le niveau de l'investissement productif privé *a reculé de 10,7 % depuis six ans selon une étude du Crédit National. Et il ne représente plus que 15 % du total investi en France contre 20 % en 1970.* Seule la croissance des investissements des entreprises publiques a évité l'effondrement de l'investissement productif (2). Ainsi la chute, depuis 1976, des investissements dans les biens intermédiaires atteint 35 %.

(1) + 21,5 % en 1978, + 16 % en 1979.

(2) Alors que les dépenses d'équipement des grandes entreprises publiques ont progressé de 98 % en sept ans, les investissements des entreprises privées industrielles ont baissé de volume de 23 % de 1973 à 1978. Une étude de la Cour des Comptes établit que la croissance annuelle des investissements entre 1973 et 1977 de CDF, EDF-GDF, SNCF, RATP, Air France, Air Inter s'est établie à 23 %.

Les diverses incitations gouvernementales à la reconstitution des marges des entreprises en 1978-1979 ont moins conduit ces dernières à investir en France qu'à se lancer dans une politique d'achat d'entreprises à l'étranger (1).

En effet, les entreprises « françaises » sur lesquelles le pouvoir fonde son pari du « redéploiement », réalisent leurs investissements selon les opportunités de profit qu'elles escomptent, dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail capitaliste. Elles raisonnent, moins en terme territorial (l'hexagone), qu'en terme d'entreprise — nationale ou multinationale — et d'implantations décidées selon la stratégie de l'entreprise. Dans cette logique, il n'y a pas d'effet mécanique entre le niveau d'investissement et la création d'emploi suur le territoire national : *les ressources ne vont pas s'investir là où elles seraient les plus utiles pour la collectivité.*

Le vieillissement de l'équipement productif et l'obsolescence accélérée qui résultent de cette situation font peser de nouvelles menaces sur l'emploi et le niveau de vie des Français.

3. *L'alibi du discours officiel sur les « secteurs de pointe »*

La course à la spécialisation étroite et à la délocalisation de l'industrie française est masquée par une *phraséologie à la mode sur les secteurs de pointe.*

Or, la notion de secteurs de pointe n'a pas de réalité économique claire; il existe une révolution technologique qui entraîne l'apparition de nouveaux produits, mais aussi celle de nouveaux procédés pour produire les mêmes biens (télématique, robotique) ; cette tendance intéresse tous les secteurs, bien que certains soient plus concernés que d'autres (recyclage des matières premières). Mais même les secteurs « traditionnels », comme le textile, peuvent fournir des occasions importantes de développement (géo-textiles, tissus de carbone, nouveaux procédés de filature).

La contribution des secteurs de pointe a souvent été surestimée ; leur contribution à la solution du problème de

(1) Ainsi Rhône-Poulenc vient d'annoncer son intention d'investir 200 millions de francs par an aux Etats-Unis.

l'emploi ne peut être que limitée. Pourtant certaines situations deviennent préoccupantes et appellent un effort particulier. Le déficit commercial de l'électronique grand public nationale pèse sur les échanges extérieurs ; les retards enregistrés sur les composants, la robotique (ateliers flexibles), la biologie (instruments, formation de micro-biologistes) sont lourds de conséquences.

La soumission aux règles du jeu mondial est telle que le gouvernemcent français a renoncé à promouvoir certains accords industriels dans le cadre de l'Europe.

La déplanification qui a triomphé dans la période couverte par le VII[e] Plan a coïncidé avec la multiplication de « plans » sectoriels : elle ne pouvait qu'accentuer la remise en cause du rôle attribué au secteur public industriel.

B-2. *L'évolution du secteur public a accompagné la politique gouvernementale*

L'application du programme de la Résistance avait conduit, en 1945, à nationaliser un certain nombre d'entreprises, soit pour contrôler ces secteurs vitaux pour la reconstruction de l'économie du pays, soit à titre de sanction.

Ainsi s'est constitué un ensemble industriel et financier consistant : 30 % de l'investissement global, 10 % du chiffre d'affaires industriel intéressant une grande variété de branches, depuis l'information (HAVAS) jusqu'aux machines-outils (Renault).

Depuis trente ans, le secteur public a fait preuve d'une vitalité certaine, dont témoignent les réussites techniques de Renault, d'EDF ou de la SNCF; par ailleurs, il a souvent joué un rôle pilote sur le plan social.

Néanmoins, le secteur public, immergé dans l'environnement capitaliste, a été largement détourné de sa mission (1).

Les entreprises publiques ont abandonné une partie de leurs objectifs initiaux et se comportent de plus en plus

(1) Cf. « L'Agression — l'Etat — Giscard contre le secteur public. » *Club socialiste du livre*, septembre 1980.

comme des entreprises capitalistes, banalisant leur gestion au risque de perdre leur spécificité et leur raison d'être. Certaines entreprises ont été directement mises au service d'intérêts particuliers, soit en concédant des tarifs préférentiels à la grande industrie (EDF, SNCF, PTT), soit en assurant un coûteux effort de recherche qui a permis, dans un second temps, au secteur privé de rentabiliser cet investissement : le CEA a préparé l'exploitation de l'énergie atomique par Westinghouse et Creusot-Loire, le CNET a mis au point les innovations dont Thomson ou la CGE ont fait leur cheval de bataille.

Le gouvernement, lui-même, a organisé le démantèlement du secteur public, dès lors que certains secteurs étaient devenus rentables : privatisation des télécommunications par le biais des sociétés de financement (Finextel, Codetel, Créditel, Agritel). Ainsi, le secteur public a été progressivement réinséré dans une logique de rentabilité financière étroite (1).

A l'origine, les entreprises publiques devaient être gérées de façon autonome par des représentants de l'Etat, des travailleurs, des consommateurs. Le rapport de forces se modifiant rapidement au lendemain de la Libération, les pouvoirs ont été peu à peu retirés à ces conseils ; on y a introduit des personnes dites qualifiées, et insensiblement, on est passé de la nationalisation à l'étatisation.

Les salariés ne sont pas restés passifs face à une politique dont les conséquences affectent l'ensemble des entreprises — publiques ou privées — de l'économie.

Si dans un premier temps, la campagne du pouvoir et du patronat a pu ébranler la combativité de certains salariés (« vous n'êtes pas compétitifs », « vous n'êtes pas assez productifs », « vos salaires sont trop élevés ») (2), la multipli-

(1) Au terme de la loi de finances pour 1981, l'Etat devrait introduire en bourse, l'année prochaine, des parts de sociétés nationales pour une valeur de 1,5 milliards de francs.

(2) Selon l'*Institute of German Economy*, les coûts *totaux* salariaux horaires dans l'industrie seraient de 48,60 F en RFA, contre 34,60 F en France, ce qui n'empêche pas l'Allemagne Fédérale de détenir le ruban bleu de l'exportation.

cation des faillites, la délocalisation d'activités entières et leurs cortèges de licenciements, les menaces sur les statuts et le droit de grève des salariés du secteur public dissipent les effets de cette propagande.

La détermination des travailleurs peut se mesurer à certaines formes d'action : occupations d'usines dans le privé, manifestations massives dans le secteur public. En plusieurs occasions, comme à Alsthom, cette détermination a contraint le patronat à reculer. Mais la désunion de la gauche, politique et syndicale, fruit amer de la stratégie mise en œuvre depuis trois ans par la direction du Parti Communiste, freine le développement de l'action des travailleurs.

Dans toutes ces luttes montre l'exigence d'une intervention de la collectivité, et notamment d'une politique économique et sociale s'inspirant d'autres finalités que la seule recherche du profit maximum.

Coll. Fondation Jaurès

Coll. Fondation Jean Jaurès

II

POUR UNE GRANDE POLITIQUE INDUSTRIELLE :

Un nouveau secteur d'économie publique et un secteur privé rendu à son dynamisme

La réalisation de l'impératif industriel socialiste est l'une des conditions fondamentales de la réorientation du modèle de développement de la France (A). La revitalisation des structures de production exige la présence dans les secteurs stratégiques de l'économie d'entreprises publiques puissantes, dynamiques, ordonnant leurs activités dans le cadre des priorités du Plan (B). A côté du nouveau secteur d'économie publique le secteur privé verra reconnue et encouragée sa capacité d'entreprise et d'innovation (C).

A - L'impératif industriel : objectifs et moyens de la politique industrielle des socialistes

A-1. *L'échec de la politique gouvernementale*

Notre pays s'étiole en l'absence de volonté, de perspectives, de mobilisation autour de quelques grandes priorités.

La politique gouvernementale s'appuie directement sur le théorème libéral : l'emploi dépend de la croissance, la croissance dépend de l'équilibre extérieur, l'équilibre extérieur du redéploiement industriel.

Le pari est donc que seuls quelques groupes industriels pourront surmonter la compétition internationale. Pour ceux-là, aucun appui n'est mesuré. Pour les autres, conséquence d'une vision myope de la « compétitivité », c'est la perspective de la disparition ou celle de la subordination.

La fin des années soixante-dix marque une période d'intense restructuration sectorielle. Les grands groupes industriels ont pleinement joué le jeu de l'internationalisation, réduisant rapidement leur retard par rapport à leurs principaux concurrents : Michelin aux Etats-Unis, Rhône-Poulenc au Brésil, Thomson en Allemagne, S.G.P.M. en Italie et aux Etats-Unis... Le redéploiement interne redistribue également les cartes : c'est le cas de la CGE qui s'assure de fortes positions dans le domaine de la bureautique et des travaux publics, de Matra qui fédère l'industrie horlogère et devient un grand du téléphone, de Rhône-Poulenc qui cède ses activités pétro-chimiques à Elf-Aquitaine et à la CFP tandis qu'il concentre entre ses mains une grande partie de l'industrie nationale et prend position aux Etats-Unis dans la chimie fine, etc.

Ces opérations posent nombre de problèmes liés à leur rythme forcé et à l'impréparation relative des équipes à leur nouvelle mission. De plus le choix exclusif en faveur de quelques « locomotives » intervient au moment où les conditions de la compétition mondiale se modifient. Les plus grandes entreprises multinationales, en raison de leur taille et de la complexité de leurs structures éprouvent déjà quelques difficultés à réagir à certaines évolutions qui exigent souplesse et rapidité d'intervention. Certains microclimats favorables au développement de l'innovation technologique (Silicon Valley en Californie) sont plus importants que la recherche d'un gigantisme mal maîtrisé.

A l'image de ces monstres de la préhistoire, incapables de s'adapter à leur environnement, sommes-nous entrés dans l'ère du déclin des diplodocus ?

La multinationalisation de notre système de production n'est pas placée sous le signe de la recherche de l'indépendance. On pourrait — comme au Japon — acheter du savoir-faire, des licences et les développer, sans associer systématiquement le capital étranger.

Plus fondamentalement, en l'absence de planification et d'orientations stratégiques globales, cette restructuration sauvage ne saurait tenir lieu de politique économique et sociale pour notre pays. « La France n'est pas les Pays-Bas. Elle ne saurait confier totalement toute sa stratégie industrielle à des géants multinationaux dont les choix ne corres-

pondent pas nécessairement aux impératifs de la communauté nationale » remarquent deux observateurs avertis de l'industrie française (1).

La politique officielle de multinationalisation sans principe est vouée à l'échec du point de vue même de ses promoteurs. En effet, le théorème néo-libéral est fondamentalement erroné : *rechercher un équilibre extérieur qui ne s'appuie pas sur une demande intérieure soutenue et une stratégie industrielle globale et volontariste compromet les chances de la France à l'exportation.* Comment ignorer cette réalité : la puissance des multinationales, sauf rarissime exception, est assise sur de fortes bases nationales qui leur assurent leur ancrage comme le démontre, sans équivoque, l'exemple américain. Or le marché intérieur français est sensiblement plus réduit que celui dont disposent les industries de nos trois principaux concurrents.

« La politique industrielle française ou la naïveté mal compensée » a-t-on récemment écrit (2) : à vouloir entrer dans une compétition à handicaps renversés — marque de naïveté ou de docilité ? — on se plie aux lois de l'impérialisme économique.

En cet automne 1980, on annonce un déficit commercial de l'ordre de 60 milliards de francs pour l'ensemble de l'année. On constate un affaiblissement de la compétitivité des produits français à l'étranger, lié à un différentiel d'inflation qui joue de plus en plus en notre défaveur.

Loin d'être principalement attribuable à un développement insuffisant des exportations, le déficit industriel français tient plutôt à la part croissante du marché intérieur détenue par les producteurs étrangers : pour l'industrie dans son ensemble, 15 % du marché intérieur ont ainsi été perdus en dix ans, 5 % depuis 1973, en période de sous-emploi massif des capacités.

Le Projet socialiste se fixe comme ambition de sortir la France de la crise. Les priorités suivantes constituent l'armature du nouveau mode de développement que nous proposons.

---

(1) Philippe Labarde, Jean-Michel Quatrepoint : « Le réveil des mammouths », « Le Monde », 16 septembre 1980.

(2) J. Lorenzi, E. Le Boucher : « Mémoires volées », éditions Ramsay, 1979.

A-2. *La priorité à l'emploi*

L'existence d'un million et demi de chômeurs constitue, pour les socialistes, la première des réalités inadmissibles. Cette situation pèse lourdement, de surcroît, sur la collectivité : manque à gagner en matière de production, coût de l'indemnisation, perte de ressources pour la sécurité sociale. Enfin, le chômage entraîne la dépression cumulative de la demande intérieure et de la production.

Le retour au plein-emploi procédera de l'ensemble des moyens prévus pour maîtriser l'économie. La réduction de la durée du travail et la création d'emplois dans les services publics et les collectivités locales (Education, Santé, Culture, Communications, Protection de la nature) auront un impact, actuellement négligé, sur le chômage.

Parallèlement, la création d'emplois industriels, par son rôle structurant et ses effets multiplicateurs, doit apporter une contribution décisive à la recherche du plein-emploi. Il faut rappeler aux laudateurs du malthusianisme industriel que la structure de la population active française ne fait apparaître aucune saturation d'emplois industriels (38 % contre 47 % en RFA).

L'argumentation dominante oppose l'idée selon laquelle le progrès technique substituerait inéluctablement le capital au travail. Cette affirmation n'est que partiellement exacte car le progrès technique, s'il supprime certains emplois, suscite également la création d'autres types d'emplois (emplois de maintenance et de sécurité, de techniciens). Surtout la notion de progrès technique est orienté vers la substitution du capital au travail, qui — à court terme — relève les profits de l'entreprise en rendant obsolescents les autres équipements. Dans un autre contexte, il serait possible d'orienter le progrès technique vers la réduction de la durée du travail, de la pénibilité des tâches industrielles et leur enrichissement.

A-3. *La priorité à l'emploi implique une croissance forte mais différente*

La croissance forte est, en effet, nécessaire : compte tenu du taux de progression de la productivité (4 à 5 % par an) et de l'accroissement de la population active, le produit national

brut doit progresser aussi fortement que possible si l'on veut résorber le chômage.

L'action sur la demande et celle sur l'offre doivent être entreprises de front, tandis que le rythme de progression de la consommation et de l'investissement devront rester parallèles.

La relance de la demande intérieure devra être contrôlée et limitée, car l'appareil de production national n'est pas capable de répondre immédiatement dans tous les secteurs à un accroissement de la demande. Il n'est pas cependant inutile de rappeler que l'élasticité de l'appareil de production est toujours plus grande qu'on ne le dit, comme le montrent les exemples de 1945 et de 1968.

Par ailleurs, cette croissance forte sera différente de la croissance de type capitaliste que nous avons connue jusqu'en 1973 :

— elle sera plus égalitaire par la mise en œuvre d'un sensible resserrement de la hiérarchie des revenus, notamment grâce à la réforme de la fiscalité (cf rapport Pierre Uri) ;

— elle sera plus économe d'énergie ;

— elle misera systématiquement sur l'amélioration des services rendus, de la durabilité et de la qualité des produits, sur la réduction de la pollution, en particulier grâce à l'intervention active des associations de consommateurs.

A-4. *Pour pouvoir être forte, cette croissance devra être davantage autonome.*

Avec un taux d'importation proche de 25 % du produit national brut, notre économie est d'autant plus vulnérable que la crise mondiale la déprime et accentue sa fragilité. Nous sommes donc de plus en plus enserrés dans des liens de dépendance économique qui réduisent notre autonomie politique.

Or, l'histoire et la logique économique nous enseignent que les positions exportatrices fortes (RFA, Japon) se sont toujours développées à partir d'une maîtrise initiale du marché intérieur.

Dans une étude publiée dans les *Cahiers français,* en 1979, le professeur Jacques Mistral rappelle que l'étude des échanges de produits manufacturés des principaux pays industrialisés depuis le début du siècle livre deux enseignements complémentaires importants : le premier caractérise la demande mondiale, le second l'offre interne :

1) Les biens d'investissement requis par l'accumulation du capital productif jouent le rôle déterminant dans la dynamique du commerce mondial des produits manufacturés.

2) Le contrôle du marché intérieur est un préalable à toute élévation de la capacité exportatrice et constitue, de ce fait, une condition première de la compétitivité.

Il faut, contre les fausses évidences du discours libéral, affirmer que *la dynamique des exportations de produits élaborés ne peut être envisagée sans la maîtrise du marché intérieur.* Dans de nombreux pays, le marché national est considéré comme la vitrine où s'établissent les images de marque et se réunissent les ressources nécessaires au développement de la recherche. Mais une stratégie de développement plus autonome ou « autocentrée » (1) ne constitue pas pour autant une panacée. En l'absence de filière intégrant la production des secteurs aval (biens intermédiaires, biens de consommation) à celle des biens d'investissement requis par l'extension et la transformation de ces branches, il ne saurait y avoir de spécialisation favorable ou optimale puisque celle-ci serait impuissante à assurer son approfondissement. La constitution de groupes intégrés, chaque fois que l'examen en fera apparaître l'avantage, autour de filières, favorisera la maîtrise de l'ouverture sur l'extérieur, la diffusion de l'innovation et facilitera la mobilité des facteurs de production.

A-5. La nécessité de réduire notre dépendance économique s'ajoutant aux impératifs d'une croissance nouvelle, plus autonome, implique la reconquête du marché intérieur et donc *un effort prioritaire en faveur de l'industrie.*

A l'heure actuelle, le marché français est fortement pénétré. Schématiquement, on peut distinguer quatre types de situation (2).

(1) Appliqué aux exemples significatifs de l'Allemagne et du Japon, le terme « autocentré » ne saurait être assimilé au concept « d'autarcie ».

(2) Cf. rapport *Stratégie industrielle* d'A. Busnel.

— *situation 1 :* secteurs massivement pénétrés, déficitaires : pétrole, corps gras, non-ferreux, machines agricoles, chaussures ; 72 milliards de déficit en 1978 (dont 56 milliards pour le pétrole et le gaz).

— *situation 2 :* secteurs déficitaires mais peu pénétrés : papier-carton, textile, sidérurgie, bois, cuir, imprimerie. 14 milliards de déficit en 1978.

— *situation 3 :* secteurs bénéficiaires fortement pénétrés ; 21,5 milliards d'excédents en 1978 (para-chimie, pharmacie, génie civil, caoutchouc, équipement électrique et ménager, chimie de base, machines-outils, fibres textiles).

— *situation 4 :* secteurs faiblement pénétrés et bénéficiaires (47 milliards d'excédents : automobile, équipement industriel, verre, fonderie, travail des métaux, habillement, construction navale).

Même si les échanges extérieurs, en général en forte croissance, exercent une influence sensible, c'est encore le dynamisme de la demande intérieure qui conditionne, de manière déterminante, le caractère favorable ou défavorable d'un marché (1).

L'objectif sera, à l'aide de moyens appropriés et diversifiés (impulsion du secteur public industriel, politiques de coordination sectorielles, relance sélective, création d'entreprises régionales, etc.) de redresser les situations 1 et 2.

Il sera aussi possible, par des mesures de contrôles spécifiques, d'éviter que le secteur 3 ne bascule vers la situation 1, comme l'évolution actuelle y tend.

Cela nous conduit à préconiser pour notre pays une industrie *puissante et diversifiée*, n'ayant pas l'ambition de tout produire, mais d'être présente dans tous les secteurs, c'est-à-dire, pour le moins, de préserver le potentiel industriel susceptible de nous éviter d'accumuler un retard technologique insurmontable.

D'ailleurs peu d'évolutions industrielles sont irréversibles : l'exemple des Etats-Unis, de la RFA, montre qu'on a décrété, à tort, que l'industrie textile était globalement

(1) Cf. article J.-C. Dutailly et M. Hannoun : « Les secteurs sensibles de l'industrie », Economie et Statistique, mars 1980.

condamnée dans les pays industrialisés. Il s'agira de couvrir l'essentiel des besoins exprimés sur le marché.

De façon plus générale, il conviendra surtout de développer des filières entières où les débouchés amont et aval se complètent : aciers - aciers spéciaux - mécanique ou pétrole - chimie lourde - textile - para-chimie, avec une maîtrise de l'ensemble du processus. Enfin, il s'agira d'exploiter à fond les succès acquis, en diversifiant des gammes (par exemple : Airbus), afin d'occuper un certain nombre de positions fortes sur le marché international.

Une telle action implique continuité, volontarisme, mobilisation. Trois impératifs en sont les conditions :

1. *Restaurer la planification ;*
2. *Assurer la priorité à l'industrie ;*
3. *Jeter les bases de la démocratie économique.*

B - Les conditions de possibilité de la stratégie industrielle des socialistes

La planification sera le lieu où seront prises les principales décisions d'investissement, en concertation avec les entreprises et les collectivités concernées, en cohérence avc les capacités d'épargne, de travail et de consommation du pays.

B-1. *La planification démocratique et les autres moyens d'impulsion et d'incitation de l'Etat*

La planification démocratique doit être *réhabilitée comme l'instrument de la maîtrise de notre avenir.* Elle s'inscrira dans une prospective qui fournira enquêtes et études sur l'évaluation à long terme des différents secteurs de l'appareil productif ainsi que des prévisions sur les innovations techniques, l'évolution des marchés et de la concurrence internationale.

Elle recourra à la procédure contractuelle qui intéressera aussi bien les entreprises publiques que les grandes entreprises privées, l'Etat garantissant les concours financiers

nécessaires aux investissements prévus dans le cadre de « programmes vitaux ».

Elle portera sur les *questions essentielles :*

— la planification de la production, mais pas celle du commerce ;

— l'activité des grandes entreprises, mais pas celle des PME ;

— l'investissement, mais pas les prix ni les salaires ;

— les arbitrages de la répartition du revenu entre salaires et profits pour l'ensemble de l'économie, mais non pour chaque entreprise ;

— les arbitrages entre l'investissement et la consommation pour l'ensemble de l'économie, mais non pour chaque entreprise.

Dans le cadre de la planification démocratique, un effort particulier sera fait en faveur de la *recherche.*

Le développement des industries du futur et l'évolution des industries traditionnelles passent, en effet, par la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques sur un vaste front.

Ainsi, certains secteurs vont jouer un rôle stratégique : l'information et son traitement, dans le sens le plus large (informatique, automatique, télécommunications, micro-électronique) ; les procédés industriels basés sur des techniques physico-chimiques très élaborées ; l'espace, l'aéronautique et la biologie. Un effort de recherche et un effort industriel dans ces secteurs sont indispensables pour assurer notre avenir. Soyons cependant conscients que ces efforts ne pourront porter leurs fruits qu'à très long terme (15-20 ans). Aussi, dès maintenant, les socialistes sont résolus à consacrer une part beaucoup plus importante du produit national brut à la recherche (objectif 2,5 % du PNB contre 1,76 % aujourd'hui).

L'action de l'Etat s'exercera également *par le levier du redressement de l'investissement industriel* qui reposera essentiellement sur la mobilisation de l'épargne des ménages et la réforme fiscale.

Les groupes nationalisés, mais aussi les groupes privés, auront en effet des besoins de financement importants pour relancer l'investissement. Cet accroissement sera certes partiellement compensé par la reprise de la demande. Cependant, il est vraisemblable que le taux d'autofinancement baissera dans certaines activités. Le complément nécessaire devra être apporté par la mobilisation de l'épargne des particuliers, sous forme d'emprunts à long terme émis dans le public à un taux suffisamment rémunérateur et garantis par l'Etat.

La réforme du circuit de l'épargne et la maîtrise du sol urbain assècheront cette source de gaspillage et d'inflation que constitue la spéculation foncière et immobilière.

L'aide de l'Etat, sous forme de subventions, sera concentrée sur les programmes vitaux. Les plans sectoriels bénéficieront des crédits de la Banque Nationale d'Investissement, des aides à l'exportation, et d'incitations fiscales accordées sur une base contractuelle, dans le cadre du Plan. Une action soutenue visant à augmenter l'investissement de 50 % en cinq ans peut être envisagée.

Enfin, contrairement à la pratique actuelle, l'outil des commandes publiques et des grands programmes d'équipement sera utilisé comme instrument de la politique industrielle.

B-2. *Le nouveau secteur public, acteur de la revitalisation de l'industrie française*

L'Etat et la planification auront à jouer un rôle nouveau et fort comme responsables majeurs de la *stratégie industrielle* de la collectivité nationale et comme responsables de la répartition des rôles au sein de celle-ci. Les organismes de planification auront à réaliser pour le compte de l'ensemble de l'industrie française *une étude prospective, constamment actualisée.*

Il s'agira moins de connaître le marché de produits existants que de détecter suffisamment à l'avance les évolutions technologiques déterminantes pour la compétitivité de l'industrie et les produits ou pays susceptibles de constituer dans l'avenir des concurrents ou des partenaires potentiels. Sur la base de ces études, l'Etat orientera *aides à la recherche et aides à l'investissement,* de manière à inciter les acteurs

décentralisés (entreprises publiques ou privées agissant sous leur responsabilité), à s'intéresser à ces technologies ou marchés (par exemple, actuellement : la robotique, les industries sous-marines, la bio-métallurgie, etc.).

Cependant les socialistes se refusent à privilégier tel ou tel secteur industriel ; il faut à la fois investir massivement dans les secteurs dits porteurs, afin de préparer des positions de force pour la prochaine décennie, mais aussi épauler les secteurs de base seuls susceptibles dans l'immédiat de résoudre les problèmes de l'emploi, tout en assurant la nécessaire reconquête du marché intérieur. « L'existence d'un appareil industriel puissant et diversifié est, en fait, dans un pays comme la France, la condition de la réorientation de son modèle de développement et de l'autonomie de ses choix de société » (1).

B-3. *Une politique industrielle volontariste implique des orientations stratégiques permanentes*

Celles des socialistes s'inspireront des choix suivants :

1. *Des programmes vitaux*, soit dans les domaines qui commandent les technologies de l'avenir, soit dans les secteurs indispensables à l'indépendance nationale et à la compétitivité industrielle.

Le Plan devrait logiquement s'assurer une responsabilité déterminante, à la fois dans la définition des objectifs, la collecte des ressources nécessaires et la mise en œuvre des moyens. Dans ce cas, il doit y avoir au moins un opérateur public agissant lui-même (entreprise publique) ou coordonnant d'autres entreprises. La puissance publique agira également par le biais des aides publiques, notamment à la recherche, aux exportations, et par les commandes publiques.

Ces programmes vitaux pourraient recouvrir les domaines suivants :

1. Traitement de l'information — au sens large du terme : informatique, composants, télécommunications, banques de données.

(1) Cf. projet socialiste, page 190.

2. Energie, matières premières.
3. Transports.
4. Sidérurgie.
5. Automobile.
6. Bio-industrie.
7. Robotique et machine-outil.
8. Agro-alimentaire et protéines animales.

2. *Des plans de développement sectoriels* dans les autres domaines organiseront, dans le cadre du Plan, une coordination.

Le double objectif de la reconquête du marché intérieur et du dégagement d'excédents exportables sera recherché. Ces industries dont la vocation est de pouvoir à terme se développer d'elles-mêmes sur le marché mondial pourront recevoir un financement public initial. La sélection de ces industries doit obéir à des critères stricts (valeur ajoutée, pénétration étrangère, structure de la filière, emplois fournis, contribution à l'équilibre extérieur...). A côté des secteurs « traditionnels » devront de plus en plus figurer des secteurs que la collectivité aidera pour favoriser la promotion de produits et de techniques porteurs d'une nouvelle forme d'organisation sociale.

Les programmes sectoriels paraissent intéresser, en priorité, les secteurs de base suivants : verre, construction navale, gros équipements industriels (électromécanique, construction ferroviaire...), chimie lourde, bâtiment et travaux publics, textile, bois-papier-carton, cuirs et peaux.

B-4. *La logique industrielle du nouveau secteur public*

L'appropriation sociale des grands moyens de production et du crédit n'est pas dissociable du Plan. Indispensable pour changer le rapport de forces avec le capital, elle est également indispensable à la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique et financière. Pour les socialistes, la crise rend les nationalisations plus nécessaires encore. *Le secteur public sera le principal moyen d'impulsion et d'orientation de la politique industrielle :* la transformation des structures de production doit être conçue comme une condition essentielle d'une politique industrielle ambitieuse.

Dans les groupes dont le P.S. prévoit la nationalisation, deviendront propriété de l'Etat ou d'une autre collectivité publique la totalité des biens appartenant à ces groupes, leurs actifs comme leurs participations dans quelque société que ce soit. Les filiales que ces groupes auraient tenté de soustraire à la nationalisation par des réformes de structures seront réintégrées dans le champ d'application de la nationalisation, ainsi que certaines filiales stratégiques déterminées cas par cas.

En fonction de l'impératif industriel socialiste, il est clair en effet qu'un nombre limité de filiales possédées à moins de 50 % par un groupe et présentant un intérêt stratégique majeur (rôle dans les technologies de pointe, entreprise essentielle au développement d'un pôle industriel public) peuvent avoir une importance qui justifie leur transformation en entreprises publiques. En revanche, un certain nombre de filiales contrôlées à 98 % ou plus peuvent n'avoir que peu ou pas d'intérêt en matière de restructuration industrielle (sociétés de services, de restauration, d'hôtellerie...). Ces participations non-industrielles ou n'entrant pas dans la logique de la restructuration pourraient être confiées à la Banque Nationale d'Investissement qui aurait la faculté de les rétrocéder, soit au secteur public à caractère local ou régional, soit, éventuellement, au secteur privé.

Enfin, conformément à notre analyse constante, le champ du secteur public industriel peut être complété chaque fois que, dans un secteur vital, s'affirmera une tendance monopolistique ou que des produits nécessaires à la sécurité et l'indépendance du pays seront en cause. François Mitterrand avait annoncé lors de sa conférence de presse économique de juin 1979 que le problème de la nationalisation de Matra et Creusot-Loire se posait désormais. Au terme de cette réflexion, il apparaît que les activités de Matra concernant l'espace, l'électronique, l'armement et celles de Creusot-Loire concernant le nucléaire et la sidérurgie fine répondent aux critères retenus par le Programme socialiste de 1972 et solliciteront de notre part un examen approfondi.

Dans le secteur d'économie publique, où le capital public consolidé sera majoritaire, une loi-cadre fixera les dispositions régissant le fonctionnement des sociétés et les droits des travailleurs qui seront ainsi les mêmes dans ce secteur.

Le Plan disposera avec la nationalisation des circuits financiers, l'extension et la restructuration du secteur public industriel d'un moyen d'entraînement déterminant. La logique industrielle présidant aux nationalisations prévues par les socialistes conduira à distinguer dans l'appareil industriel public trois domaines :

1. *Le secteur public d'impulsion*, outil de la planification, instrument privilégié de la politique économique et sociale et de la stratégie internationale et industrielle du pays. Il sera constitué de quelques grands groupes, à dimension internationale, à capitaux le plus souvent en totalité ou en forte majorité publics dont les bases seront constituées par la nationalisation de :

— Outre les actuelles entreprises publiques rendues à leur mission, de CII-Honeywell-Bull, PUK, CGE, ITT France (dans sa réalité actuelle CGCT), Dassault, Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf, éventuellement de certaines activités de Creusot-Loire et Matra.

Par ailleurs le contrôle public dans les secteurs de la sidérurgie et du pétrole sera renforcé afin de le rendre indiscuté.

D'autre part, le gouvernement se prépare à aider, sous des formes diverses, le secteur automobile en difficulté. Dans cette conjoncture, les socialistes tiennent à rappeler que toute aide de l'Etat, sous forme de subvention directe ou de prêt, n'est concevable que si la collectivité publique assure le contrôle des fonds publics ainsi investis. C'est dire que pour le Parti socialiste toute intervention de la puissance publique, en particulier chez Peugeot, devrait se traduire par une prise de participation de l'Etat.

2. *Le secteur public d'incitation* devra jouer un rôle pilote dans les secteurs où l'initiative privée restera largement prépondérante, mais où elle s'est révélée défaillante ou trop fortement investie par les capitaux étrangers : agro-alimentaire, papier-bois-carton, bâtiment-travaux publics, textile, optique, électroménager. Elles pourront également constituer l'armature de restructurations nouvelles lorsque l'intensité de la concurrence imposera un effort particulier. La nationalisation et la restructuration des groupes Thomson-Brandt, Saint-Gobain - Pont-à-Mousson peut en fournir l'exemple et les moyens.

3. *L'économie publique locale,* outil de décentralisation, de développement régional et de maîtrise collective de l'avenir économique local, cette nouvelle forme d'organisation économique autogestionnaire devra s'appuyer sur une réforme des capacités d'initiative économique des communes, départements et régions.

Ainsi la prise de participation majoritaire des collectivités publiques et de l'Etat assurera notamment le contrôle de l'économie publique locale sur la distribution des eaux.

Il ne peut être question d'élaborer — en guise d'exercice de style —les modèles de restructuration industrielle du nouveau secteur public. Mais il convient d'affirmer avec force que les contours des restructurations industrielles, leur cohérence interne et externe seront dessinés par les choix de politique industrielle.

Le caractère mouvant des configurations financières et industrielles actuelles, la pesanteur des réalités humaines et techniques s'opposent à une quelconque approche abstraite de la restructuration. En tout état de cause, ces restructurations se feront progressivement et après consultation des travailleurs.

Il ne faut pas se dissimuler pour autant que les groupes nationalisables présentent une structure juridique dictée par les exigences du profit et notamment par des considérations fiscales : les « ensembles industriels » juxtaposent un maquis de filiales, sous-filiales et participations croisées.

Tout cela devra être simplifié, réorganisé, ordonné selon les axes d'une politique industrielle volontariste et réaliste. Les entreprises ne garderont pas toutes leur identité actuelle. Des entreprises nationales ou régionales nouvelles pourront être créées. Des entreprises publiques existantes se verront confiées des missions de diversification.

Une telle conception de la restructuration industrielle, fondamentalement pragmatique, qui accompagnera les nationalisations, permettra à la fois d'effacer les stigmates laissées par un capitalisme archaïque et de fonder sur des bases solides la croissance sociale et l'indépendance nationale.

Nous avons cherché à illustrer cette démarche en esquissant quelques axes de réorganisation du nouveau secteur public.

Antoine Laurent dans son rapport aborde notamment les domaines de la sidérurgie, de l'automobile, de l'aluminium, de la pétrochimie, de la construction électrique et électronique.

Un certain nombre d'autres domaines ont fait — à titre d'exemple — l'objet d'une problématique plus poussée (1).

C'est au regard des objectifs de politique industrielle précédemment fixés et des axes de restructuration de l'appareil productif esquissés par ailleurs, qu'il conviendra — le moment venu — d'approfondir les grandes voies de l'agencement du nouveau secteur public.

C - Un secteur privé rendu à son dynamisme

A côté du secteur public, un puissant secteur privé verra reconnue et encouragée sa capacité d'entreprise et d'innovation. Ce secteur demeurera longtemps encore prépondérant.

En effet, les nouvelles nationalisations intéressent environ 600 000 travailleurs du secteur industriel qui s'ajouteront au million du secteur public actuel ; *ainsi près de sept salariés sur dix du secteur industriel resteront des salariés d'entreprises privées,* notamment des PME et d'entreprises artisanales qu'il n'est naturellement pas question de nationaliser et dont les socialistes souhaitent favoriser le développement.

L'existence de ce secteur privé ne peut qu'améliorer le fonctionnement d'une économie répondant correctement à la demande en assurant une bonne couverture, géographique et sectorielle, des besoins des consommateurs. Il doit pleinement jouer à ce niveau son rôle d'animation économique. Outre les moyens de prospective que l'Etat et le Plan mettront à la disposition des entreprises privées, d'autres mesures seront prises par les pouvoirs publics pour améliorer leurs performances :

— élaboration d'un code de sous-traitance permettant de faire reposer sur des bases convenables les relations entre PME et grandes entreprises publiques et privées ;

(1) Cf. troisième partie : traitement de l'information ; industries aéro-spatiales.

— dispositions destinées à améliorer les fonds propres et les liquidités des entreprises ;

— dispositions destinées à garantir que les PME ne soient pas écartées, de fait, des grands marchés publics attribués par voie d'adjudication. La loi prévoyant que 52 % des dits marchés doivent être attribués aux PME a actuellement un caractère purement formel à cause de l'importance des études qu'ils nécessitent.

Plus généralement, la relance de la demande intérieure et l'organisation d'un cadre et d'un environnement favorables à la démographie des entreprises constitueront de puissants stimulants pour la revitalisation du tissu industriel.

L'encouragement des formes de coopération, la simplification des relations commerciales entre entreprises seront favorisés afin d'éviter que se creuse l'écart entre un secteur public d'avant-garde, engagé sur la voie du progrès, et une masse pléthorique de petites entreprises dispersées et retardataires. Les socialistes refusent tout scénario tendant à une économie « duale », toute évolution conduisant à la déchirure de la texture économique et sociale de la collectivité nationale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

III

L'EXIGENCE DÉMOCRATIQUE :

Un secteur public rénové au service du plan et de la démocratie économique

III. L'EXIGENCE DEMOCRATIQUE : UN SECTEUR PUBLIC RENOVE AU SERVICE DU PLAN ET DE LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE.

Le rôle des entreprises publiques sera exemplaire, non seulement dans la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle et de la planification démocratique, mais aussi en raison des *attentes* et de la *mobilisation nécessaire* des travailleurs du nouveau secteur public (A). Une gestion rénovée au service de la collectivité, des principes d'organisation et de fonctionnement clarifiés doivent être envisagés (B).

A - Un secteur public, pilote du changement social

Le secteur public sera le terrain d'élection du progrès social et d'une dynamique de la prise de responsabilité collective et individuelle.

A-1. *Les conquêtes sociales et le nouveau droit des travailleurs*

Le nouveau secteur public remplira une fonction d'entraînement dans la réalisation des grandes réformes sociales : relèvement des bas salaires, respect des grilles de rémunération, réduction progressive et négociée de la semaine de travail à 35 heures, limitation stricte des 3 × 8.

Plus durablement, le progrès social commande la reconstitution de la communauté de travail. Il appartiendra au secteur public de créer ou de favoriser les conditions institutionnelles, juridiques et pratiques, propices à la reconstitution de la *collectivité de travail*.

Enrayer le processus de segmentation du marché du travail et de division de la classe ouvrière sera l'objectif recherché. Un effort particulier devra être entrepris pour combattre le « précariat » salarié. La tendance — aujourd'hui systématiquement encouragée — à la dissociation entre les activités commerciale (société), industrielle (département), financière (holding) et sociale (usine ou bureau) sera renversée : un statut type des entreprises publiques s'appliquera à l'ensemble des entreprises dans lesquelles la ou les collectivités publiques détiendront la majorité du capital. A l'intérieur d'un même groupe, et en attendant d'éventuelles restructurations, un accord sera négocié en vue d'unifier les statuts et les conditions générales de travail. Parallèlement, des accords inter-entreprises seront recherchés sur chaque site où une entreprise publique occupera une position de maître d'œuvre.

Enfin les restructurations industrielles envisagées, qui seront négociées avec les représentants des travailleurs, devront tenir compte de la nécessité de reconstituer la collectivité du travail.

Cette restructuration devra viser :

— à un redécoupage des sociétés selon des modalités permettant la constitution de véritables unités économiques et sociales, au sens du droit du travail ;

— à la réintégration dans ces unités des fonctions économiques abusivement extériorisées ou sous-traitées ;

— à déterminer clairement les responsabilités dans les rapports avec les entreprises extérieures non-intégrées.

Ces objectifs, et plus généralement l'unification statutaire des travailleurs et la reconstitution du droit du travail, ne sont pas restreints au secteur public. Mais c'est dans les entreprises du secteur d'économie publique où les droits liés à la propriété seront exercés sous le contrôle des travailleurs que les avancées seront les plus rapides et les plus assurées.

Le pouvoir croissant des travailleurs donnera à un gouvernement de gauche le soutien dont il aura impérativement besoin pour réaliser les grandes réformes de structure.

Surtout, il y a un « gisement » de compétences propres, collectives des travailleurs, dans les domaines nouveaux de

l'économie que nous voulons mettre en valeur : qualité de la vie, services collectifs, chasse aux nuisances ou au gaspillage, recherche d'améliorations techniques...

A-2. *Comment démocratiser la gestion du secteur public : la dynamique de la responsabilité*

Pour développer le contrôle des travailleurs et assurer la dévolution démocratique du pouvoir de gestion, c'est-à-dire la socialisation de la production, la dynamique de la prise de responsabilité sera favorisée.

L'intervention des travailleurs doit être assurée à tous les niveaux. Et d'abord dans les *conseils d'administration ou de surveillance* des entreprises du secteur public ; trois modalités sont envisageables :

— conseil d'administration tripartite ;

— conseil de gestion élu par les travailleurs ;

— conseil de gestion élu par les travailleurs assorti d'un organe de surveillance comportant des représentants de l'Etat, du Parlement ou éventuellement d'assemblées locales et des usagers.

Le problème de la représentation des usagers doit être abordé avec audace et réalisme.

Les représentants des usagers (quand ceux-ci sont des personnes physiques) seront pris dans un conseil d'usagers élu pour les deux-tiers par les mandataires des associations de consommateurs représentatives ; si les usagers sont des entreprises, leurs représentants dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées devront être nommés avec l'accord du comité d'entreprise de leur entreprise.

Cependant, fidèles à leur inspiration fondamentale, les socialistes ne sauraient se contenter de l'instauration de droits, même importants, au seul niveau de direction de l'entreprise. D'abord, parce que nombre de problèmes se posent concrètement et quotidiennement à un niveau plus familier. Ensuite parce qu'ils placent leur confiance dans l'essor d'une démocratie de participation directe alliant la délégation des responsabilités à de nouvelles formes d'épanouissement de la responsabilité et de l'autonomie des travailleurs.

Les structures existantes verront, en premier lieu, leur pouvoir renforcé notamment par l'extension des droits syndicaux ; les pouvoirs du comité d'entreprise seront étendus et comporteront un droit d'appel dans un certain nombre de domaines : conditions de travail, licenciement, plans de formation... Leurs moyens d'analyse et d'information seront considérablement renforcés. Des systèmes d'aide à la décision seront mis au point, notamment grâce à l'intervention de l'informatique.

De nouvelles structures verront le jour afin de combler le vide actuel entre le comité d'entreprise et le travailleur isolé. Le Projet socialiste a prévu l'institution de *conseils d'unité* et de *conseils d'ateliers* ou de *bureau* en laissant à chaque conseil d'administration une grande latitude dans leur mise en œuvre.

Les conseils d'unité, composés de travailleurs *élus*, correspondront à un regroupement géographique ou fonctionnel (usine, direction départementale et régionale, département). Le conseil d'atelier ou de service sera constitué par l'ensemble des salariés qui désigneront, sur certaines questions des représentants qui disposeront d'un mandat, le plus souvent, précaire et révocable.

Les conseils d'unité, et à leur niveau, les conseils d'atelier ou de service disposeront des mêmes droits : pouvoir consultatif sur l'organisation de la production, les conditions de vie et de travail, l'embauche et les licenciements. Ils pourront avoir connaissance des documents de gestion se rapportant à leur compétence avec, dans certains cas, droit de veto assorti de l'appel au comité d'entreprise.

Le contrat de plan passé par l'entreprise avec l'Etat sera largement discuté et examiné par les conseils d'atelier et de bureau et le comité d'entreprise.

Enfin, la direction des entreprises nationalisées sera démocratisée en conciliant la dynamique du pouvoir de contrôle et de gestion des travailleurs et la nécessaire responsabilité gouvernementale.

Plus généralement, il convient d'aborder un choix délicat. Le pouvoir de gestion générale qui est celui des conseils d'administration nous semble interdire une confusion institutionnelle entre la fonction syndicale et la fonction gestion-

naire. *Il serait souhaitable que tout mandat de représentation syndicale soit incompatible avec l'appartenance à un conseil d'administration d'entreprise du secteur d'économie publique.*

La démocratie implique que partout les représentants des travailleurs soient *élus à la proportionnelle,* sur scrutin de liste ; chaque liste présentant un programme de plan lorsqu'il s'agira de désigner les représentants des salariés au conseil d'administration.

Cette option recommande que le mandat des élus ait une durée identique à celle du plan. Pour lutter contre les risques de formation d'une bureaucratie gestionnaire, le nombre des mandats consécutifs pourrait être limité à deux.

B - Une gestion rénovée au service de la collectivité

L'entreprise publique — bien commun — servira la collectivité ; ses principales missions consisteront à :

— satisfaire les besoins essentiels solvables au meilleur prix possible ;

— favoriser l'essor d'une diffusion de la responsabilité dans le cadre des directives générales définies contractuellement avec le Plan ;

— assurer une gestion saine et autonome, bénéficiant aux trois parties prenantes (Etat et/ou autres collectivités publiques - travailleurs - consommateurs).

Le rôle d'impulsion économique et sociale assigné au secteur public ne doit, en effet, être en rien contradictoire avec le respect de l'autonomie de gestion des entreprises publiques. Celle-ci s'exercera dans le cadre de contrats que ces entreprises passeront avec les instances du Plan.

B-1. *La dynamique de la contractualisation*

La politique contractuelle définira les missions que le Plan attribuera au secteur d'économie publique et les moyens de les atteindre. Elle définira également les procédures de contrôle de l'activité. Ainsi se créera entre le Plan et les directions des entreprises publiques une dynamique de contractualisation et d'émulation qui se propagera au sein

même de ces entreprises pour régler les relations internes entre les divers établissements décentralisés.

Les entreprises du secteur d'économie publique doivent disposer, vis-à-vis de l'Etat, d'une réelle autonomie, pour deux raisons essentielles :

1) Une gestion trop centralisée est inefficace, dilue les responsabilités, réduit la souplesse d'adaptation qu'il sera d'autant plus nécessaire de conserver qu'un marché national et international ouvert à la concurrence continuera à exister.

2) Le report de toutes les décisions au niveau national comporterait le danger de vider de son contenu la démocratisation de la gestion et le contrôle des travailleurs.

Les domaines où l'entreprise sera pleinement autonome (conditions et organisation du travail, gestion du personnel, politique commerciale, etc.) seront donc précisés.

Par contre, les grandes décisions impliquant non seulement l'entreprise, mais aussi la collectivité (programmes d'investissement, choix de nouvelles productions), relèveront du Plan et devront donc être le résultat d'une négociation avec l'Etat. Cette négociation qui pourrait s'engager sur la base des propositions de l'entreprise, devrait aboutir à ce que l'entreprise se fixe certains objectifs (production, investissements, lutte contre la pollution, cycle prix-emploi).

En contrepartie, le Plan apportera d'une part l'élaboration d'une prospective industrielle, et d'autre part des garanties planifiées sur cinq ans de financement et — le cas échéant — de compensation de charges.

Chaque groupe public élaborera et négociera avec les pouvoirs publics un contrat de plan, d'une durée égale à celle du Plan.

Ce contrat pourrait comporter deux parties :

— un « document stratégique » qui traduirait en termes économiques la volonté politique exprimée par le Plan dans le domaine d'activité du groupe ;

— un « plan de groupe » déterminant de manière chiffrée les objectifs et moyens du groupe.

Le contrat de plan devra en outre préciser :

— les apports en fonds propres de l'Etat avec une programmation des augmentations du capital ;

— le montant des prêts dont pourra bénéficier l'entreprise publique, et leurs conditions ;

— le montant éventuel de l'appel au marché financier ;

— le montant des compensations financières versées par l'Etat en contrepartie de contraintes de service public.

Par ailleurs, le groupe aura la responsabilité, s'il y a lieu, de centraliser les dividendes de ses filiales pour reverser des dividendes à l'Etat.

Ces contrats seraient, certes, révocables, mais devraient exclure des interventions de l'Etat, sauf cas d'urgence. Un examen annuel de leur réalisation permettrait de prendre en compte des situations nouvelles ou imprévisibles.

Les contrôles s'exerçant sur les entreprises publiques seront simplifiés et réformés : la tutelle *a priori* sera allégée ou supprimée, et le contrôle *a posteriori,* exercé sur le plan administratif par un interlocuteur unique.

Plus généralement, il convient de préciser notre conception de la liaison à assurer entre le secteur public industriel et le marché.

B-2. *La liaison entre les entreprises du secteur d'économie publique et le marché*

L'existence d'un marché ne constitue pas une donnée parallèle et extérieure au processus de planification : il s'agit d'une donnée dont il faut préciser le contenu et qu'il faut intégrer au Plan.

Le marché assume, en effet, deux fonctions :

— confronter et équilibrer l'offre et la demande de produits ;

— répartir les ressources entre les entreprises.

Dans une société aussi complexe que la nôtre, comme le démontre a contrario l'exemple des pays de l'Est, la première fonction doit être assurée par le marché. L'affectation plani-

fiée des grandes masses financières permettra néanmoins de peser sur l'évolution de l'offre et de la demande.

C'est dans le second rôle (qu'il faut distinguer du premier) que la planification doit l'emporter sur le marché : les grands choix relatifs à la répartition des ressources dégagées par la production doivent relever de la décision collective.

La planification a une autre raison d'être : le marché ne peut détecter les investissements qui sont nécessaires à long terme ; la question est bien de savoir si les entreprises feront des plans, chacune pour leur propre compte et en désordre, ou si une cohérence en sera assurée par l'établissement de perspectives communes.

Ainsi les nationalisations participeront d'une politique industrielle de réorientation des productions que le marché n'aurait pas spontanément suscitée.

La contrainte de la compétitivité ne pourra être évacuée et devra donc être intégrée dans la planification ; cette compétitivité ne devra plus obligatoirement être assurée au niveau de chaque entreprise (elle devra cependant l'être chaque fois que possible), mais prise en charge au niveau de l'ensemble de l'économie (compétitivité globale).

La compétitivité est un terme dont, sans même le définir, le pouvoir use aujourd'hui trop souvent pour laisser dépérir des activités dont l'utilité sociale n'est pas épuisée. Même en termes purs de marché, le prix n'en est pas le seul critère ; d'autres éléments comme la qualité, la fiabilité, les délais de livraison, le service après-vente, les relations commerciales établies sont aussi décisifs. Il ne s'agit pas non plus d'être compétitif à n'importe quelle condition ; le patronat pense trop facilement que la stagnation des salaires est la meilleure voie pour abaisser les coûts. En termes d'économie sociale, c'est tout le contraire : une activité n'est authentiquement compétitive que si elle peut faire face à la concurrence en assurant à sa main-d'œuvre la rémunération la plus élevée possible, et qui en tout cas ne soit pas inférieure à la moyenne de l'industrie.

La compétitivité se confond encore moins avec la rentabilité. Même des économistes qui ne se réclament pas

du socialisme, ont reconnu depuis longtemps l'importance du degré de monopole, contraire à l'intérêt général, dans le dégagement des profits. Ils distinguent entre le coût social et le coût privé, entre l'avantage social et l'avantage privé, en marquant les charges que certaines activités entraînent pour la collectivité sans en supporter le poids, les facilités qu'elles en tirent sans en couvrir le prix. Les socialistes poussent plus loin cette analyse. Ils soulignent plus que d'autres la contribution indirecte que certains secteurs, et en tout premier lieu les infrastructures, l'éducation et les autres services publics, peuvent apporter à la capacité de concurrence de certaines branches directement exposées sur le marché intérieur ou à l'exportation. D'où leur conception de la rentabilité sociale, à défaut de rentabilité directe. Mais l'écart doit être de quelque manière comblé, les coûts assumés, les pertes couvertes. Dans une politique financière socialiste, les subventions sont justifiées pour les activités qui apportent une contribution aux autres, et dans cette mesure, la taxation des avantages reçus fournit en revanche les moyens de la péréquation nécessaire.

B-3. *Le secteur d'économie publique et les nouvelles formes de coopération internationale*

Le secteur nationalisé élargi couvrira une part non-négligeable des échanges extérieurs de la France. Il sera le garant du maintien de la France en économie ouverte, jouant un rôle moteur en faveur de la sauvegarde de l'équilibre extérieur.

Les entreprises nationalisées seront les opérateurs de la mise en œuvre progressive d'une coopération internationale équilibrée entre pays industrialisés dans les secteurs où un seul pays peut difficilement atteindre la « taille critique » (aéronautique, espace, informatique, nucléaire) ; ainsi, se substituera une stratégie de coopération diversifiée entre Etats à celle des multinationales.

Enfin, la nationalisation des entreprises les plus lourdement engagées à l'étranger permettra progressivement à la France de transformer le rôle qu'elle joue présentement à l'égard du Tiers-Monde.

Dans la mesure où la France n'est pas maîtresse du jeu international, la mise en place de cette politique industrielle sera progressive. La planification démocratique en définira les modalités et les délais en fonction des rapports de force.

B-4. *Le secteur d'économie publique, l'aménagement du territoire et la décentralisation*

Les conséquences de la domination de quelques groupes multinationaux sur l'aménagement du territoire sont, aujourd'hui, clairement perceptibles : concentration des activités sur quelques « couloirs » d'échanges économiques, les autres régions étant progressivement transformées en « déserts industriels », au nom de la rentabilité, parce qu'elles sont enclavées ou naturellement défavorisées. L'absence de planification et de coordination en matière de transports accentue les méfaits de cette logique.

L'insertion passive de notre pays dans la division internationale du travail a renforcé cette tendance en délocalisant des activités entières, obligeant les travailleurs à une « mobilité » forcée.

La « mobilité », c'est l'obligation pour un travailleur qui a construit sa vie, ses amitiés, sa maison dans une région, de s'en aller chercher du travail ailleurs, parce qu'une direction anonyme a jugé son usine non-rentable et l'a fermée. D'où la revendication qui éclate aujourd'hui de « vivre, travailler et de décider au pays ».

Le secteur public élargi sera l'instrument d'une véritable politique de développement régional et de décentralisation :

— Les entreprises publiques favoriseront la décentralisation de certaines activités dont l'éloignement géographique n'affecte pas sensiblement la compétitivité. Tel est le cas de services administratifs ou financiers, mais aussi de nombreuses fabrications à forte valeur ajoutée sous un faible volume (électronique automobile, par exemple).

— Elles seront le levier d'une politique revalorisant la fonction sociale des transports collectifs, notamment dans la desserte des zones rurales et des régions « enclavées ».

— Elles appuieront, enfin, la prise de contrôle par la collectivité *au plan régional* de l'exploitation de certaines richesses propres à la région.

La réforme de l'organisation de l'Etat portant décentralisation et augmentant le pouvoir des collectivités locales doit se concrétiser par la création d'un *secteur public d'économie locale*. Cette nouvelle notion recouvrira divers aspects :

— *La décentralisation et l'autonomie régionale de certains services publics industriels* (distribution des eaux, de l'énergie, aménagement du territoire, santé, financement des télécommunications, etc...). La réforme des finances locales permettra la dotation en capital de ces entités, ainsi que l'apport d'éventuelles compensations de service public.

Des organismes de coordination nationale (entreprises nationales par exemple) auront pour mission d'assurer la cohérence et l'articulation nécessaire de ces diverses initiatives.

— La prise de contrôle par la collectivité au plan régional de l'exploitation de *certaines richesses propres à la région.*

Tel pourra être, par exemple, le cas du tourisme (stations de sport d'hiver, stations balnéaires, etc.). Certaines expériences dans le secteur de l'agro-alimentaire pourront également être mises en chantier, permettant de conduire des reconversions éventuelles, de promouvoir des secteurs nécessitant un effort particulier (agriculture de montagne, pisciculture).

Ce secteur local devra, par ailleurs, innover dans le domaine de la démocratisation de la gestion.

C - Le financement de la politique industrielle du secteur public

Le rapport de Pierre Uri précise les conditions d'une efficace maîtrise des flux financiers. Il s'agit notamment :

— de la coordination obligatoire des grands projets d'investissement sous l'égide du Commissariat au Plan ;

— de l'utilisation du système de crédit nationalisé de manière sélective en fonction du degré de conformité de

l'activité des entreprises avec les objectifs du Plan, surtout en termes d'emploi, d'équilibre commercial et de réduction de la dépendance technologique.

Il rappelle les dispositions principales de la nationalisation du secteur financier et met en évidence avec une grande clarté les points sur lesquels des questions pourront être soulevées.

Qu'il nous soit permis de souligner l'intérêt de cette réflexion, utile éclairage de problèmes que nous n'avons pas placé, aujourd'hui, au cœur de nos travaux.

Nous mentionnerons, pour mémoire, les modalités administratives et juridiques liées à l'extension du secteur public. Dès la prise de contrôle par la collectivité des entreprises qui feront l'objet d'une appropriation sociale se posera le problème de la dévolution des responsabilités. A quels hommes et femmes faire confiance ? Ne convient-il pas d'éviter d'une manière générale l'intrusion d'hommes politiques ou de « hauts fonctionnaires » dans la direction, voire dans le conseil de surveillance ? N'est-il pas préférable de recruter les responsables plutôt dans l'entreprise même ou dans le secteur public existant ? Quelle que soit la solution retenue, un certain nombre de dispositions immédiates devraient être mises en œuvre préalablement :

— nomination de commissaires du gouvernement dans toutes les entreprises nationalisées avec pouvoir de veto :

— utilisation de l'arsenal réglementaire existant pour empêcher toute entrave à la nouvelle politique ;

— mise en chantier des projets de textes nécessaires (lois-cadres, lois et décrets) avec consultation des travailleurs et des autres parties intéressées ;

— préparation d'un Plan intérimaire, mise en place d'institutions de la planification démocratique.

Enfin le problème de l'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisées fera l'objet d'une réflexion plus approfondie ; ceux-ci devront recevoir une juste et préalable indemnisation.

Celle-ci pourrait prendre la forme d'un échange des titres : les actionnaires recevraient suivant leur choix :

— des obligations d'Etat à taux fixe ;

— des certificats représentatifs à rémunération indexée.

Ces nouveaux titres seraient cotés et librement négociables. Toutefois, lorsqu'un foyer fiscal présentera à l'échange des titres pour un certain montant, fixé par la loi, les titres remis seront nominatifs et déposés obligatoirement chez un intermédiaire agréé. Les conditions de leur négociabilité seront précisées par la loi.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean Jaurès

EN GUISE DE CONCLUSION

La restauration de la planification, de puissantes entreprises publiques dynamiques, un tissu industriel diversifié et revitalisé, une politique cohérente de restructuration industrielle, d'investissement et de recherche, la mise en place progressive de nouvelles formes de coopération internationale, la démocratie économique enfin, sont une seule et même exigence.

Tout effort de dérive par rapport à la spécialisation actuelle de la production mondiale ne pourra être que progressif. Le rythme du remodelage de notre appareil productif et de la réorientation de nos échanges dépendra du niveau de conscience politique des citoyens, des opportunités extérieures et de l'instauration d'un autre cadre monétaire et commercial à l'échelle internationale.

Pour autant, il faut être convaincu de l'impossibilité de maîtriser notre avenir sans une attitude délibérément offensive à l'égard de l'environnement économique. Comme il n'est pas question de nier celui-ci, il faudra élargir la marge de manœuvre disponible.

Certains produits comme la voiture quasiment incassable, sont porteurs d'une autre logique de consommation et de production. Les mini-ordinateurs, de nouveaux moyens de transport en commun, de nouvelles machines multifonctionnelles répondant à une autre conception des rapports hommes-machines non seulement trouveraient un marché

intérieur à la mesure des progrès du socialisme, mais constitueraient aussi des exportations rentables qui porteraient en même temps témoignage en faveur de la construction de la nouvelle société.

Ainsi le changement de technologie et d'organisation du travail, bien loin d'être un handicap pour l'expérience socialiste, peut et doit être un atout dans la compétition avec les formes anciennes de production.

Il faut inventer une autre logique de développement tendue vers d'autres finalités, vers d'autres incitations.

L'avenir doit être maîtrisé, la production organisée, les responsabilités diffusées.

C'est en faisant confiance aux citoyens, aux travailleurs que nous assurerons les bases économiques et sociales de l'avancée d'un peuple libre vers une société solidaire !

2ème Partie

RAPPORTS DE SYNTHÈSE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RAPPORTS DE SYNTHESE

CHAPITRE I. — **LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE**

par Antoine LAURENT

CHAPITRE II. — **STRATEGIE INDUSTRIELLE**

par Alain BUSNEL

CHAPITRE III. — **DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DEMOCRATIQUE ET DU POUVOIR DES TRAVAILLEURS**

par Pierre ANTOINE MATHIEU

CHAPITRE IV. — **LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DU SECTEUR PUBLIC**

par Pierre **URI**

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

I

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

par Antoine LAURENT
Secrétaire de la Commission économique

INTRODUCTION

Les différents exposés qui ont déjà été présentés ont souligné le rôle déterminant de l'industrie dans la réalisation des objectifs que se sont assignés les socialistes. Qu'il s'agisse du retour au plein emploi, de l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur, de la participation au progrès technologique, de la transformation du travail, beaucoup de questions décisives tournent autour du nouvel impératif industriel. Le constat est sévère. Les quelques résultats sectoriels brillants, que l'on doit davantage à la présence d'une longue tradition industrielle et à la ténacité des bureaux d'études qu'aux plans de soutiens gouvernementaux, ne sauraient masquer la réalité.

Depuis 1974, l'industrie française s'est affaiblie.

Les chiffres de l'investissement sont alarmants : ils traduisent le vieillissement de l'appareil de production au moment, précisément, où l'innovation bat son plein et transforme les techniques elles-mêmes de production.

Ils témoignent aussi de l'échec du libéralisme : *non, les ressources ne vont pas s'investir naturellement là où elles seraient les plus utiles pour la collectivité, mais elles vont où les chances de profit spéculatif sont les plus grandes et où les risques sont les moins élevés.* D'ailleurs, la France n'a pas le monopole de ce travers, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis y sont également confrontés. Autre indicateur, la pénétration insoutenable de produits importés sur quantités de marchés-clefs.

Parallèlement, on assiste à une expansion forcenée des investissements à l'étranger, qui provoquent des sorties de capitaux et des importations supplémentaires en retour, sans que pour autant ces mouvements contribuent au développement des pays pauvres, puisque l'essentiel des opérations s'effectue à l'intérieur de l'OCDE.

Le théorème de Giscard d'Estaing fonctionne à plein : les profits d'hier font les investissements à l'étranger d'aujourd'hui, les importations de demain et le chômage d'après-demain. Face à cette situation, une des principales tâches d'un gouvernement de gauche devra être de procéder à la restructuration de l'industrie française, de façon à ce que celle-ci soit en mesure d'atteindre les objectifs qui lui seront assignés et dont les précédents intervenants ont déjà tracé les grandes lignes : une industrie puissante et diversifiée, capable de satisfaire l'essentiel des besoins exprimés sur le marché intérieur et disposant d'un certain nombre de positions fortes sur le marché international.

Cette restructuration doit permettre à l'appareil de production de résister à la concurrence internationale et d'exporter (1), au secteur public de jouer tout son rôle (2), et d'accroître enfin le dynamisme des entreprises, grâce notamment à l'investissement (3).

Deux exemples sont donnés en 3e partie de ce que pourrait être l'action sur le tissu industriel dans l'aérautique et l'espace, et les industries du traitement et de la transmission de l'information. Ils sont présentés à titre indicatif, ne prétendent pas figer nos propositions, mais les illustrent, montrent ce vers quoi nous voulons tendre. Ils ont été préparés en liaison étroite avec les GSE compétents.

I. RESISTER A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'internationalisation de la production industrielle est un fait qu'il n'est du pouvoir d'aucun gouvernement de modifier, sauf à prôner une politique autarcique, ce qui est à l'opposé du projet socialiste. Mais cette constatation ne saurait entraîner que la politique du commerce extérieur constitue une fin en soi.

De nombreuses matières premières, et en premier lieu le pétrole, ne peuvent être produites sur notre sol. Il est par ailleurs souhaitable d'élargir, sans tomber dans l'excès, la gamme et la variété des produits offerts aux consommateurs, et de favoriser l'introduction et l'échange de nouvelles technologies. Tout ceci explique que, dans un pays de la taille de la France, la part du commerce extérieur représente entre 15 et 20 %. Nous en sommes aujourd'hui à 24 %. Les experts officiels prévoient que d'ici 1985 cette part avoisinera 30 %. Si l'on fait abstraction de tout ce qui n'est pas susceptible d'être échangé d'un pays à l'autre, et notamment certains services, on imagine le degré exceptionnel de dépendance qui est en train de s'instaurer, au nom d'une prétendue division internationale du travail, autre constituant de l'idéologie libérale.

L'histoire nous enseigne que sous ce vocable, se sont développées les stratégies de domination des nations sur les autres, plutôt que la recherche d'avantages comparatifs finalement très exceptionnels et liés à des situations techniques bien précises qu'il est impossible de généraliser. Les drapiers de Bruges et d'Anvers, les puissantes compagnies des Indes, l'exploitation coloniale et aujourd'hui les stratégies des firmes multinationales ont tenté, chacun à leur époque, de tirer de l'échange et de la localisation des activités des surprofits. L'Inde au XVII[e] siècle, avant la colonisation britannique, avait un revenu par tête identique à celui de la France. On sait ce que, trois siècles après, il en est advenu. *Le centre a toujours pour vocation de dominer la périphérie. Nous ne voulons pas, pour la France, l'avenir d'une nation « intermédiaire ».*

D'ailleurs partout monte la résistance contre cette soi-disant division internationale du travail qui aurait laissé au centre les productions à fort contenu technologique, donc à forte valeur ajoutée, aux nations intermédiaires la sous-traitance noble, et aux pays en développement les activités ne requiérant qu'une main-d'œuvre non-qualifiée et peu coûteuse.

Selon cette analyse, le Golfe Persique devrait être aujourd'hui, ou en passe d'être, le centre mondial de la pétrochimie, l'industrie de l'habillement allemande aurait disparu, et l'acier français serait concurrencé par celui produit en Corée ou aux Philippines.

Singapour, Taïwan, Hong-Kong et la Corée du Sud (la bande des Quatre...) devraient être hautement (et durablement) spécialisés dans les industries de main-d'œuvre.

Ainsi, par amalgame, justifiait-on le bradage de notre sidérurgie par l'invasion des petites culottes de Hong-Kong à propos desquelles un député du Tarn se ridiculisa un jour à la tribune de l'Assemblée Nationale. De même, de sinistres augures s'ingénient-ils toujours à prévoir une délocalisation de l'industrie automobile pour faire passer des suppressions d'emplois.

La réalité est tout autre. Les pays en développement, même producteurs d'acier (Brésil), demeurent et pour longtemps encore massivement importateurs, tandis que le haut-fourneau n° 3 de Dunkerque bat des records européens, voire mondiaux, de productivité — et aussi d'insécurité.

Le déficit commercial de la France se creuse vis-à-vis des Etats-Unis, du Japon, de la RFA, alors que nous bénéficions de substantiels excédents avec les pays du Tiers-Monde. *Ce sont eux qui payent notre pétrole.*

A contrario, les pays nouvellement industrialisés ne se cantonnent pas dans le rôle que les firmes multinationales leur avaient assigné.

Singapour, qui a instauré une taxe sur les créations d'emplois non-qualifiés, et Hong-Kong deviennent des places commerciales et financières importantes. La Corée du Sud est déjà un grand producteur dans la filière métallique : construction navale, mécanique lourde, automobile. Ce pays est entré dans l'aristocratie industrielle et il concurrence directement les pays de l'OCDE.

L'Espagne, le Brésil, l'Inde et bien d'autres se révèlent être des adversairs redoutables pour les grandes entreprises françaises de biens d'équipement et de ventes de travaux ou d'usines clefs en main.

Quant aux pays développés, à l'exception de la Grande-Bretagne et de la France, ils poursuivent leur effort de modernisation et d'investissement dans le domaine des biens intermédiaires et des biens de consommation, et à aucun moment n'ont abandonné volontairement au nom d'une quelconque rationalisation ou de la division internationale du travail, des branches entières de leur industrie.

Mais pour être en mesure de résister, tout en maintenant les frontières ouvertes, il faut transformer les structures industrielles, éviter que celles-ci soient de véritables « passoires à importation ».

Nous avons trop tendance, par exemple, à ignorer ce qui se passe dans la matrice des échanges inter-industriels, dans les consommations intermédiaires et dans les relations entre entreprises. Pourtant la concurrence internationale s'y exerce aussi vigoureusement que sur les produits finis. C'est d'ailleurs là que l'on trouve les masses d'importations à la fois les plus lourdes et les plus faciles à éliminer, ainsi que les plus grandes sources de vulnérabilité.

Ainsi, Rhône-Poulenc Textile est-il concurrencé par des producteurs américains qui contrôlent leurs approvisionnements et exploitent l'avantage que constitue le bas prix de l'énergie aux Etats-Unis. L'intégration est donc souvent une simple nécessité industrielle. Une politique de filière va plus loin : il s'agit de faire de la maîtrise d'une technologie un avantage compétitif en contrôlant les différents stades de la production : matières premières, transformation, commercialisation du produit fini, mais aussi ingénierie et biens d'équipement spécialisés.

La constitution, chaque fois que cela a un sens, de groupes intégrés autour des filières, afin de maîtriser les différentes technologies, constitue à cet égard un progrès décisif. On observe d'ailleurs que cette pratique est courante au Japon et en RFA, qui sont souvent cités en exemple pour leur réussite industrielle et la solidité de leur balance commerciale.

Cette configuration, du point de vue de la politique économique et de la résistance à la concurrence internationale, comporte un triple avantage :

A - Elle favorise la maîtrise de l'ouverture sur l'extérieur

Elle permet à la concurrence extérieure de jouer un rôle bénéfique et non destructeur. La charge de la preuve est inversée : c'est à l'importateur de démontrer que son produit est meilleur que le produit concurrent fabriqué en amont

dans le groupe intégré. Si c'est le cas, les raisons en seront analysées par les bureaux d'études. Le recours à l'extérieur sera provisoire, tant que les ateliers n'auront pu s'aligner, pour ne pas hypothéquer la compétitivité du produit. Si la différence des performances est occasionnée par une concurrence déloyale et une volonté de conquête du marché (dumping, subventions à l'exportation, paradis fiscaux, bas salaires, travail des enfants, etc...), alors les produits seront rejetés, sans d'ailleurs que l'on ait besoin d'un recours à une modification de la législation douanière. Il y a donc « protection naturelle » du tissu industriel et en même temps système d'alerte pour éviter que l'appareil de production ne s'assoupisse.

B - Elle facilite la mobilité des facteurs de production

L'examen des transformations qui se sont opérées dans l'industrie mondiale des dix dernières années montre que la capacité d'adaptation a été l'une des clefs de la réussite des politiques économiques. De profondes mutations sont intervenues dans la structure de l'offre comme de la demande de produits industriels, et c'est de la rapidité à se porter sur les nouveaux marchés et à consolider les anciens marchés qu'ont dépendu le plus souvent les performances des firmes comme des Etats. La disponibilité et la mobilité des facteurs de production apparaît comme d'un intérêt stratégique évident, et ce d'autant plus que les socialistes sont fondamentalement attachés au principe « pas de licenciement, sans reclassement préalable ». Et comme il ne saurait être question de subventionner des productions dont le consommateur ne voudrait plus, la solution réside donc dans des structures industrielles suffisamment plastiques pour assurer la garantie de l'emploi. C'est également vrai au niveau des ressources financières. La sidérurgie française, durant les années soixante-dix, s'est trouvée dans l'incapacité de transférer hommes et capitaux de l'amont vers l'aval, parce qu'elle n'était pas intégrée. Or la croissance de la productivité dépassait alors la croissance du marché. Elle a gardé en amont les hommes et a employé ses capitaux ailleurs. On en voit aujourd'hui les conséquences.

C - Elle favorise enfin la diffusion de l'innovation

Le progrès technique est aujourd'hui largement transectoriel. L'innovation dans tel ou tel domaine transforme les conditions de la production ou le marché d'un autre domaine d'activité. Par exemple, les microprocesseurs vont révolutionner l'industrie du jouet après avoir permis l'automatisation des hauts-fourneaux et la coulée continue.

La part du microprocesseur est infime dans une installation sidérurgique, alors qu'elle est importante dans le jouet, et c'est pourtant dans ce secteur que l'électronique aura du mal à pénétrer du fait des résistances sociologiques, et notamment du manque de circulation de l'information.

L'une des faiblesses de notre tissu industriel est précisément sa grande imperméabilité à tout ce que font les autres. Alors qu'à l'intérieur d'un groupe, structuré en filière (par opposition, par exemple, au conglomérat ou à la recherche d'une position dominante sur un marché), l'innovation circule plus facilement, non seulement parce qu'il y a un centre de décision unique, mais parce qu'il y a possibilité immédiate d'utilisation de l'innovation au sein de ce groupe. La vitesse de circulation de l'innovation est même, dans certains cas, un facteur décisif de la compétitivité.

La restructuration de l'industrie autour des grandes filières, et plus généralement, la modification des relations entre entreprises, constituent une condition de la réalisation des objectifs de notre politique industrielle.

Celles-ci peuvent d'ailleurs prendre une forme variable — les questions industrielles ne sont pas réductibles à une doctrine étroite et toute orientation générale connaît des exceptions comme des domaines d'application privilégiés — et, par exemple, celle de nouvelles formes de coopération entre entreprises que l'Etat encouragerait : clubs d'utilisateurs, contrats pluri-annuels. Il va de soi que dans le cas de grands programmes d'équipement, la politique de commande de l'Etat ou des grandes entreprises nationales doit également, sous l'égide du Plan, jouer ce rôle.

Les structures industrielles jouent donc un rôle décisif dans la réussite de la politique industrielle.

La modification de la configuration de l'appareil de production sera d'autant plus aisée que nombre d'obstacles, juridiques ou financiers, auront disparu du fait de l'extension du secteur public industriel.

II. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

Le secteur public industriel, par sa restructuration et par le poids qu'il va acquérir dans un certain nombre de branches, jouera un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la politique industrielle.

A - Quelques axes de restructuration possible pour le secteur public

On ne tombera pas ici dans le travers qui consiste, sur le papier, à élaborer des schémas théoriques séduisants, mais qui méconnaissent les réalités humaines et techniques et les pesanteurs sociales. Une fusion — importante — ou le rattachement d'une filiale à une nouvelle entité, pour qu'ils réussissent sur le plan industriel, sont des opérations à mener avec un extrême doigté et l'étroite coopération des différentes parties prenantes, au premier rang desquelles bien sûr les travailleurs. Ces modifications mettent du temps à produire leurs effets, et imaginer que, du jour au lendemain, la capacité de l'industrie française se trouverait transformée par ces modifications, constituerait une erreur. Toutefois, il serait illusoire de prétendre atteindre les objectifs énoncés plus haut sans restructurer profondément le nouveau secteur public industriel.

En la matière, les idées toutes faites, a priori, n'existent pas. Faut-il systématiquement privilégier l'approche en filières, qui si elle permet dans un certain nombre de cas précis de résoudre des problèmes, est inapplicable dans d'autres cas, faut-il viser « gros » chaque fois ? Assurément non ! L'approche doit être fondamentalement pragmatique. On esquissera ici un certain nombre de pistes, davantage pour ouvrir la discussion que pour donner l'impression que tout est déjà tranché, dans notre esprit.

Pour la sidérurgie, la taille du marché intérieur justifie le maintien de deux grands producteurs. La question posée est celle de leur diversification. On peut en imaginer deux : l'une vers les matériaux de plus en plus élaborés (aciers spéciaux notamment), l'autre vers la seconde transformation (la mécanique lourde et la production des machines-outils, la construction navale) à l'image des groupes allemands et japonais.

Un monoproducteur (Aciers de France ?) coupé de l'aval, mais d'une taille considérable (plus de 20 millions de tonnes) n'est plus une réponse appropriée aux données du marché ; l'échec de British Steel le montre. Il vaut mieux, semble-t-il, organiser autour d'Usinor et de Sacilor des réseaux de production à haute valeur ajoutée, et gros utilisateurs d'acier ; l'amont, une fois assaini, fournissant le cash flow nécessaire au financement de la recherche en aval, qui assure le dynamisme de l'ensemble.

Dans l'automobile, et bien que Peugeot ne soit rattaché au secteur public que par une participation de l'Etat, là aussi le maintien de deux entités indépendantes d'une taille suffisante apparaît comme souhaitable.

Ces deux groupes ont développé des stratégies différentes, mené chacun de leur côté des alliances avec des partenaires étrangers et disposent de bureaux d'études et de laboratoires dont l'émulation réciproque constitue une bonne garantie. Ceci étant, l'intérêt public, ou leur propre intérêt, peuvent conduire les deux groupes à coopérer. L'Etat, par l'intermédiaire du Plan, doit en outre vérifier que les deux entreprises ne se livrent pas une concurrence désastreuse et ont su exploiter toutes les possibilités de coopération susceptibles d'être bénéfiques pour la collectivité, notamment dans le domaine de la production d'organes.

L'aluminium n'a pas de raison d'être inséré dans un conglomérat d'activités financières. Plus généralement, des groupes comme PUK ou CGE dont les structures s'apparentent davantage à la logique des banques d'affaires, n'ont aucune vocation à subsister.

Par exemple, pour ce qui est de PUK, à l'exception de l'aluminium et du nucléaire, pratiquement aucune des activités n'a atteint la taille critique qui lui permette de pré-

tendre accéder au marché mondial et financer son effort de recherche et développement. Le département métallurgie doit donc rejoindre les leaders (Usinor ou Sacilor), tout comme la chimie, à l'exception peut-être des produits chlorés.

Dans cette branche, la constitution de deux grands groupes nationaux impliqués dans la pétrochimie, en aval de CDF et des deux groupes pétroliers où le contrôle public doit être renforcé, doit permettre d'assurer les approvisionnements des industries de transformation. Des investissements considérables devront être réalisés dans la recherche pour assurer la crédibilité, en matière de chimie fine, de Rhône-Poulenc, tandis que la politique de recherche des grands laboratoires pharmaceutiques — devenus publics — sera coordonnée et leur tarification révisée.

Les grandes voies de restructuration du secteur aérospatial sont approfondies en annexe : la question majeure posée est celle de la meilleure mobilisation, dans l'intérêt national, d'intérêts qui ont été longtemps concurrents : avions civils chez Dassault et la SNIAS, missiles et satellites chez Matra et la SNIAS. Des fusions dans ces trois cas seraient probablement maladroites et stérilisantes. Il convient, dans un premier temps, d'assurer la cohérence des stratégies (c'est le rôle du plan) et le maximum d'échanges entre les bureaux d'études. Ceci étant, dans ces trois activités, la taille et les capacités de nos entreprises demeurent inférieures à celles des principaux concurrents sur un marché qui est, par définition, international.

Par ailleurs, la question de l'avenir de TURBOMECA et son éventuel rattachement à la SNECMA doit être posée.

En ce qui concerne la construction électrique et électronique, c'est-à-dire principalement la filière traitement et transmissions de l'information, le constat et les principales propositions figurent dans l'annexe spéciale n° 2.

Les principes sont simples :

— recherche de l'intégration verticale pour le traitement de l'information : composants, ordinateurs, principaux périphériques, software doivent être en phase ;

— définition, pour chaque filière, d'un ou deux leaders industriels au maximum ;

— concentration des moyens de recherche et de production sur les opérateurs nationaux ;

— recherche d'accords européens pour les gammes de produits où la taille de l'opérateur national est insuffisante.

Telles sont donc les principales transformations qu'il conviendra rapidement d'apporter au secteur public industriel.

Pour que les travailleurs ne soient pas pénalisés par les inévitables mouvements qui se produisent au sein du secteur public, il serait souhaitable de définir un statut-cadre de travailleur d'une entreprise où la participation publique, directe ou indirecte, dépasse 50 %. Le statut, et tout ceci sera précisé à l'occasion de l'intervention sur les « nouveaux droits des travailleurs », fixera leurs droits et établira une grille des avantages annexes de façon à assurer le maintien des droits acquis d'une entreprise à l'autre.

Juridiquement, la restructuration n'impose pas que le capital des entreprises visées soit détenu, directement ou non, en totalité par l'Etat (ou une collectivité publique territoriale). Il suffit que l'opération soit acceptée par le conseil d'administration et que les actionnaires minoritaires ne soient pas lésés par une sous-évaluation, par exemple, de leurs actions dans le cas d'une fusion. La restructuration industrielle n'aura pas non plus pour effet de proscrire toute forme de coopération entre secteur public et secteur privé. Des filiales communes avec des groupes privés, français ou étrangers, pourront être constituées lorsqu'elles répondront à une finalité industrielle reconnue par le plan et sous réserve que, dès lors que la participation publique est majoritaire, les droits des travailleurs soient alignés en vertu du statut-cadre.

Le secteur public nationalisé constituera un puissant élément d'entraînement pour l'ensemble de l'industrie, qui comportera toujours, en majorité, sauf dans quelques secteurs-clefs, des entreprises privées.

B - La place du secteur public industriel

Les entreprises nationales joueront un rôle évidemment très variable suivant les branches industrielles, en fonction de leur poids, du degré de concentration et de la nature des activités en cause.

— *Activités à dominante publique.*

Dans le domaine des biens intermédiaires, la sidérurgie (y compris les aciers spéciaux), les métaux non-ferreux (principalement cuivre, aluminium, uranium), la chimie de base et le pétrole, l'impulsion sera principalement le fait d'entreprises où l'Etat détiendra la totalité ou une forte majorité du capital.

Pour les biens d'équipement, l'automobile, la construction aérospatiale, l'électronique professionnelle et le téléphone, et pour les biens de consommation, les produits pharmaceutiques verront les entreprises nationales jouer un rôle déterminant. Ces activités, on l'a vu à maintes reprises, constituent la base du développement industriel de notre pays.

— *Activités à incitation publique.*

Dans de nombreux secteurs, l'initiative privée, nationale et étrangère, restera largement la règle. Cependant, les entreprises nationales pourront y être présentes, soit par l'intermédiaire d'un groupe, ou d'une simple filiale. Ce sera le cas, par exemple, pour les composants de construction pour le bâtiment, l'informatique et les composants électroniques (du fait de l'actuelle domination des constructeurs américains, demain peut-être japonais) le papier, les matières plastiques, la mécanique et les machines-outils en particulier, la construction navale, l'électro-ménager.

Leur rôle doit y être celui d'entreprises-pilotes, testant de nouvelles techniques ou de nouveaux produits, étant parfois les axes de restructurations nouvelles ou des fédérateurs d'entreprises, lorsque l'intensité de la concurrence impose de rassembler ses forces.

Les relations avec l'Etat, la planification revêtiront forcément des formes différentes suivant ces cas, et devront s'adapter aux contraintes propres de leurs interlocuteurs, de façon à accompagner, voire à susciter, leur dynamisme.

III. UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE

L'investissement est pour les socialistes l'arme de la sortie de la crise. Encore faut-il qu'il ne soit pas gaspillé et qu'il se dirige vers les domaines les plus profitables pour la collectivité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

A - Une nouvelle politique de l'investissement industriel

Le constat est accablant. C'est l'échec du septennat qui entraîne le plus de conséquences pour l'avenir. Malgré des aides massives (9 milliards en 1975, 12 milliards en 1979), un gonflement des profits spectaculaires provoqué par la réduction du pouvoir d'achat des salaires, le niveau de l'investissement industriel privé est en 1980 inférieur de 15 % à celui atteint en 1970 et de 25 % à celui atteint en 1973.

Cette évolution est d'autant plus dommageable que la mutation technologique en cours nécessite un renouvellement des matériels et des techniques, et que les efforts pour économiser de l'énergie et lutter contre la pollution sont urgents à entreprendre.

Le constat est aussi celui de l'échec du libéralisme, car l'investissement global a beaucoup moins fléchi : les ressources ne vont donc pas s'investir là où elles sont le plus utiles pour la collectivité.

Les données sectorielles sont encore plus spectaculaires.

La chute, depuis 1976, des investissements dans les biens intermédiaires atteint 35 %. Dans le domaine des biens d'équipement qui nécessitent, on l'a suffisamment dit, un intense effort de recherche-développement et qui est considéré comme une industrie de croissance, l'investissement en volume, depuis 1973, n'a même pas cru à un rythme annuel de 2 %.

Enfin, il s'agit d'un véritable effondrement pour les biens de consommation courante : — 35 % depuis 1973.

On retrouve bien là les activités où la pénétration des importations a été la plus spectaculaire.

Le redressement de l'investissement industriel constitue donc l'un des instruments majeurs de la revitalisation de l'industrie nationale.

Les sommes en jeu sont loin d'être négligeables (68 milliards de francs en 1979, soit 13 % de l'investissement total), mais lorsqu'on les compare aux grands agrégats (PIB 1979 :

2 430 milliards de francs), on constate qu'une action déterminée, visant par exemple, en francs constants, à augmenter l'investissement industriel de 50 % en cinq ans (soit au rythme annuel d'environ 8,5 %, ce qui fait un supplément d'investissement la première année par rapport à la tendance de 5 milliards de francs) est loin d'être hors de portée. C'est donc l'objectif minimum que nous pourrions nous fixer, et environ le triple de ce qu'escompte le gouvernement aujourd'hui.

Par le jeu d'incitations fiscales et de bonifications d'intérêt accordées sur la base contractuelle dans le cadre du plan, des ressources supplémentaires seront drainées vers l'industrie pour financer l'investissement.

En outre, *l'Etat, par des dotations en capital aux entreprises publiques,* fournira une base saine pour le développement des branches industrielles *correspondant aux programmes vitaux et où le secteur public sera dominant.*

Ces dispositifs d'interventions, simplifiés par rapport à la multitude de procédures complexes et contradictoires qui existent aujourd'hui, assureront un cadre cohérent et stable dans lequel l'initiative des entreprises pourra se développer.

B - Des entreprises compétitives

Une économie moderne est une économie d'entreprises, publiques ou privées, au moins en ce qui concerne la production marchande. La production sera donc le résultat de décisions décentralisées. Bien sûr, et contrairement à ce que l'on observe aujourd'hui, les décisions seront encadrées par le plan. Mais une fois les grandes options arrêtées, les moyens de financement et les engagements respectifs décidés pour les principales entreprises, celles-ci acquéreront leur autonomie de gestion. Rien ne serait finalement plus préjudiciable à notre appareil de production que de voir les dirigeants d'entreprises soumis en permanence aux pressions des « ministères », un peu à l'image de ce que nous observons aujourd'hui avec l'information parlée et télévisée.

Une fois ce principe admis, vers quoi convient-il de tendre ?

Il est généralement admis que les entreprises françaises sont aujourd'hui trop dispersées, ont un catalogue de production trop varié, et n'occupent que très rarement une position suffisante sur le marché intérieur et international pour imposer une technologie, une qualité qui se rémunèrent convenablement. Chaque fois que cela sera possible, il conviendra donc de simplifier les structures industrielles et d'encourager les entreprises à se spécialiser sur ce qu'elles savent faire le mieux.

La maîtrise de la technologie est devenue aujourd'hui un facteur déterminant de la compétitivité que nous définissons, nous socialistes, comme l'aptitude d'une entreprise à produire au meilleur coût possible, à conditions et rémunération du travail données, et en fonction de l'environnement fiscal et réglementaire.

Et si l'on veut maîtriser la technologie, il convient de développer la recherche, de construire des prototypes, de tester commercialement un produit. Seules des entreprises ayant une taille suffisante (relativement à leur marché) sont capables de mener à bien ces tâches qui sont à la base du dynamisme.

Il convient qu'elles puissent bénéficier d'aides publiques moyennant bien sûr des garanties qui n'existent pas aujourd'hui, qui s'ajouteraient aux fonds propres.

Les socialistes n'entendent pas assécher les moyens des entreprises, même s'il est inéluctable que le taux global d'autofinancement diminue dans certaines activités et augmente dans d'autres, ils veulent que l'utilisation des ressources ainsi épargnées corresponde à l'intérêt de la collectivité et ne serve pas l'enrichissement, comme c'est actuellement le cas, d'une petite minorité.

La préférence pour des entreprises solides ne doit pas conduire à la sclérose du tissu industriel que l'on observe actuellement. A côté des valeurs établies et prospères, il convient aussi de créer un environnement propice aux francs-tireurs et aux créateurs d'entreprises. Ceux-ci sont souvent les seuls capables de mener à bien leur propre invention ou d'exploiter une idée nouvelle.

Des procédures particulières et au niveau le plus décentralisé possible seront donc mises en place.

Enfin, les relations commerciales entre entreprises seront moralisées pour faire cesser les pratiques abusives actuelles qui se traduisent finalement toujours par la domination du gros sur le petit : code de la sous-traitance, crédit inter-entreprises, relations industrie-commerce. Tous ces dossiers sont bien connus grâce aux multiples rapports qui ont été établis à la demande du gouvernement, mais qui vont rejoindre les caves des ministères pour être livrés, comme le disait avec humour Karl Marx, « à la critique rongeuse des souris ».

*
**

Voilà donc quelques grands axes qui permettent de préciser les orientations à suivre en matière de restructuration industrielle.

D'une manière générale, favoriser la constitution de groupes organisés en filières, chaque fois que cela est pertinent, de façon à freiner les importations et à s'assurer le contrôle des technologies stratégiques.

Ensuite, trois niveaux pour l'organisation de la production :

— quelques grands groupes à dimension internationale, à capitaux le plus souvent en totalité ou en partie publics, et dont la stratégie et le financement sont élaborés à l'issue d'un dialogue avec le plan ;

— un tissu industriel simplifié et revivifié grâce à une modification profonde des pratiques entre entreprises. Pour toutes ces entreprises, la taille ne devient plus un objectif en soi ; ce qui est recherché, c'est d'occuper sur son marché une position satisfaisante ;

— une démographie d'entreprises revitalisée par l'aide aux créateurs.

Une telle configuration, bien différente de celle observée aujourd'hui en France, mais qui a fait ses preuves en RFA ou en Suède, ne sera pas atteinte en un jour et nécessitera des moyens d'incitations puissants. A cet égard, le rôle des institutions financières devrait être déterminant, ne serait-ce que pour permettre l'énorme effort d'investissement à accomplir, sans lequel l'industrie française continuera à se dévitaliser, et constituera un fardeau, alors qu'elle doit être la condition du progrès.

II

STRATÉGIE INDUSTRIELLE

par Alain BUSNEL
Secrétaire National Adjoint du Parti Socialiste

I. SECTEUR PUBLIC ET STRATEGIE INDUSTRIELLE

La crise économique, la division internationale du travail, conduisent le pays, sous la domination du capital privé, au chômage, au déséquilibre extérieur, à la domination technologique, à la déqualification.

Les Socialistes ont défini, dans leur projet, une volonté de reconquête de notre indépendance et de retour au plein emploi. Ils savent qu'ils ne peuvent pas compter pour cela sur le capital privé dont la réaction naturelle est de tout faire passer après la recherche du profit.

Un des rôles essentiels du secteur public industriel est donc la réalisation, ou au moins l'impulsion des objectifs économiques et sociaux du plan.

Il convient donc de compléter le secteur industriel à vocation de service public, national ou local, par un ensemble d'entreprises publiques ayant pour vocation de soutenir l'action économique et sociale d'un gouvernement socialiste, en particulier vis-à-vis du monde extérieur.

Le secteur public se définit à travers cette finalité. Son contour, ses orientations sont donc directement fonction d'une stratégie économique.

L'objet du présent rapport est uniquement de tracer les perspectives de cette stratégie, de définir des axes prioritaires, de proposer comme moyen de cette stratégie une politique novatrice en matière d'investissements.

Avec cette approche nouvelle, fondée sur la définition d'une stratégie économique et industrielle, les socialistes veulent éclairer d'un jour nouveau le programme d'extension du secteur public qui est le leur.

Avec les axes ainsi tracés, il sera possible :

— de restructurer de façon rationnelle les activités du nouveau secteur public, élargi ;

— de prévoir la création d'entreprises publiques dans certains secteurs stratégiques.

II. LES ORIENTATIONS DE NOTRE STRATEGIE INDUSTRIELLE

Elles sont définies dans le Projet socialiste.

Il s'agit en particulier d'assurer :

— la croissance sociale avec priorité à l'Emploi ;

— la reconquête du marché intérieur dans une économie ni dominante ni dominée ;

— une politique nouvelle des matières premières et de l'énergie, en maintenant les propositions socialistes du programme commun et de Changer la Vie ;

— le développement d'un autre modèle de croissance (plan de protection sociale, priorité aux équipements collectifs) ;

— la recherche de l'indépendance économique et technologique.

Ces orientations se traduisent à travers *cinq objectifs stratégiques* qui résument les défis que nous voulons relever pour trouver une issue socialiste à la crise :

a) création d'emploi en France pour la période à venir ;

b) rééquilibrage de la balance commerciale ;

c) indépendance technologique ;

d) indépendance économique pour la satisfaction des besoins ;

e) action sur le cadre de vie et l'aménagement du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d'actions doivent être programmées :

1) investir dans les techniques avancées (indépendamment des secteurs d'application de ces techniques) pour assurer les objectifs c et d ;

2) contrecarrer la puissance incontrôlée des multinationales (objectifs c, d et b) ;

3) investir dans les secteurs porteurs de demande mondiale (objectifs a et b). En particulier réaliser des investissements commerciaux à l'étranger pour développer nos exportations ;

4) en tenant compte de la structure particulière de dépendance (commerciale et en capital) prendre des mesures de reconquête du marché intérieur (objectifs a, b et e). Voir paragraphe III.1.

Les nationalisations ou créations d'entreprises publiques dans ce secteur d'impulsion viseront :

— à réaliser ces objectifs stratégiques ;
— à réorienter globalement la demande ;
— à faciliter le processus autogestionnaire.

III. LES AXES PRIORITAIRES

Les Socialistes refusent de laisser la France s'enfoncer dans une politique de « créneaux » internationaux, en délaissant par ailleurs des pans entiers des secteurs industriels nécessaires à l'indépendance et à la puissance d'un grand pays moderne.

Ils veulent au contraire que le pays garde le contrôle de son avenir économique dans l'ensemble des branches et sur tous les types de produits.

Cette politique n'a rien à voir avec l'isolationnisme ; elle n'ignore en rien les effets de taille à l'échelle mondiale.

La maîtrise de notre avenir doit se comprendre comme recherche de réussite pour l'industrie française dans un monde ouvert. Elle est indépendance dans l'interdépendance, politique d'alliance et d'accords librement choisis et constamment maîtrisés.

C'est la volonté :

1) d'être fort sur notre marché intérieur, gage principal d'une véritable puissance exportatrice ;

2) d'être présent dans toutes les productions stratégiques ; l'échange avec l'extérieur de ces mêmes produits permettant d'équilibrer notre balance commerciale, notre consommation et notre niveau de production.

A l'intérieur de cette volonté générale de maîtrise économique, il nous faut établir des priorités et fixer des objectifs.

Ces objectifs s'inscrivent tout naturellement dans la recherche d'une issue socialiste à la crise. Ils s'opposent radicalement à ceux mis en avant par la politique « libérale » de MM. Giscard-Barre, ils ont pour mission de donner le cap de la politique industrielle nouvelle.

Ils se présentent suivant trois axes :

— reconquérir le marché intérieur ;

— assurer le développement des industries stratégiques ;

— développer les industries nouvelles et de pointe.

III.1. *Reconquérir le marché intérieur*

En 1978, la moitié — mais la moitié seulement — du déficit commercial total pour les produits déficitaires était incompressible (importation de matières premières, énergétiques ou non).

La facture pétrolière ne représentait que 15 % environ du total de nos importations. Le déficit commercial n'est donc pas une fatalité. Avec un commerce extérieur représentant 24 % du PNB, nous constatons que dans de très larges secteurs, la France ne produit plus et se contente d'importer.

Ce phénomène s'est accru de façon spectaculaire en 1979 et surtout en 1980 pour atteindre 60 milliards environ de déficit.

Cette situation n'est pas le fait du hasard, elle a été voulue par la politique de MM. Giscard-Barre, elle est la conséquence d'un double mécanisme :

— insertion croissante du pays dans un processus de division internationale du travail, elle-même accrue ;

— perte de compétitivité le plus souvent par manque d'investissements (et notamment d'investissements de recherche) dans d'autres secteurs.

Pour remédier à cette situation, il faut tenir compte de la structure de la dépendance de l'industrie française et adapter nos propositions aux réalités concrètes.

III.2. *Les situations sectorielles - Analyse et propositions*

La dépendance d'un secteur se mesure par le croisement de deux notions fondamentales :

Pénétration étrangère en capital et pénétration du marché français par les produits étrangers. Suivant que ces pénétrations sont faibles ou fortes, **nous devons rattacher les causes de la dépendance à des phénomènes différents et donc proposer des politiques différentes.**

Si l'on excepte le cas des secteurs où l'industrie française est dominante (faible pénétration en capital et en produits importés) qui est le modèle à suivre (ex. automobile, équipement industriel, verre, fonderie, etc...) l'industrie se répartit en trois types de secteurs pénétrés (suivant le cas, forte pénétration en capital et/ou balance commerciale déficitaire).

GROUPE A (forte pénétration en capital *et* balance déficitaire.

— *Secteurs de ce groupe :*

72 Mds de déficit, dont 56 pour le pétrole/gaz en 1978.
informatique
pétrole et gaz
huiles et corps gras
extraction et préparation du minerai de fer
minerais non ferreux
machinisme agricole
instruments de précision
chaussures
industries diverses.

— *Analyse*

Les secteurs à forte dépendance, dont la balance commerciale est déficitaire, représentent le type même des activités où la France subit une division internationale du travail.

Les produits correspondants sont donc généralement stratégiques.

Le plus souvent ils sont liés (1) au commerce des matières premières (pétrole, minerai de fer et non ferreux) ou (2) à la maîtrise d'une technologie avancée (informatique électronique ménagée et professionnelle).

Les autres secteurs de ce groupe (3) sont ceux dans lesquels des firmes étrangères (matériels agricoles, huile et corps gras) ou des pays étrangers (Italie pour les chaussures) ont su se doter d'une position de quasi-monopole sur des produits de technologie moyenne ou faible.

— *Les solutions à étudier*

— Si le déficit relatif à *l'acquisition des matières premières* est structurel, il convient en revanche d'étudier dans les cas (1) et (2) *la création d'entreprises nationales* sur les secteurs de ce groupe.

— Pour l'acquisition et la préparation des matières premières elles permettraient de *mieux contrôler* les échanges avec les pays producteurs et rechercher une meilleure couverture des approvisionnements.

— Pour les secteurs de technologie avancée : elles permettent d'assurer une indépendance stratégique indispensable et de rééquilibrer les échanges.

Pour le troisième cas, il faut inciter la création d'entreprises françaises, ou développer la diversification dans ces secteurs d'entreprises existantes.

Il est possible également de couvrir ce secteur à partir d'un secteur complémentaire ou de types de fabrications analogues.

A cet égard, l'exemple de Renault dans le machinisme agricole doit être suivi.

Bien qu'encore très dominé, le marché du tracteur a été partiellement reconquis et le déficit commercial considérablement diminué (— 0,96 Mds FF).

Ce type d'action doit être évidemment encouragé et soutenu par une politique d'accords et d'implantations extérieures puisque les concurrents sur ces secteurs sont des multinationales.

GROUPE B (faible pénétration en capital *mais* balance également déficitaire).

— *Secteurs de ce groupe*
13,7 Mds FF de déficit en 1978.

matériaux de construction
papier carton
textile
sidérurgie
bois
cuir
imprimerie

Il convient d'ajouter à ce groupe les secteurs agricoles déficitaires : viande, poisson, fruits et légumes, tabac (12 Mds FF de déficit).

— *Analyse*

L'industrie française dans ce groupe n'a pas suivi l'évolution des techniques et de la productivité. Le principal problème de ces secteurs est donc un problème de perte de compétitivité le plus souvent par sous-investissement.

Si l'on excepte la sidérurgie et le papier, les autres secteurs sont faiblement capitalistiques, peu concentrés.

Ils représentent globalement un déficit de 14 milliards FF, non lié au problème des matières premières nécessairement importées.

Ce secteur est donc celui sur lequel porte notre objectif de reconquête du marché intérieur en réduisant la part du commerce extérieur dans le P.I.B.

— *Les solutions à proposer*

Si l'on excepte la sidérurgie qui relève d'un plan précis déjà présenté par ailleurs, les solutions pour les autres secteurs sont à rechercher dans la modernisation, l'aide à la gestion, l'investissement.

Des politiques de développement par produits devront être mises en œuvre.

Dans chaque secteur, une ou plusieurs entreprises pilotes (éventuellement établissement ou régie publique régionale) pouront être créées.

Enfin, pour ces secteurs, les marchés devront être particulièrement surveillés, de façon à ce que la concurrence étrangère ne s'exacerbe pas au point d'empêcher le redressement nécessaire de l'industrie nationale.

*
**

Pour l'ensemble des groupes A et B qui réalisent le déficit commercial, nous pouvons constater que sur un déséquilibre par secteur (plus faible globalement que par produits), de 98 Mds FF environ :

— 57 % environ provient des matières premières et énergétiques ;

— 16 % environ provient des secteurs fortement pénétrés ;

— 26 % environ provient des « déficiences » de secteurs dominés par le capital d'origine national.

Les secteurs bénéficiaires

GROUPE C (forte pénétration en capital mais balance bénéficiaire).

— *Secteurs de ce groupe*
(21,5 Mds FF d'excédent)

parachimie
industrie pharmaceutique
matériel manutention et génie civil
caoutchouc
matériel électrique
équipement ménager
chimie de base
machine-outil
fibres textiles.

— *Analyse*

Ce groupe appelle plusieurs remarques et soulève quelques interrogations.

a) La division internationale du travail nous y est provisoirement favorable. Jusqu'à quand ? Un certain nombre de secteurs voient des groupes français investir massivement à l'étranger (chimie de base, parachimie, caoutchouc, fibres textiles, etc.).

Dans d'autres secteurs le faible bénéfice sectoriel apparent dissimule en fait un déséquilibre avec certains pays en passe de devenir dominants sur le secteur (ex. Allemagne pour les machines-outils).

La logique de cette situation nous conduit à penser que la majorité des secteurs du groupe C *risquent d'évoluer vers le groupe A* ce qui représente un risque considérable (et sans doute insupportable) pour le commerce extérieur.

b) Ce groupe contient de nombreuses entreprises dont la nationalisation est prévue par le Parti. (PUK, RHONE-POULENC, CGE, ROUSSEL-UCLAF). Il convient donc de s'interroger sur l'effet de ces nationalisations.

Incontestablement elles permettent de diminuer le risque de glissement vers le déficit extérieur. Mais il est à noter qu'elles doivent également permettre le maintien et surtout le développement du rôle exportateur de certains secteurs de façon à les faire évoluer du groupe C *vers le groupe D.* (Secteurs peu dominés et peu pénétrés.)

— *Les solutions à proposer*

Outre les nationalisations prévues (dont on voit qu'elles sont tout à fait indispensables) il convient de promouvoir des *politiques de développement :*

— pour la machine-outil où il doit être possible de prendre une place importante à côté de l'Allemagne (voir annexe) ;

— pour l'industrie des fibres qui conditionne le maintien en France d'une industrie textile.

La grande question en suspens est celle de l'attitude à avoir vis-à-vis des entreprises étrangères de ce secteur.

Dans la mesure où la balance commerciale est positive, on serait tenté de laisser la situation en l'état.

Cela risquerait de provoquer à terme de graves conséquences quant à notre maîtrise d'un certain nombre de techniques. La plupart des brevets et licences sont en général pris dans le pays d'origine (ou d'asile) des firmes multinationales.

Il est donc essentiel de négocier avec ces firmes une politique française de recherche et développement impliquant la création de centres d'études sur notre territoire.

Il apparaît nécessaire que sur ces techniques un effort de recherche appliquée soit fait dans le cadre des structures de recherche publique pour conserver la maîtrise technique et ancrer les fabrications dans notre pays.

Enfin, dans la mesure du possible, il convient de rassembler le plus possible les entreprises éparses d'un secteur dans des groupements régionaux ou nationaux comme dans le groupe B de façon à leur donner plus de force dans la concurrence locale avec les étrangères.

Les secteurs rassemblés dans les groupes A, B et C représentent les secteurs en déficit industriel. C'est sur eux que la reconquête du marché intérieur devra porter.

Les autres secteurs qui assurent le rayonnement de l'industrie française forment le groupe D.

Ils devront être soutenus dans leur expansion.

III.3. *Des politiques spécifiques*

En plus des politiques sectorielles que nous venons de mentionner, les socialistes devraient mettre en œuvre des politiques par produits, associant un effort d'investissement, d'aide à la gestion et au financement, un effort de recherche-développement, une aide à la commercialisation et à la distribution (en particulier à l'étranger).

Elles ne constituent pas un saupoudrage, mais un effort de redressement spécifique et coordonné en fonction des lacunes constatées.

Une première liste pourrait être la suivante :

A. Politique du CUIR et de la CHAUSSURE

Elles sont complémentaires et doivent être liées.

L'objectif est de reconquérir une deuxième place derrière l'Italie. Une politique du cuir (complément de celle de la viande) sera facilitée par la création d'un office du cuir qui assurera la régulation des cours et la maîtrise des marchés. Le développement, à côté de la maroquinerie de l'industrie de la chaussure, permettrait d'économiser 1,5 Mds.

B. Politique de la HOUILLE

Il faut relancer la production de charbon français. Notre objectif est de retrouver en dix ans un niveau de production de 30 MT par an. Pour cela et dès aujourd'hui il faut stopper toute fermeture de puits et tout démantèlement. Il faut améliorer la connaissance du gisement français. A plus long terme le succès des recherches sur la gazéification in situ doivent permettre l'exploitation de nos ressources en grande profondeur.

C. Politique du BOIS et du PAPIER CARTON

La mise en œuvre d'une politique rationnelle d'exploitation de nos ressources forestières (y compris en montagne), le recyclage du papier, doivent permettre d'économiser sur les matières premières (y compris énergétique grâce à la biomasse) et de développer des industries « aval » puissantes (meubles, bois de construction, papiers et cartons, etc.), ainsi que la fabrication d'engins de sylviculture et de matériel forestier (une place est à prendre sur ce marché dans le monde). Un rééquilibrage de notre balance économiserait 7,5 Mds FF d'importations.

D. Politique de la FIBRE TEXTILE

Un effort particulier doit être engagé pour produire en France et dans de bonnes conditions de prix des fibres textiles *naturelles* (de haute qualité) et *artificielles*. Ces produits doivent devenir un point fort de notre industrie. En réduisant d'un tiers nos importations, on économiserait 0,5 Mds mais surtout on assurerait une meilleure compétitivité à notre industrie textile, ainsi que des débouchés à la chimie de base et à l'élevage des ovins.

E. Politique du POIDS LOURD (véhicules industriels)

Comme prévu dans le Projet socialiste. Il convient de porter un effort particulier dans cette direction. Les structures sont en place (RVI), il faut investir dans la recherche de produits nouveaux, passer des accords à l'étranger. En réduisant nos importations de poids lourds de 1 Md FF, on équilibrerait nos échanges en produisant en France les 2/3 de ce qui est actuellement importé.

F. Politique de la MACHINE-OUTIL

Il s'agit de prendre en Europe une deuxième place derrière l'Allemagne. A titre de référence, ce sont les Allemands qui exportent les 2/3 des importations intracommunautaires des 8 autres pays de la C.E.E. La balance commerciale de l'Allemagne en machine-outil est excédentaire de 10 Mds de FF.

Rééquilibrer nos échanges avec l'Allemagne économiserait environ 1 Md FF. Prendre une deuxième place sur le marché européen hors RFA permettrait de gagner sans doute

2 Mds FF. Il faut pour cela que notre avance relative en robotique se traduise au plan des réalisations de machines-outils. Des efforts de recherche appliquée et d'industrialisation devront être entrepris.

Une reconquête de positions solides sur ces secteurs permettrait d'économiser (en F 78) une trentaine de milliards de déficit commercial et de réduire de quelque 27 milliards FF le niveau de nos importations.

III.4. *Assurer le développement des industries stratégiques*

Quelles sont, pour les socialistes, les industries stratégiques :

Celles dont le poids économique constitue un outil de réalisation privilégié des objectifs du Projet Socialiste.

Même dans le cadre d'une « couverture » de l'ensemble des secteurs, une attention prioritaire doit être donnée à ces branches décisives pour notre avenir.

Les critères de sélection de ce caractère stratégique sont, bien sûr, fonction :

— de nos choix et orientations économiques (reconquête du Marché Intérieur, priorité à l'emploi, indépendance technologique) ;

— des caractéristiques propres du secteur qui en font ou non un instrument d'intervention industrielle (branche concentrée ou non, branche en croissance ou non, dégageant ou non l'autofinancement, etc.).

Nous avons réalisé un classement des branches industrielles françaises à partir d'une analyse multicritère portant sur 16 indicateurs permettant de mesurer ces caractéristiques. (Voir étude multicritère en annexe.)

Deux simulations ont été réalisées :

Hypothèse 1 : priorité stratégique dans une hypothèse de reconquête du marché intérieur.

Hypothèse 2 : priorité stratégique dans une hypothèse de conquête de positions économiques fortes sur le marché mondial.

Le croisement de ces deux hypothèses permet de déterminer l'ordre d'importance stratégique (par rapport à *nos* objectifs généraux) des diverses branches.

C'est ainsi que nous identifions les industries stratégiques suivantes :

IMPORTANCE	SECTEUR	GROUPE (structure de dépendance)
1	Automobile	D
2, 3, 4	Informatique	A
	Electronique professionnelle	C
	Aéronautique	D
5	Sidérurgie	B
6, 7	Instruments de précision	A
	Chimie organique	C
8, 9, 10, 11	Travail des métaux	D
	Electronique ménager	A
	Parachimie	D
	Equipement industriel	
12	Prod. et Dist. Electricité	D
13, 14	Machine outil	C
	Non ferreux	A
15, 16	Caoutchouc	C
	Pharmacie	C
17, 18, 19, 20	Imprimerie, Presse, Edition	B
	Plastiques	
21, 22	Matériaux de construction	B
	Equipements ménagers	C
23, 24	Fils et fibres synthétiques	C
	Houille	B

Ce classement appelle les remarques suivantes :

1) C'est une sélection objective, faisant ressortir les caractéristiques quantitatives que nous avons placées au cœur de notre volonté politique. Il ne peut inclure :

— ni l'intérêt qualitatif des produits concernés dans le cadre d'un mode de vie socialiste ;

— ni les mutations technico-économiques futures même lorsqu'elles sont prévisibles.

2) A côté de secteurs dont le caractère stratégique est évident pour tous (Informatique, électronique professionnelle, production et distribution d'électricité, etc.) il a le mérite de montrer l'importance fondamentale de secteurs dits traditionnels, tels la sidérurgie et surtout l'automobile.

A titre d'exemple, aucun socialiste ne peut ignorer que l'industrie automobile fait vivre un Français sur dix, que ses exportations couvrent la moitié de la facture pétrolière, qu'elle dégage un très fort autofinancement, qu'elle est très concentrée, etc.

3) Il ne connaît pas les secteurs de technologie nouvelle (Cf. bio industrie ou espace). D'ailleurs mal définis en termes de nomenclature.

Dans les principales productions mises en évidence, le nouveau secteur public industriel jouera un rôle important. Pour dix des vingt-trois secteurs nos propositions d'actualisation du programme commun prévoyaient la nationalisation d'une (ou de la principale) entreprise du secteur. Pour les secteurs qui resteront privés, des plans de développement contractuels seront mis en place.

Le TRAVAIL DES METAUX et les EQUIPEMENTS INDUSTRIELS) sont des points forts de l'industrie française (Groupe D). Il faut donc favoriser leur développement et s'assurer de leur maintien au meilleur niveau technologique.

Pour le CAOUTCHOUC, la présence de Michelin et d'un grand nombre de fournisseurs dans le caoutchouc hors pneumatiques permet d'assurer un avenir correct.

Pour les AUTRES SECTEURS, il convient de mettre à l'étude *la création d'entreprises publiques* pilotes, lorsque le secteur est dépourvu d'entreprises performantes, ainsi :

— dans la transformation des plastiques et dans l'imprimerie, presse, édition où un véritable service public doit être recréé. Surtout après l'absorption d'Hachette par Matra.

Enfin, un secteur particulièrement critique doit être redéveloppé : LES INSTRUMENTS DE PRECISION.

Avec le développement des technologies nouvelles, il est de première importance.

III.5. *Développer les industries nouvelles*

Les Socialistes se doivent de préparer la France industrielle de l'an 2000. C'est pourquoi ils devront s'employer à développer des industries aujourd'hui naissantes, mais qui constitueront bientôt le centre de notre économie.

— L'industrie de l'espace,

— L'industrie des télécommunications (télématique),

— Les énergies nouvelles (fission, solaire, solaire spatial, géothermie, etc.),

— L'économie d'énergie (à court terme),

— Les bio-industries (santé, pharmacie, agro-alimentaire, etc.),

— L'industrie d'exploitation des océans (off shore, aquaculture, industries sous-marines, etc.).

Le pays devra investir très vite dans ces secteurs des sommes importantes pour prendre bonne place sur ces marchés.

En particulier, des moyens importants de recherche fondamentale et appliquée devront être dégagés, des instituts spécialisés créés, des programmes expérimentaux et des prototypes lancés.

Pour les industries de l'espace et la télématique, l'échéance est plus immédiate et les rapports complémentaires développeront les propositions socialistes.

Toutefois, il serait tout à fait illusoire de penser, comme a tenté de le faire croire V. Giscard d'Estaing, que ces industries (qui sont encore pour certaines balbutiantes) pourront au cours des années qui viennent remplacer les autres industries dans les fonctions économiques de base (Emplois, investissements, consommation, etc.).

C'est pourquoi les socialistes, sans négliger les industries nouvelles, accordent d'abord à priorité à celles qui font le présent et qui financeront les études et les investissements pour demain.

IV. POLITIQUE SOCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

IV.1. *Rentabilité et investissement*

Dans l'industrie, le résultat bénéficiaire est d'autant plus important que l'effort d'investissement est élevé.

Cette liaison très constamment reproduite confirme bien l'importance décisive que revêt l'investissement dans la santé et la rentabilité des entreprises.

Dans les industries mécaniques par exemple, les cinq branches les plus rentables (si l'on excepte « l'outillage à main » qui est situé sur un marché très particulier) sont aussi les branches qui investissent le plus (plus de 7 000 F par personne).

La seule exception à cette règle est constituée par la branche « fabrication de fours industriels » qui compense son plus faible investissement par les rémunérations les plus élevées de l'ensemble des industries mécaniques (60 000 F par personne).

D'une façon générale, hauts salaires et/ou forts investissements s'étendent à toutes les branches dont la rentabilité dépasse la rentabilité moyenne de leur secteur d'activité (trois exceptions sur dix-sept branches).

Cette observation faite à partir de l'industrie mécanique pour laquelle nous possédons des informations fixes, s'étendrait bien sûr à d'autres industries (chimie, électronique et informatique, aéronautique, etc (1).

IV.2. *Crise de l'investissement privé*

Cette constatation prend d'autant plus de valeur que nous avons connu au cours du VII[e] Plan une crise grave de l'investissement dans le secteur privé.

Si le secteur public a soutenu un rythme élevé, le secteur privé, lui, a regressé en francs constants.

(1) Voir l'étude du STISI sur les Industries Mécaniques (E.A.E. 78).

Globalement sur la base 100 en 70 l'investissement industriel s'est situé en 1978 à l'indice 98,1 (source INSEE, comptes de l'industrie pour 1978), ce qui correspond à un tiers de diminution relative par rapport au niveau de la production correspondante.

Cette situation s'explique :

— par la stagnation des perspectives de la demande corrélative à la baisse du pouvoir d'achat (politique Barre) ;

— par la préférence très nette aux investissements financiers (rachat d'entreprises, prises de participation, spéculations de toute sorte) privilégiant ainsi la croissance externe aux groupes (extension par rachat d'entreprises existantes) plutôt que la croissance de l'appareil productif interne (seule croissance véritable au niveau de la nation).

Pourtant, pendant cette même période, les entreprises ont reconstitué leurs fonds propres, grâce à un net redressement de leur autofinancement, surtout en 1978-79.

Il faut voir là les conséquences du plan Barre qui, dès 76, se fixait comme objectif réel non pas la lutte contre l'inflation, mais la reconstitution des profits (baisse du niveau des salaires en francs constants, libération des prix, politique de « créneaux », etc.).

Ainsi, le fameux théorème neo libéral : *« Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain »*, credo économique du giscardisme, s'avère-t-il une hérésie.

En effet, entre les profits et les investissements, le tuyau est percé dans le secteur privé.

Les capitalistes en France préfèrent soit placer leur argent à l'étranger, soit l'utiliser à des fins spéculatives diverses (monétaire, foncière, immobilière, etc.).

IV.3. *Orientations d'une politique socialiste de l'investissement*

Toutes ces remarques sur l'observation du passé conduisent à penser que notre stratégie industrielle doit se fonder sur *une politique d'investissement radicalement nouvelle.*

1. *Nouvelle en volume*

A la régression de ces dernières années (qui handicape considérablement notre compétitivité) il convient d'opposer un spectaculaire bond en avant.

Le niveau précis de l'investissement complémentaire à assurer devra être fixé en tenant compte des éléments suivants :

— en 1978, l'industrie a investi 60 milliards FF.

Dans le même temps :

— le système bancaire a prélevé 41 milliards sur l'industrie (frais financiers) ;
— l'Etat et les Collectivités locales 42 milliards également (impôts et taxes) ;
— 1/5e seulement des résultats de l'industrie ont été réinvestis. (8 milliards d'excédents des investissements (60) sur les amortissements (40) et les provisions (12) pour un résultat global de 38).

Un effort de l'Etat serait décidé si parallèlement une part importante du cash flow était effectivement investie.

Cette charge pour l'Etat peut être minime (voire nulle) si les sommes investies sont créatrices d'emplois réels.

A titre d'illustration, la création de 350 000 emplois industriels rapporterait à l'Etat :

5 milliards FF de recettes à la Sécurité Sociale,
5 milliards FF de T.V.A. à 17,60 %,
1 milliard FF d'I.R.P.P.,
3 milliards FF d'impôts et taxes,

soit 14 milliards FF par an.

2. *Nouvelle dans sa finalité*

L'effort d'investissement doit être conçu comme le moyen de réorienter l'appareil productif industriel :

— reconquête du marché intérieur,
— développement des secteurs stratégiques,
— réorientation de la consommation.

a) *Reconquête du marché intérieur*

La moitié des investissements supplémentaires devront être utilisés pour les objectifs de reconquête du marché intérieur.

Suivant les branches (voir étude de reconquête), ce sera :

— pour créer des entreprises pilotes en vue de reprendre pied sur des activités délaissées (groupes A) ; (informatique, non ferreux, instruments de précision, chaussures, cuirs et peaux, huiles et corps gras, agro-alimentaire) ;

— pour améliorer la compétitivité des entreprises du secteur lorsque les étrangers y sont devenus dominants ; (Groupe B : papier-carton, textile, sidérurgie, bois, poids lourds, machines-outils, matériaux de construction, viande, poisson, fruits et légumes, etc.).

b) *Secteurs stratégiques*

Une autre partie des fonds nouveaux sera consacrée au développement des secteurs stratégiques sur lesquels la France doit prendre une position de force (air/espace, télécommunications et télématique industries bio-technologiques, équipements nouveaux, off shore, énergies nouvelles et économies d'énergie, etc.).

Une partie de cette masse sera investie dans la constitution d'un réseau *permanent* et *fin* de commerçants français à l'étranger, s'insérant de façon continue dans le commerce local.

Un tel réseau permet déjà aux industries allemande et japonaise d'avoir des positions très fortes à l'exportation.

c) *Réorienter l'économie*

La finalité de l'ensemble de ces investissements supplémentaires doit également être :

— de modifier les produits fabriqués pour réorienter le modèle de consommation (longévité des produits, nuisances et pollution, économie d'énergie et de matières premières, etc.) en jouant sur l'offre plutôt que sur la demande ;

— d'assurer un développement régional harmonieux en localisant les emplois créés dans les régions les plus touchées par le chômage.

En conclusion de ce rapport, nous constatons que la politique actuelle d'extension du secteur public donne les moyens à la collectivité d'impulser la stratégie d'indépendance et de force économique que nous souhaitons pour la France.

A travers ce nouveau secteur public, il conviendra de promouvoir une politique ambitieuse d'investissement, de développer les secteurs sur lesquels nos marchés sont pénétrés et nos industries dominées de l'extérieur, de coordonner nos efforts sur certains produits ou techniques particulièrement sensibles.

Cette politique est à la mesure de nos ambitions, elle répond aux besoins de la France.

ANNEXE 1

INCIDENCE DE LA MODIFICATION DE L'ASSIETTE DES COTISATIONS SOCIALES SUR L'INDUSTRIE

Les cotisations sociales des salariés reposent sur le salaire.

Cette situation pénalise lourdement les entreprises de main-d'œuvre au profit des entreprises capitalistiques... et grève de plus de 20 milliards FF le budget de la Sécurité sociale (incidence du chômage).

Une réforme de l'assiette des cotisations s'impose donc.

En supprimant la cotisation sur le seul salaire, qui est actuellement de *42,31 % en moyenne* dans l'industrie, et en augmentant de 5 milliards FF la cotisation globale de l'industrie (1/4 du manque à gagner pour la Sécurité Sociale pour 1/4 environ des emplois) on serait conduit — **à titre d'exemple** — à introduire à la place de l'assiette salaire, l'assiette valeur ajoutée brute. (V.A.B.).

Il faudrait alors un taux de cotisation sur la VAB de 21,58 % pour assurer des cotisations sociales équivalentes.

L'incidence de cette mesure peut être évaluée sur les deux extrêmes que constitue le secteur de la machine-outil (où la main-d'œuvre représente 80 % de la VAB) d'une part, celui des produits raffinés du pétrole (où la main-d'œuvre n'y représente que 20 %) d'autre part.

	Machine Outil (KF)	Produits raffinés du pétrole (KF)	Total Industrie (MF)
Effectifs Frais de Personnel Par personne	65 765 4 243 381 64,52	22 081 2 376 235 107,59	4 812 493 212 375 44,1
VAB Totale Par personne	5 287 690 80,40	11 575 172 524,07	440 825 91,60
Cotisation SS 42,431 % du sal.	1 264 127*	707 894*	90 113
Cotisation SS 21,58 % du VAB	1 141 084	2 497 922	95 130
Différence	— 123 043	+ 1 790 028	+ 5 milliards
Incidence en % frais de Pers.	— 3 %	+ 75 %	+ 2,3 %
Structure MO % de VAB	80 %	20 %	48 %

N.B. Les chiffres de cotisation sociale (*) sont théoriques. Ils sont calculés à partir du taux moyen de l'industrie. Pour être exact, il faudrait tenir compte de l'incidence du plafond. Compte tenu de la valeur moyenne des salariés dans les deux branches, les cotisations SS actuelles dans la machine outil sont sous-évaluées et celles des produits pétroliers sur-évaluées. La différence réelle est donc plus importante que celle calculée dans le tableau.

Cette mesure est évidemment théorique mais l'incidence de toute mesure s'en inspirant apparaît donc nettement positive.

Pour en évaluer l'impact sur l'évolution des résultats des branches il faut savoir que les sommes dégagées dans la machine-outil augmenteraient le profit brut avant impôt de près de 25 %, alors que dans le secteur du raffinage, compte tenu de la forte structure bénéficiaire, les sommes à payer en supplément seraient financées environ par moitié en réduction d'impôts (de — 12 %) et par autre moitié en réduction du profit brut avant impôt (de — 70 %).

Nul doute que cette mesure réduirait la rentabilité du secteur capitalistique, mais donnerait un ballon d'oxygène considérable au secteur de main-d'œuvre actuellement très menacé.

ANNEXE 2

ANALYSE MULTICRITERE

L'analyse multicritère permettant une présentation objective des caractères stratégiques des secteurs industriels a été réalisée en retenant 16 critères représentant des facteurs déterminants de la réalisation de nos objectifs (EMPLOI, POIDS ECONOMIQUE, RECONQUETE DU MARCHE INTERIEUR, INDEPENDANCE TECHNOLOGIQUE) et tenant compte de la STRUCTURE DE LA BRANCHE.

Certains sont extraits de l'enquête annuelle d'entreprise de l'INSEE (grandeurs (G) du Compte d'Exploitation ou du bilan des branches (NAP 115), ratios (R)), d'autres sont des indices qualitatifs (I) permettant d'évaluer par exemple la croissance prévisible.

Tous ces indicateurs sont ramenés à leur valeur moyenne dans l'ensemble de l'industrie pour pouvoir les mesurer entre eux.

Enfin, ils sont affectés d'un poids qui fait apparaître leur importance relative dans l'hypothèse choisie.

Les indicateurs retenus comme critères d'objectifs pour cette étude, ainsi que les poids (ou coefficients) de chacun dans les deux hypothèses citées, sont précisés dans le tableau suivant.

Les deux hypothèses étudiées sont :
Hypothèse 1 : Reconquête du marché intérieur.
Hypothèse 2 : Conquête de positions fortes sur le marché mondial.

Les résultats figurent ci-après.

OBJECTIFS / CRITERES	G R ou I	PONDERATION HYP 1	PONDERATION HYP 2
I - EMPLOI			
— croissance future prévisible	I	10	15
— effectifs totaux	G	10	7
— salaire moyen par personne	R	4	4
— part des salaires dans la valeur ajoutée	R	3	5
II - POIDS ECONOMIQUE			
— Valeur Ajoutée Brute (VAB)	G	7	4
— Ratio de modernisation récente (immo. Outillage/amortissement)	R	6	10
— Capitalisation (VAB/Immo. brutes)	R	4	10
— Capacité d'autofinancement	G	3	6
III - RECONQUETE MARCHE INTERIEUR			
— Pénétration en capital (%)	I	5	5
— Pénétration en produits importés (%)	I	10	5
— Chiffre d'Affaires à l'exportation	G	3	10
IV - INDEPENDANCE TECHNOLOGIQUE			
— Part des ingénieurs et cadres dans l'effectif total	R	4,5	7,5
— Part de la recherche développement dans le Chiffre d'affaires	R	4,5	7,5
V - STRUCTURE DE LA BRANCHE			
— Concentration (part des 4 premières dans le C.A. total en %)	I	7	12
— Concentration (titres de participation détenus)	G	2	6
— Dépendance financière (frais financiers/VAB)	R	3	3

ANNEXE : **ANALYSE MULTI-CRITERE**

IMPORTANCE STRATEGIQUE DES SECTEURS

Hypothèse 1 - Reconquête du marché intérieur.

BRANCHE	RESULTAT
Automobile	208,51
Informatique	184,56
Electronique Prof.	184,36
Aéronautique	166,89
Sidérurgie	142,07
Mat. Elect.	133,86
Matériel de Précision	129,67
Chimie Organique	124,65
Travail des Métaux	123,72
Parachimie	120,84
Equip. Ind.	118,71
Electronique Ménager	116,11
Prod. et Dist. Elect.	111,81
Machine Outil	105,12
Non ferreux	102,22
Caoutchouc	97,92
Pharmacie	94,13
I.P. Edition	92,65
Plastique	91,45
Fils et fibres Synt.	90,61
Mat. de Const.	88,31
Houille	86,25
Equip. Ménager	86,19

N.B. La valeur moyenne de chaque critère élémentaire dans l'ensemble de l'industrie est 1.

Le résultat moyen dans cette hypothèse est de 85,90, les secteurs obtenant un résultat inférieur à la moyenne ne sont pas retenus.

Hypothèse 2 - **Conquête de positions fortes sur le marché mondial.**

BRANCHE	RESULTAT
Automobile	300,76
Electronique Prof.	263,05
Aéronautique	256,04
Informatique	248,99
Sidérurgie	202,07
Matériel Electrique	184,96
Chimie Organique	178,54
Mat. de précision	177,66
Electronique Ménager	169,80
Parachimie	169,03
Equip. Ind.	154,41
Travaux des Métaux	154,21
Prod. et Dist. d'Electricité	150,43
Non Ferreux	145,74
Machine Outil	141,34
Pharmacie	138,77
Caoutchouc	134,97
Plastiques	123,29
I.P. Edition	120,92
Equip. Ménager	120,82
Chimie Minérale	120,44
Mat. de Construction	119,81
Prod. Pétroliers Raff.	118,26

N.B. La valeur moyenne de chaque critère élémentaire dans l'ensemble de l'industrie est 1.

Le résultat moyen dans cette hypothèse est de 117,50, les secteurs obtenant un résultat inférieur à la moyenne ne sont pas retenus.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

III

DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE ET DU POUVOIR DES TRAVAILLEURS

par Pierre-Antoine MATHIEU
Membre du Collectif économique

Le projet socialiste relève à juste titre que « la crise rend encore plus nécessaire la restauration des mécanismes de la planification qui seuls peuvent permettre d'arrêter consciemment les grands choix salvateurs... Cette démarche renverse les facteurs de la décision. Aux critères du profit pour quelques-uns se substituera progressivement le critère de l'utilité sociale... ».

C'est d'ailleurs dans le cadre du plan que les nationalisations voulues par les socialistes prennent tout leur sens.

I. DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DEMOCRATIQUE

A - Les caractéristiques générales de la planification démocratique

La planification démocratique que nous voulons instaurer est un processus profondément original.

Il ne s'agit pas, comme dans la planification soviétique, de dresser dans le détail un inventaire prévisionnel de l'ensemble des prix de gros et de détail et un tableau exhaustif des échanges entre tous les agents économiques.

Il ne s'agit pas non plus de la planification à la giscardienne : celle-ci, juxtaposition de logomachie creuse et de développements théoriques non dénués d'intérêt, mais

complètement déconnectés de la réalité, comme de la politique économique au jour le jour, a pour fonction essentielle de donner une traduction politiquement présentable à une politique menée en fonction des intérêts du grand capital.

Le plan démocratique aura trois fonctions principales :

A-1. *Ce sera d'abord un système d'informations périodiques et prévisionnelles sur le moyen et long terme*

En effet, le marché ne fournit que des informations d'une part immédiates, d'autre part considérablement biaisées.

Personne ne croit plus que c'est le consommateur qui, en règle générale, détermine les prix ; ceux-ci sont en fait largement déterminés soit par les grandes firmes, soit par les intermédiaires commerciaux ; par ailleurs, la demande finale est très largement conditionnée par la publicité.

Le propre du marché, comme un certain nombre d'économistes libéraux, dont Galbraith notamment, l'ont reconnu, est d'être myope.

La fabrication d'un produit, la mise au point d'une technologie peuvent fort bien n'être pas rentables à court ou même moyen terme au regard du marché, tout en présentant technologiquement et économiquement une importance décisive.

La logique à court terme du capital a ainsi conduit les trusts français de l'électronique à commercialiser des produits étrangers, dans le domaine des composants ou de l'électroménager, plutôt que de mener l'effort de recherche ou d'investissement qui aurait permis de développer une technologie et une production nationales.

Ces considérations sont particulièrement pertinentes dans les secteurs de pointe, rarement rentables dans le court terme.

L'autre grande lacune du système du marché capitaliste en tant que système d'information, est de faire largement abstraction des coûts sociaux et notamment des données spatiales du développement.

Par exemple, déterminer le choix entre le transport ferroviaire et le transport automobile en termes de marché constitue une absurdité flagrante, si on ne tient pas compte des coûts sociaux très lourds entraînés par le déclin des transports collectifs : coût des heures perdues en embouteillages, coût des accidents de la route, coûts sociaux et incidences des fermetures de lignes secondaires de la SNCF, etc...

Système d'information généralisé émanant de l'ensemble des agents économiques, bénéficiant des données les plus récentes en matière d'évolution technologique, la planification démocratique est susceptible de prendre les choix décisifs sur le plan économique, dans l'intérêt national.

A cet effet, il sera nécessaire de renforcer et de décentraliser considérablement les moyens statistiques dont disposent les pouvoirs publics.

Il s'agira bien entendu, d'aller à l'essentiel : planifier la production et non le commerce, l'investissement et le niveau général des prix et non le détail de l'évolution des prix des produits.

A-2. *Le plan sera, en second lieu, l'instrument d'une stratégie politique de répartition du produit social*

Alors que les mécanismes du marché ont pour résultat d'accroître les inégalités, la planification démocratique a pour fonction de traduire, en termes économiques, la volonté politique de la collectivité.

A ce titre, c'est au plan de fixer les grands équilibres macro-économiques qui résultent de choix politiques, à savoir notamment :

— les modalités quantitatives et qualitatives de la réalisation du plein-emploi ;

— les conditions et les modalités de l'ajustement entre l'épargne et l'investissement ;

— l'équilibre entre la production nationale, le marché intérieur et le recours à l'extérieur.

A-3. *Le plan appellera, en troisième lieu, la mobilisation d'un certain nombre de moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie*

Les moyens de la planification démocratique doivent s'exercer sur l'ensemble des grandes entreprises, qu'elles soient ou non nationalisées. Il s'agit notamment :

— de la coordination obligatoire des grands projets d'investissement sous l'égide du Commissariat au Plan ;

— de l'utilisation du système de crédit nationalisé de manière sélective en fonction du degré de conformité de l'activité des entreprises avec les objectifs du plan, en termes d'emploi, d'équilibre commercial et de réduction de la dépendance technologique.

Néanmoins, les grandes entreprises publiques constitueront un outil déterminant de l'application du plan.

1) Parce qu'elles seront, en fonction des choix qui seront faits, *l'instrument essentiel de développement des filières* industrielles jugées décisives dans l'optique de la restructuration de l'appareil industriel français.

Actuellement, la logique de restructuration du capital est en effet, le plus souvent, une logique purement financière, c'est-à-dire anti-industrielle. Pour prendre un exemple caricatural, quelle logique industrielle y a-t-il dans l'importante et récente prise de participation de la CGE dans la Generale Occidentale ?

2) Parce qu'elles constitueront le terrain *privilégié* de l'exercice du pouvoir des travailleurs (cf. B).

3) Parce que les grandes firmes publiques seront à même de *coordonner* entre elles leurs projets industriels intéressant une même filière. C'est ainsi, par exemple, que l'industrie aéronautique nationalisée pourra définir ses programmes en liaison avec les compagnies aériennes de transport nationales ; tel n'a pas toujours été le cas dans le passé.

4) Parce que l'action des grandes firmes publiques aura un effet *entraînant sur le secteur demeuré privé*, aussi bien en aval qu'en amont. Dans le passé, c'est par exemple la politique des commandes de la SNCF qui a permis à l'industrie ferroviaire française de marquer des points importants

à l'extérieur. L'ensemble des entreprises de biens d'équipement, dans le cadre d'un code de la sous-traitance, sera la première bénéficiaire des retombées des nationalisations.

B - L'insertion des entreprises publiques dans le plan : les contrats de plan

Chaque groupe public élaborera et négociera avec les pouvoirs publics un contrat de plan, d'une durée égale à celle du plan et selon une procédure définie au paragraphe III.

Ce contrat de plan comportera en deux parties :

— un « document stratégique » qui traduira en termes économiques la volonté politique exprimée par le plan dans le domaine d'activité du groupe ;

— un « plan de groupe » déterminant de manière chiffrée les objectifs et moyens du groupe.

B-1. *Le document stratégique*

Il sera élaboré à partir des hypothèses fournies par le plan sur :

— l'environnement international : évolution de la conjoncture à l'étranger, des prix mondiaux, des taux d'intérêt ;

— l'environnement économique national : évolution prévue du PNB, des prix, des taux d'intérêt...

D'autres séries d'hypothèses intéressant le groupe seront fournies par le plan, mais il sera tout à fait indispensable qu'en amont les entreprises publiques aient été associées à l'élaboration de ces hypothèses :

— évolution de la technologie, des coûts de fabrication, apparition de techniques nouvelles ;

— évolution des marchés de la concurrence en France et à l'étranger.

Ce document de stratégie constituera l'exposé des motifs du contrat de plan. Quoique non chiffré, il fera l'objet d'une discussion approfondie avec les pouvoirs publics, car c'est lui qui détermine la mission générale attribuée au groupe. Le consensus devra donc nécessairement se dégager sur ce document.

De la qualité de ce consensus dépendra en particulier la rapidité ultérieure de l'administration à accorder, lorsqu'elle sera sollicitée, les autorisations nécessaires à l'entreprise publique (réglementation sur les investissements à l'étranger, les ententes, fusions ou absorptions...).

Ce document stratégique portera en particulier sur les points suivants :

— les technologies à promouvoir : l'effort de prévision à long terme est capital en ce domaine, comme le montre l'exemple des composants électroniques ;

— la définition des accords internationaux à rechercher : la lourdeur et les délais inhérents à certains grands programmes industriels (dans l'aéronautique par exemple) la rendent indispensable ;

— l'implantation à l'étranger, ses modalités et son financement ;

— La problématique de la diversification éventuelle des activités du groupe : il s'agira non plus de suivre la logique des conglomérats financiers mais plutôt, soit de rechercher la moindre dépendance au sein d'une filière, soit de constituer des axes de développement dans des secteurs voisins afin d'atténuer l'effet des à-coups conjoncturels sur la vie du groupe public.

B-2. *Le plan de groupe* : il constituera le cœur du contrat de plan.

De la pertinence des indications de résultats associés aux objectifs, aux moyens et aux compensations dépendront l'équité et l'objectivité du jugement qu'auront à porter les travailleurs et la collectivité sur l'exécution du contrat de plan.

1) *Les objectifs* seront associés à des indicateurs chiffrés applicables à l'activité consolidée du groupe.

• Certains émaneront du groupe lui-même :

— objectifs commerciaux : progression des ventes en volume sur le marché intérieur et à l'étranger ; évolution des parts de marchés par grandes catégories de produits ;

— objectifs de performance industrielle : évolution des coûts unitaires de production ;

— objectifs sociaux : évolution de la masse salariale, de la structure et de la hiérarchie des postes, de la durée du travail ; y sera précisée la façon dont le groupe fera bénéficier ses travailleurs de la progression de la productivité ;

— objectifs financiers : marge brute d'auto-financement, politique d'amortissement, résultat net, évolution éventuelle des dividendes. Ceux-ci devront être reversés à l'Etat qui, en contrepartie, procédera aux augmentations de capital nécessaires ;

— objectifs de développement : plans d'investissements par activité, par zone géographique, principaux projets industriels.

• D'autres objectifs seront introduits dans le contrat de plan sur demande du gouvernement :

— l'emploi : les entreprises publiques auront à concourir à la réalisation du plein-emploi. Le principe « pas de licenciement sans reclassement » sera rigoureusement respecté. S'il ne peut être appliqué au sein du groupe, il reviendra à l'Etat d'organiser les contacts indispensables aux reconversions ; il fournira si nécessaire la compensation financière à l'entreprise publique ;

— le développement de certaines activités stratégiques (activités nouvelles) ;

— l'amélioration des conditions de travail : les entreprises publiques joueront un rôle pilote en la matière. Afin de ne pas laisser les groupes capitalistes concurrents à l'étranger tirer profit de cette situation, des aides temporaires pourront être consenties par l'Etat ;

— l'aménagement du territoire : cette dimension de la politique économique ne pouvant être spontanément prise en compte par l'entreprise publique, les pouvoirs publics seront conduits à imposer certains lieux d'implantation.

Au total, les pouvoirs publics seront très normalement amenés à introduire des contraintes de service public dans les contrats de plan.

L'essentiel est que ces contraintes fassent l'objet de négociations et que les compensations financières soient prévues chaque fois que cela sera justifié.

2) *Les moyens* (cf. le rapport sur le financement).

Le contrat de plan devra préciser :

— les apports en fonds propres de l'Etat avec une programmation des augmentations du capital ;

— le montant des prêts dont pourra bénéficier l'entreprise publique, et leurs conditions ;

— le montant éventuel de l'appel au marché financier ;

— le montant des compensations financières versées par l'Etat en contrepartie de contraintes de service public.

Par ailleurs, le groupe aura la responsabilité de centraliser les dividendes de ses filiales pour reverser des dividendes à l'Etat.

C - La procédure d'élaboration des contrats de plan

C'est au conseil d'administration de l'entreprise publique qu'il appartiendra, à partir des hypothèses générales du Plan, d'élaborer un projet de contrat de plan.

Comme les socialistes ne séparent pas la planification de leur démarche *autogestionnaire,* les *conseils d'unité* et *d'atelier* seront appelés à faire des propositions dans le cadre les concernant.

Les arbitrages entre les programmes des différentes filiales seront de la responsabilité du conseil d'administration du groupe.

Ce projet sera soumis pour accord au comité d'entreprise du groupe avant son adoption par le conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration le transmettra alors à l'Administration.

La négociation se déroulera ensuite entre les représentants de l'entreprise publique et ceux de l'Administration.

Il est très important que l'entreprise publique n'ait pas en face d'elle, comme c'est le cas actuellement, une pluralité d'interlocuteurs, de ministères, voire de directions d'un même ministère, aux objectifs différents, voire contradictoires. Le commissariat au plan aura la responsabilité d'unifier et de piloter le dialogue entre l'Administration et entreprises publiques.

La discussion portera d'abord sur l'exposé des motifs, puis sur le contenu chiffré des propositions du groupe.

Elle portera ensuite sur l'insertion dans le projet de contrat des objectifs spécifiques que le gouvernement entend proposer au groupe.

Enfin seront discutées et définies les éventuelles compensations financières, ou autres, consenties par l'Etat en fonction de ces contraintes de service public.

A l'issue de cette négociation, le contrat de plan pourra être signé par le ministre chargé du plan d'une part, et par le président du conseil d'administration d'autre part, après qu'il ait à nouveau consulté son conseil d'administration et le comité central d'entreprise.

Il sera essentiel pour la bonne exécution de ces contrats de plan de ne pas perturber leur exécution par des interventions intempestives et de caractère conjoncturel des pouvoirs publics, comme c'est de pratique courante actuellement.

Néanmoins, il sera réaliste de prévoir, dans les mêmes termes, une procédure d'élaboration d'avenants annuels qui permettront à la fois de faire le point sur l'exécution du contrat de programme et d'introduire des objectifs supplémentaires ainsi que les compensations correspondantes.

Le bon déroulement de cette procédure nécessite que l'autonomie de gestion de l'entreprise publique soit pleinement reconnue.

Elle doit être aussi étendue que possible, une fois le contrat de programme discuté et conclu.

En effet, la planification démocratique n'a ni l'ambition, ni la prétention de s'immiscer dans la gestion quotidienne des entreprises publiques. Cette prétention serait d'une part inopérante, d'autre part priverait de toute consistance le

pouvoir des travailleurs. Ceux-ci, de même que les dirigeants des groupes, se désintéresseraient de leurs responsabilités s'ils avaient le sentiment que les centres de décision, en matière de gestion quotidienne, leur échappent.

Cela signifie que les conseils d'administration, comités d'entreprise, conseils d'unité ou d'atelier devront être réunis avec une périodicité suffisante.

Cela signifie aussi qu'une claire répartition des responsabilités devra être opérée entre les responsabilités des conseils d'administration et des dirigeants des groupes.

En particulier, les présidents ou directeurs généraux devront être assurés que leur mission aura une durée au moins égale à celle du contrat de plan. Seuls des cas de faute grave ou d'échec évident dans la mise en œuvre du contrat de plan pourront justifier une dérogation à cette règle.

Les présidents du conseil d'administration seront, conformément aux propositions socialistes sur l'actualisation du programme commun, élus par les conseils sur une liste d'aptitude nationale présentée par le gouvernement.

En matière de prix, l'autonomie de gestion ne signifiera pas le retour à une « vérité des prix », concept illusoire tant que ne seront pas quantifiées les incidences sociales de choix économiques, ce qui suppose un perfectionnement des techniques comptables, et notamment la généralisation de la méthode des comptes de surplus.

Si la règle sera la liberté pour les produits industriels fabriqués par les groupes publics, sous réserve d'une concurrence loyale des groupes privés français et étrangers, il ne peut en être de même pour les prix de certains produits ou services.

Il sera normal qu'un gouvernement de gauche cherche à stabiliser les prix des transports en commun pour réorienter le choix des citadins en la matière, tandis que, naturellement, les infrastructures seront portées à la hauteur des besoins.

Deux correctifs doivent cependant être apportés :

— il faudra veiller à ce que *ces contraintes de prix entraînées par des impératifs de service public ne jouent pas un rôle redistributif, à rebours, du revenu ;*

— il faudra impérativement donner à l'entreprise publique les compensations financières adéquates.

L'autonomie de gestion signifie également que le contrôle de l'Etat sera allégé et s'exercera pour l'essentiel *a priori*. Il sera exercé par les membres des conseils d'administration représentant l'Etat ou, le cas échéant, par des commissaires du gouvernement.

Seul le budget annuel (compte d'exploitation prévisionnel, tableau de financement, bilan prévisionnel consolidé) fera l'objet d'une approbation préalable dans le cadre d'une procédure simplifiée destinée à vérifier la cohérence entre ce budget annuel et le plan.

La Cour des comptes, dont les moyens et la mission seront complètement rénovés, appréciera dans un délai qui sera fixé par la loi les conditions de la gestion de l'entreprise.

II. DES NATIONALISATIONS AU SERVICE DU POUVOIR DES TRAVAILLEURS

Pour les socialistes, les nationalisations ne sont pas uniquement commandées par leur analyse économique, si pertinente soit-elle, et par les conséquences qu'ils en tirent.

Les nationalisations ont toujours constitué un enjeu politique et social. Elles sont d'abord un moyen décisif pour briser la domination des grandes concentrations capitalistes sur l'économie et la société. En second lieu, elles feront nécessairement figure de modèle de la société que nous voulons construire.

Les socialistes ont pour rôle et pour ambition de donner le pouvoir aux travailleurs. Mais le pouvoir des travailleurs est une dialectique entre fin et moyen.

Un moyen car la mobilisation des travailleurs, leur pouvoir croissant constitueront la meilleure arme pour mettre en échec les tentatives qui ne manqueront pas de se dresser contre toute expérience de transformation socialiste. Les exemples historiques (« plutôt Hitler que le Front Populaire »), les références internationales (le Chili de l'Unité Populaire) sont suffisamment probants pour que les socialistes ne nourrissent aucune illusion à ce sujet.

Une fin parce que toute l'action des socialistes tend à donner le pouvoir aux travailleurs qui sont actuellement dépossédés de ce pouvoir par la classe dominante. Les socialistes ne veulent pas plus de sa confiscation par une couche (cadres, techniciens), que par une quelconque bureaucratie.

A - Il faudra d'abord reconstruire un droit du travail qui sera le droit des travailleurs

A-1. En effet, *les données de départ* sont le produit d'une logique perverse.

Le nouveau secteur public juxtaposera un grand nombre d'établissements pour la plupart de caractère industriel, regroupant des centaines de milliers de travailleurs de toute qualification et de statuts très divers.

Mais cet ensemble est à l'heure actuelle largement structuré en fonction de la logique du capital, malgré les acquis des luttes passées.

Cette logique du capital, comme l'a bien montré une récente étude de l'Institut de recherches économiques et de planification du développement de l'Université de Grenoble, a organisé systématiquement la dissociation entre la logique du pouvoir économique réel, le vécu des travailleurs et le cadre juridique du droit du travail.

La logique du pouvoir économique réel est celle des groupes, même lorsque leur participation dans une société est apparemment très minoritaire ; elle s'exprime sur le plan de la technologie et des marchés par la structuration des groupes en divisions fonctionnelles.

Le vécu des travailleurs, c'est le lieu de production : soit des usines ou établissements isolés, soit des regroupements de salariés sur des sites industriels ; y coexistent des salariés rattachés à des sociétés différentes, qu'elles appartiennent ou non au même groupe ; des salariés effectuant des travaux identiques ou voisins peuvent ainsi connaître une multitude de statuts et de situations, sans même parler du développement de la sous-traitance et de l'intérim. Cependant, c'est d'abord et tout naturellement sur les lieux de production que s'expriment la solidarité et la conscience de classe des travailleurs.

Le cadre juridique est celui de la *société* qui constitue un niveau jouant un triple rôle :

— niveau de définition des organes juridiquement détenteurs du pouvoir : assemblée des actionnaires, conseil d'administration ou de surveillance, président-directeur-général ;

— niveau de mesure comptable de la rentabilité du capital et de l'affectation des bénéfices ;

— niveau de support du droit du travail, aussi bien pour l'application des conventions collectives que pour la reconnaissance d'un certain nombre d'institutions, comités d'entreprise notamment.

Cette construction juridique permet aux groupes de diviser les travailleurs entre eux tout en les empêchant d'appréhender la réalité de la gestion centralisée du capital.

C'est ainsi que des holdings se fractionnent en sous-holdings comptant moins de cinquante salariés pour gêner la prise en compte globale de leur activité.

Les responsables des groupes refusent systématiquement toute centralisation de la représentation syndicale au niveau des groupes ; stratégie qui a permis au PDG de la CGE de prétendre ignorer ce qui se passait dans certains conflits comme ceux du Joint français ou d'Alsthom.

Par ailleurs, des stratégies de filialisation ont permis d'isoler certains groupes de travailleurs :

— soit pour restreindre l'octroi d'avantages sociaux : cas des filiales d'informatique ;

— soit pour priver certains travailleurs du bénéfice de conventions collectives s'appliquant à la société-mère : filialisation systématique des activités de transport ou d'entretien dans les groupes chimiques ou métallurgiques, par exemple.

Le premier impératif social des nationalisations sera donc de reconstruire un droit du travail qui deviendra le droit des travailleurs, en enrayant d'abord le processus de segmentation du marché du travail et d'éclatement de la classe ouvrière.

Cet objectif n'est pas pour un gouvernement de gauche spécifique aux entreprises nationalisées, mais celles-ci auront à jouer un rôle-pilote, car les droits liés à la propriété y seront exercés au profit des travailleurs.

La nécessaire restructuration du secteur public devra être opérée en tenant compte de la nécessité de reconstituer la collectivité de travail ; il faudra mettre fin à la dissociation entre structures juridiques, économiques et sociales.

Cette restructuration devra viser à :

— redécouper des sociétés selon des critères permettant la constitution de véritables unités économiques et sociales ; au sens du droit du travail ;

— réintégrer dans ces unités les fonctions économiques abusivement extériorisées ou sous-traitées ;

— déterminer clairement les responsabilités dans les rapports avec les entreprises extérieures non intégrées : c'est dire que les marchés de sous-traitance devront comprendre des clauses relatives aux conditions générales des travailleurs de ces branches.

A-2. *L'unification statutaire des travailleurs* de chacun des nouveaux groupes publics poursuivra un double objectif :

1) Naturellement, il s'agira d'abord d'appliquer dans le secteur public l'ensemble des réformes sociales inscrites au programme du gouvernement de gauche et dont le Projet socialiste comporte l'énoncé : augmentation des bas salaires, semaine de 35 heures, etc..., mais aussi les droits des travailleurs qui concerneront l'ensemble des travailleurs et que nous rappelons brièvement :

— affermissement des capacités d'intervention des sections syndicales d'entreprise par l'octroi de moyens, de garanties et de libertés nouvelles ;

— extension du rôle des comités d'entreprise et des délégués du personnel en matière de conditions et d'organisation du travail, d'emploi, d'orientation économique, avec octroi de droit de veto ; création de comités centraux d'entreprise de groupe ;

— allègement, dans la mesure du possible, de la contrainte du secret en organisant la diffusion de l'information économique, sociale et financière ;

— participation des travailleurs à l'élaboration du plan ;

— reconnaissance de la section politique d'entreprise.

2) Il s'agira aussi d'apporter une réponse au problème de la segmentation du travail.

Il ne sera pas possible au sein des groupes nouvellement constitués, qui continueront fréquemment de relever de plusieurs branches professionnelles, d'éviter l'application de plusieurs conventions collectives ; il conviendra donc que soient négociés des accords de groupes dans lesquels l'unification des statuts et conditions générales du travail au sein d'un même groupe sera planifiée.

Parallèlement, des accords inter-entreprises seront négociés sur un même site quand une entreprise publique y sera leader.

Enfin, toutes les formes d'emploi précaire (intérim, contrat à durée déterminée) seront limitées au strict nécessaire. Dans les entreprises publiques, le contrat à durée indéterminée deviendra la règle.

L'application du principe « pas de licenciement sans reclassement préalable » entraînera la mise en place de droits et de mécanismes nouveaux :

— prévision des conversions nécessaires dans le cadre de la planification industrielle de l'entreprise ou du groupe ;

— priorité aux conversions internes à l'entreprise ou au groupe public avec mise en place d'un droit des mutations, comportant garanties, procédures et délais.

Dans la mesure où des mécanismes démocratiques d'organisation et de contrôle de la mobilité de l'emploi auront été mise en place, les entreprises publiques seront soumises aux mêmes règles que les entreprises privées : procédure de consultation et de veto des comités d'entreprise ; prise en charge partielle par la collectivité du coût de la prévention du licenciement ; sanction pour les entreprises qui ne respecteraient pas les mécanismes prévus.

Mais le pouvoir des travailleurs, ce n'est pas seulement un ensemble de conquêtes sociales assorti d'un nouveau droit des travailleurs. Il passe aussi par le développement de l'autogestion.

B - L'autogestion, dynamique de la prise de responsabilité

Elle reposera sur deux modalités essentielles :

— l'intervention des travailleurs à tous les niveaux de décision ;

— la dynamique de l'élection par les travailleurs eux-mêmes de leurs représentants.

Seront concernés, non seulement les travailleurs des entreprises nationalisées, mais aussi les travailleurs des entreprises où la puissance publique détiendra (de manière consolidée) la moitié du capital.

B-1. *L'intervention des travailleurs à tous les niveaux*

Le Projet socialiste préconise, dans la logique de la septième thèse sur l'autogestion adoptée par notre parti, l'intervention des travailleurs dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises nationalisées selon trois modalités :

— conseil d'administration tripartite : travailleurs, Etat ou collectivité territoriale, usagers ;

— conseil de gestion élu par les travailleurs ;

— conseil de gestion élu par les travailleurs, assorti d'un organe de surveillance comportant des représentants de l'Etat, du Parlement ou éventuellement d'assemblées locales, et des usagers.

Ces principes s'appliqueront naturellement à l'ensemble des entreprises qui seront soumises au nouveau statut d'entreprise publique. Il appartiendra au Parlement, en fonction de la restructuration du secteur public, d'opérer, cas par cas, un choix entre ces formules ; cependant la seconde et la troisième pourraient être généralisées dans les filiales et sous-filiales, cependant que la première caractériserait davan-

tage les directions de groupes eux-mêmes, dans la mesure où leur dimension et où la masse de leurs activités impliqueront nécessairement toute la collectivité.

La représentation des usagers au sein des conseils d'administration des entreprises publiques pose un problème particulier et difficile.

Les usagers sont tantôt des entreprises, tantôt des particuliers.

Par ailleurs, beaucoup d'usagers sont des non-nationaux ; ils ne peuvent pas être représentés.

Les associations d'usagers et de consommateurs sont nombreuses et encore faibles, même s'il n'est pas douteux qu'une avancée vers le socialisme permettra leur essor.

De plus, il est difficile de mesurer leur représentativité.

D'une certaine manière, les syndicats de travailleurs représentent aussi les usagers puisque tous les travailleurs sont des usagers ; mais les non-actifs sont aussi des usagers, et les associations familiales peuvent aussi les représenter.

Les principes suivants pourraient être retenus : la représentation des usagers serait assurée soit par des entreprises dans le cas d'un groupe fabricant des biens intermédiaires ou des biens d'équipement, soit par des particuliers pour des entreprises fabricant des biens de consommation ; en cas d'activité mixte, cette représentation serait pondérée au prorata du chiffre d'affaires.

La représentation des usagers, quand il s'agit d'entreprises, doit naturellement exclure la réintroduction, directe ou indirecte, du patronat dans les conseils d'administration des entreprises publiques.

Pour éviter ce risque, le plus simple est de prévoir que les entreprises qui seront représentées (les fédérations patronales auront tout loisir de déterminer quelles entreprises) ne pourront l'être que par un représentant nommément désigné et dont la désignation devra avoir recueilli l'accord de leur comité d'entreprise.

La représentation des usagers, lorsqu'il s'agit de particuliers, pourrait être doublement assurée :

— pour 1/3 par des représentants désignés par les grandes organisations syndicales représentatives au niveau national au prorata de leur représentativité nationale ;

— pour 2/3 par des représentants d'associations de consommateurs ou d'associations familiales choisis par le conseil économique et social dont la composition et le rôle auront été profondément remaniés.

La durée de leurs fonctions, comme celle des représentants des travailleurs, serait limitée à deux mandats successifs.

Les conseils d'administration et de gestion auraient naturellement, dans le cadre du plan, la responsabilité de prendre les grandes décisions concernant la vie de l'entreprise.

Cependant, les socialistes ne sauraient se contenter de l'instauration de droits pour les travailleurs au niveau des directions d'entreprise. D'abord parce qu'un grand nombre de problèmes sont posés concrètement à un niveau d'organisation plus restreint ; ensuite parce que la démocratie dans l'entreprise doit devenir une démocratie de participation directe pour tous les travailleurs, une démocratie qui intègre la nécessaire délégation de responsabilité à des élus, tout en dépassant les limites de la délégation de responsabilité pour développer l'intervention et l'autonomie des collectifs de travailleurs et de chacun de ses membres.

Dans cette perspective, le Projet socialiste a prévu l'institution de conseils d'unité et de conseils d'atelier ou de bureau, tout en laissant à chaque conseil d'administration des entreprises nationalisées une grande latitude dans l'application.

Il serait vain, en effet, de légiférer ou de décréter abstraitement en cette matière sans tenir compte des situations concrètes, et en particulier du degré d'implantation des organisations syndicales de classe.

Le conseil d'unité, composé exclusivement de travailleurs élus correspondra à un regroupement géographique ou fonctionnel (usine, direction départementale et régionale, département).

En raison de la très grande diversité des situations, il est préférable que le conseil d'administration de l'entreprise détermine les modalités d'élection du conseil.

Ce dernier aura un pouvoir consultatif sur toutes les questions relatives à la gestion de l'unité : investissements, fabrications, hygiène et sécurité, classification, conditions de vie et de travail, embauche, licenciements.

Il aura connaissance des documents de gestion. Le conseil d'administration de l'entreprise pourra attribuer droit de veto et de décision à ces conseils sur une liste de domaines qu'il déterminera.

Le conseil d'atelier ou de service sera composé de l'ensemble des travailleurs qui désigneront des délégués. Le conseil déterminera alors les modalités de cette désignation, ainsi que le champ du mandat, temporaire ou permanent.

Le conseil d'atelier ou de service disposera, à son niveau, des mêmes attributions que le conseil d'unité. Ses compétences seront définies par le conseil d'administration et pourront être étendues suivant les mêmes modalités.

L'introduction de ces nouvelles instances aura un effet novateur sur la hiérarchie. Il ne s'agira pas de dresser les uns contre les autres les différentes catégories de travailleurs, mais de substituer à un mécanisme à l'heure actuelle excessivement personnalisé et autoritaire (notations, promotions, sanctions), un mécanisme collectif et concerté d'appréciation de la valeur du travail de chacun.

B-2. *Une dynamique de l'élection*

Nous avons déjà vu que les conseils d'administration des entreprises nationalisées fixeraient les modalités d'élection des conseils d'unité et d'atelier.

En revanche, en ce qui concerne les représentants des travailleurs dans les directions des holdings et de leurs sociétés, le Parti socialiste entend faire des propositions précises.

Dans les sociétés, un certain nombre de préalables doivent être levés.

Tout d'abord, le Projet socialiste dispose que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui éliront leurs représentants à la représentation proportionnelle, disposition qui implique un scrutin de liste.

Le pouvoir de gestion décisif qui est celui des conseils d'administration nécessite, en effet, une élection par tous les travailleurs. De même, le scrutin de liste exclut toute candidature individuelle : la direction d'une entreprise est, en effet, une œuvre collective qui exclut tout mécanisme de candidature individuelle, qui par ailleurs se prêterait évidemment à la récupération par la droite.

Dès lors, deux questions se posent ; quelles listes ? Sur quelles bases ?

1) Sur quelles listes ?

Deux types de solutions se présentent tout d'abord :

— les listes syndicales : cette solution aurait l'avantage apparent de la facilité dans la mesure où les syndicats, déjà légalisés dans l'entreprise, sont reconnus et jouissent de la confiance des travailleurs. La participation régulièrement croissante aux élections de délégués du personnel, et comités d'entreprise, favoriserait « naturellement » l'adjonction d'une élection supplémentaire : celle de délégués aux conseils d'administration. Malgré les carences actuelles de l'information patronale, les syndicats, présents depuis longtemps dans l'entreprise, connaissent celle-ci depuis longtemps. Enfin, un tel type de solution dégagerait vraisemblablement un rapport de force favorable à notre volonté de transformation sociale.

Mais les socialistes ont toujours considéré au regard des modèles soviétique et travailliste, que le syndicat doit en toute circonstance garder un rôle de défense des intérêts des travailleurs, intérêts compris au sens large du terme.

Le syndicat doit pouvoir conserver une attitude indépendante et critique, ce qui ne signifie pas systématiquement négative, vis-à-vis des structures gestionnaires de l'entreprise.

S'il est naturel qu'au sein d'une même organisation syndicale coexistent contradictoirement des tendances gestionnaires et contestataires, il importe de ne pas aviver à l'excès d'éventuelles contradictions d'autant que, par ailleurs, les prérogatives des comités d'entreprise seront fortement augmentées.

Comme on ne passera pas par un coup de baguette magique d'une gestion capitaliste à une économie autogérée, il est donc préférable que le syndicat garde son indépendance et qu'aucune confusion ne soit possible.

Aussi, il paraît souhaitable que les syndicats — en tant que tels — ne présentent pas de listes ; pour éviter toute confusion, les mandats de réprésentation syndicale devraient être incompatibles avec l'appartenance à un conseil d'administration d'entreprise nationalisée.

— listes politiques : cette solution n'est pas dépourvue de logique; les communes ou collectivités locales sont gérées selon ce type de représentation ; il semble souhaitable pour un parti comme le nôtre d'encourager ce mode d'intervention des travailleurs dans la gestion de l'entreprise, car on ne voit pas pourquoi la gestion nécessairement « politique » de l'entreprise serait l'apanage du patron ou de l'Etat-patron ; parallèlement, il faudrait développer les représentations de type syndical dans les collectivités locales (associations d'usagers, de défense de l'environnement, etc...).

Cependant, cette solution ne peut être retenue. Indépendamment des risques d'exploitation à des fins démagogiques par la droite d'une telle solution, il est clair que les socialistes, s'ils sont favorables à l'implantation des partis et notamment du leur dans l'entreprise ne sauraient en l'état actuel des choses se satisfaire d'un mécanisme électoral comme seul instrument du pouvoir de contrôle des travailleurs.

Ces considérations conduisent les socialistes à penser que la constitution des listes se présentant aux suffrages des travailleurs doit être libre. Cette solution permettra à tous les travailleurs, membres de parti politique ou non, de se présenter. Les socialistes font suffisamment confiance aux travailleurs pour ne pas douter que l'orientation des listes ainsi élues sera, le plus souvent favorable à leur expérience de transformation socialiste d'autant plus que la répression patronale ne pèsera plus.

Naturellement, il ne s'agira pas d'élire des listes sur la simple apparence des gens la composant. Les syndicats, s'ils ne pourront présenter des listes, donneront bien évidemment des avis qui pèseront d'un poids important. Les partis poli-

tiques auraient bien évidemment aussi leur avis à faire connaître.

Dans la perspective de la réalisation du front de classe, il est capital d'éviter l'opposition entre un collège ouvrier et employés qui serait favorable à l'expérience de transformation socialiste et un collège cadre et maîtrise qui pourrait lui être hostile.

S'il convient d'éviter que les personnels d'encadrement ne monopolisent les postes sur les listes en présence, inversement il ne serait pas souhaitable que ces personnels, en général minoritaires numériquement, soient absents ou sous-représentés dans les listes sollicitant les suffrages des travailleurs.

Les modalités de la mise en œuvre de ce principe devraient faire l'objet d'une large concertation avec les parties intéressées, et notamment les organisations représentant les cadres.

Au total, l'objectif politique des socialistes est d'arriver à ce que se constituent partout pour ces élections et face aux inévitables listes de droite (rappelons-nous qu'il y a une dynamique de l'union à droite quand celle-ci est en danger) des listes associant socialistes, communistes, membres d'autres partis de gauche, travailleurs non engagés politiquement avec l'appui de toutes les grandes organisations syndicales. La constitution de telles listes concrétisant sur le terrain de la production le front de classe, conférerait une grande force d'entraînement à la mise en œuvre du projet de la gauche.

Les représentants des travailleurs dans les conseils d'administration des groupes posent un problème particulier. Il paraît difficile d'organiser un scrutin direct, compte tenu du grand nombre et de la diversité des sociétés impliquées, même après restructuration. Les représentants des travailleurs dans les conseils d'administration de toutes les filiales contrôlées majoritairement pourraient élire sur scrutin de liste, suivant les mêmes modalités, les représentants des travailleurs dans les conseils d'administration du groupe. Une telle formule présentera l'avantage d'amener les représentants des travailleurs dans les conseils d'administration des filiales à nouer entre eux des contacts étroits, afin de constituer les listes de candidats.

Cependant, dans l'hypothèse où le holding aurait une activité d'exploitation importante, il faudrait que la représentation des travailleurs soit partagée au prorata des effectifs de travailleurs entre des représentants des travailleurs de la société mère élus directement par ceux-ci d'une part, et des travailleurs élus au second degré d'autre part au titre des filiales.

2) Sur quelles bases ?

Tout le problème de la représentation élue des travailleurs dans les conseils d'administration des sociétés nationalisées tourne autour de la question : élire des délégués, pour quoi faire ?

Une conception insuffisante de la démocratie consiste à envisager celle-ci d'un point de vue purement juridique. Il suffirait de faire respecter le processus démocratique d'élection de délégués pour que la démocratie soit pleinement réalisée. En fait, la délégation générale de pouvoirs, établie sur un consensus présupposé et sur des bases plus ou moins claires, serait source de désillusions.

Certes l'élu peut se faire désavouer et à terme voir sa réélection refusée, mais il n'est pas possible, à partir de simples déclarations des candidats, d'engager l'avenir des entreprises nationalisées sur lesquelles reposera l'essentiel des transformations économiques et sociales.

Il apparaît que le meilleur moyen pour les travailleurs de l'entreprise de contrôler les résultats obtenus est de faire élire leurs représentants sur la base d'un programme ou, pour être plus précis, sur un programme de plan, portant sur la mise en œuvre du plan et l'organisation de l'entreprise.

L'autonomie de gestion de l'entreprise nationalisée ne l'autorisera pas à proposer n'importe quoi. Les objectifs généraux de politique industrielle qui seront fixés par le gouvernement, donneront d'emblée la ligne d'action générale de l'entreprise nationalisée à long terme. Mais celle-ci doit rester libre de sa gestion, à condition qu'elle n'entre pas en contradiction avec les objectifs généraux du plan.

Le programme de plan pourrait faire l'objet d'un large débat préalable dans l'entreprise. Les animateurs d'un tel débat seraient bien entendu les partis politiques, les syndi-

cats, les comités d'entreprise, les conseils d'unité et d'atelier. Les comités d'entreprise se verraient attribuer la responsabilité d'organiser le débat, de contrôler la répartition équitable des moyens d'information.

Une telle option implique que le mandat des élus ait une durée identique à celle du plan ; pour éviter la formation d'une bureaucratie gestionnaire tout en laissant le temps nécessaire pour l'acquisition de l'expérience indispensable, le nombre de mandats consécutifs serait limité à deux.

Coll. Fondation Jean Jaurès

CONCLUSION

Au total, la transformation des conditions de travail et de la vie dans l'entreprise auront pour effet de libérer l'initiative créatrice des travailleurs, aujourd'hui entravée. La bonne marche des entreprises, loin d'être compromise, en sera stimulée.

L'ensemble de ces transformations, l'élaboration d'un plan démocratique, la mise en place des nouvelles instances du pouvoir des travailleurs, ne pourra évidemment pas se réaliser du jour au lendemain.

Il sera néanmoins nécessaire :

— que le processus soit engagé très vite ; rien ne serait plus démobilisateur et dangereux pour l'avenir d'un gouvernement de gauche que les travailleurs aient l'impression que rien ne change concrètement ;

— qu'un délai bref soit fixé, aussi bien à la préparation du plan qu'à la mise en place des nouvelles structures. Il n'est pas souhaitable que la vie des groupes soit longtemps perturbée par la période de transition.

Ces exigences impliquent que :

— dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, des commissaires du gouvernement ayant tout pouvoir de veto soient nommés dans les conseils d'administration des groupes et filiales à nationaliser ;

— dès l'élection d'une assemblée de gauche, soit préparée et votée une loi-cadre sur les entreprises du secteur public national, leurs principes fondamentaux et les principales dispositions en matière de gestion et de contrôle des travailleurs ;

— parallèlement, un plan intérimaire de douze à dix-huit mois soit préparé et voté, afin de parer aux exigences immédiates, et ensuite de mettre en place les institutions de la planification démocratique, dans le cadre de la préparation du plan ;

— la mise en place des nouvelles institutions du pouvoir des travailleurs (comités centraux d'entreprise, conseils d'unité et d'atelier, désignation et élections aux nouveaux conseils d'administration) soit terminée, dans les meilleurs délais, après le vote de la loi-cadre évoquée ci-dessus.

La droite ne manquera pas de crier au collectivisme et à l'anarchie. La réponse politique que nous pourrons lui donner est la participation massive des travailleurs aux élections des nouvelles instances et le succès de listes exprimant et consolidant l'unité du front de classe, garante de la poursuite et du succès de notre expérience.

IV

LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DU SECTEUR PUBLIC

par Pierre URI
Membre du Groupe des Experts du P.S.

INTRODUCTION

Dans le présent rapport, les problèmes de financement sont considérés au regard de la politique industrielle dans son ensemble. Une partie importante concerne le financement du secteur public tel qu'il existe aujourd'hui et tel qu'il sera élargi, une autre le financement par le secteur public, élargi à son tour par l'achèvement de la nationalisation dans le secteur des banques et des assurances.

I. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est l'une des sources de couverture des investissements, à côté de l'apport extérieur de fonds propres, de l'emprunt intérieur ou extérieur et du crédit. C'est un sujet sur lequel la réflexion du Parti demande à être affinée.

Nous refusons l'idée que le patronat a réussi à vendre au Commissariat au Plan à partir du V[e] Plan et suivant laquelle c'est la part de l'investissement financé par le cashflow, c'est-à-dire les bénéfices nets, les amortissements et les provisions, qui est décisive. L'insuffisance alléguée de l'autofinancement était d'ailleurs tirée d'erreurs de la comptabilité nationale : quand elle a été refaite sur de nouvelles

bases, on s'est aperçu non seulement que le taux d'investissement était plus élevé, et même, corrélativement, puisque les autres sources étaient connues sans aléas, que la part couverte par les profits bruts se comparait avantageusement à celle des autres pays. Au surplus les comparaisons internationales font justice de cette prétention : les marges sont particulièrement élevées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et dans les deux cas le taux d'investissement par rapport au produit national est particulièrement faible. En revanche, les ressources propres des entreprises représentent une part très limitée des investissements japonais où les entreprises ont massivement recours au crédit. L'autofinancement étant un rapport entre les ressources propres et les investissements paraît d'autant plus élevé que les investissements se ralentissent. C'est une chose de dire que les investissements productifs privés sont commandés par les perspectives de profits, c'en est une autre de les faire dépendre de la part des profits dans les dépenses à couvrir. Les Américains mettent au contraire l'accent sur l'effet de levier qui résulte d'emprunts à des taux d'intérêt plus bas que les taux de profit : la rentabilité s'en trouve accrue, d'autant plus que les intérêts sont fiscalement déductibles des bénéfices.

A - Les objections à l'autofinancement sont de trois ordres

Tout d'abord il conduit automatiquement à ce que les investissements se localisent dans les entreprises mêmes qui ont réalisé les profits. Si le degré de monopole était partout égal dans l'économie, on pourrait soutenir que les prix conduisent à des profits d'autant plus élevés qu'un produit correspond à des besoins plus aigus et moins bien couverts. Dans cette hypothèse il y aurait adéquation entre l'utilité et la disponibilité financière. Mais elle est extrêmement éloignée de la réalité. Il est donc utile pour un équilibre dynamique de l'économie qu'il y ait un certain recyclage des capitaux avec transfert vers les secteurs dont le développement est le plus pressant.

On fait valoir aussi assez généralement que le financement des investissements par les profits bruts comporte un relèvement des prix par rapport aux salaires : il est donc doublement désavantageux pour la masse des consommateurs

ou pour les firmes clientes pour lesquelles il renchérit les approvisionnements et appauvrit la demande. Ici cependant doit être introduite une distinction qu'on a trop oublié de faire. La critique s'adresse essentiellement à des entreprises qui disposent d'un pouvoir de monopole. Il existe une autre forme de profit : dans les secteurs où plusieurs firmes sont en concurrence, les mieux organisées disposent d'une marge par rapport aux prix qui permettent aux moins bien placées de survivre ; cette rente ne coûte rien aux consommateurs, ni même aux salariés, qui habituellement sont mieux rémunérés dans les firmes les plus efficaces. C'est essentiellement dans les secteurs où il y a des éléments de monopole qu'une politique des prix s'impose : les marges ne devraient être accordées qu'en échange d'engagements d'investissement dont l'exécution serait contrôlée.

Enfin il est évident que si l'investissement doit reposer sur l'accroissement des profits il y a une contradiction entre le souci de la croissance et celui de la réduction des inégalités. Suivant les phases de l'économie la contradiction s'atténtue ou s'accuse. Dans les périodes de croissance, salaires et profits croissent ensemble : la rentabilité accélère l'investissement mais elle ne pèse pas sur les salaires réels. Ce qui est désastreux c'est de tenter de restaurer les profits au beau milieu d'une récession ou d'une stagnation. Telle est la politique de la plupart des gouvernements occidentaux et en particulier de M. Barre. Elle se détruit elle-même car, en freinant les salaires pour accroître les profits, elle réduit la demande ; les investissements ne reprennent pas ou tendent à la rationalisation, c'est-à-dire à l'extension du chômage. La reprise récente, et d'ailleurs éphémère, s'explique par tout autre chose que l'augmentation de la part des profits dans la valeur ajoutée. Après sept ans de stagnation ou de régression de l'investissement productif privé, une certaine reconstitution des capacités devenait nécessaire ; elle a été facilitée par un phénomène inattendu et contraire aux objectifs du pouvoir : au moment même où il réussissait à bloquer ou même à diminuer les salaires réels, la consommation s'est maintenue par une diminution de l'épargne, provoquée par l'insuffisance des revenus, par une rémunération réelle négative de l'épargne, enfin par la préoccupation d'acheter tout de suite avant que les prix ne s'accélèrent.

Les objections, accompagnées d'une nuance essentielle en fonction du degré de monopole ou de concurrence, contre l'autofinancement ne valent pas dans le secteur public. Il s'agit de produits dont le développement est essentiel : donc aucun transfert de gains vers d'autres produits n'est souhaitable. Et les profits ne contribuent pas à l'inégalité puisqu'ils deviennent le bien commun des citoyens au lieu d'être appropriés par quelques-uns au détriment des autres. Il est donc essentiel d'éviter toute politique des prix qui mette le secteur public en perte, comme les gouvernements conservateurs l'ont fait au bénéfice des utilisateurs industriels privés. Mais une politique des marges ouvre des possibilités différentes suivant qu'il s'agit de grands services publics qui disposent d'un monopole (il ne s'agit guère que de l'électricité et du gaz), et les entreprises qui sont concurrencées par d'autres moyens d'assurer le même service, comme en matière de transports, ou par d'autres productions nationales ou étrangères. C'est alors l'efficacité des entreprises publiques qui doit maintenir leurs marges. En ce qui concerne les transports, il est indispensable de mettre les chemins de fer sur pied d'égalité avec la route où les cars et les camions ne couvrent pas l'usure qu'ils provoquent dans les revêtements et surtout les déséconomics qu'ils occasionnent pour les autres usagers par retards ou par accidents.

En ce qui concerne la généralité des entreprises, les modifications fiscales prévues par le Projet socialiste auront des effets opposés et équilibrés. Les méthodes de la comptabilité actuelle, qui ne tiennent pas compte de l'inflation, ont pour effet de favoriser l'emprunt : en effet le bénéfice très réel qui est dû à la dépréciation de la dette échappe à toute taxation. En revanche les investissements sur fonds propres sont désavantagés : les amortissements sont calculés sur la valeur d'achat et la somme s'en retrouve insuffisante pour acquérir le matériel de remplacement dont le prix a monté dans l'intervalle. Les correctifs empiriques sont la taxation forfaitaire des plus-values sur réalisation d'éléments d'actifs : après deux ans ils ne sont taxés qu'à 15 % sur la part qui excède les amortissements ; et d'autre part l'amortissement dégressif qui, suivant les études de l'I.N.S.E.E. et au moins quand le taux d'inflation était plus faible qu'aujourd'hui, faisait plus qu'en compenser les effets et constituait une contribution à fonds perdus de l'Etat à l'investissement net, c'est-à-dire à l'enrichissement des entreprises. Le Projet

socialiste comporte une révision des bilans à la fois pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le capital. Pour le premier et à la différence de l'opération faite par la Ve République en 59, et qui menace d'être reprise aujourd'hui, la révision porte à la fois sur l'actif et sur le passif. C'est-à-dire que les amortissements sont calculés sur une valeur restante indexée ; les créances sont indexées aussi, mais les dettes sur plus d'un an sont recalculées et la différence entre leur montant indexé et leur montant comptable entre dans les bénéfices. En contrepartie de la révision des actifs l'amortissement dégressif disparaît : l'amortissement est linéaire sauf une cote double la première année et la possibilité d'amortissements accélérés dans des secteurs ou pour des équipements définis par les pouvoirs publics. On ne doit pas se laisser tromper par l'argument qui prétend que la réévaluation des amortissements favorise les investissements anciens au lieu que l'amortissement dégressif est favorable aux investissements nouveaux : les moyens d'une entreprise forment un tout. On ne peut continuer à estimer les profits d'une manière entièrement faussée, probablement inférieure à leur montant réel grâce à l'érosion de l'endettement, ni à cumuler des avantages à l'emprunt avec des avantages aux fonds propres par l'amortissement dégressif.

En revanche l'imposition du capital des sociétés, nécessairement à un taux très faible, ne porte que sur l'actif net réévalué : la dette à déduire n'est une charge que pour son montant comptable sans réévaluation. Cette assiette correcte réduit néanmoins les fonds propres disponibles.

II. L'EPARGNE

L'appel à l'épargne doit être accru pour compenser l'alourdissement des charges des entreprises, assurer la couverture du déficit public, permettre le développement de l'investissement. C'est en théorie une forme de financement moins incompatible que l'accroissement des profits avec la réduction des inégalités. Mais on doit immédiatement corriger cette affirmation. Même si la loi de Keynes ne s'applique pas avec rigueur, il va de soi que la capacité d'épargne est très faible sur les petits revenus, très ample sur les gros, d'autant plus qu'ils ont davantage la possibilité

de se tourner vers des placements susceptibles d'importantes plus-values. Et toute la fiscalité qui a pris pour prétexte l'encouragement de l'épargne aboutit dans tous les cas à donner des avantages qui sont progressifs avec le revenu.

Ces avantages sont fondamentalement inégaux, les uns étant une réduction de l'impôt sur les revenus de l'épargne antérieure, les autres étant une déduction sur le revenu d'opérations réputées être un acte d'épargne.

Dans la première catégorie figurent le plafonnement sur les intérêts obligataires et les intérêts des créances, l'exonération de 3 000 F accordée à la fois et séparément sur les intérêts obligataires et sur les dividendes, la réduction forfaitaire sur les loyers. Il est évident que la réduction d'impôt est d'autant plus forte relativement à ce qui serait normalement dû que le contribuable se trouve dans une tranche plus élevée. Seul l'avoir fiscal aboutit à un remboursement par l'Etat quand les autres revenus sont faibles, et laisse jouer la progressivité de l'impôt au-delà d'un taux moyen de 33 %. Le système applicable aux obligations aboutit à une courbe singulière : impôt zéro, puis imposition croissante, jusqu'à un taux de 25 %, puis le jeu du plafonnement aboutit à une incidence régressive. L'effet net de ces combinaisons est que, contrairement à ce qu'appellerait le bon fonctionnement du marché financier, il est d'autant plus avantageux de prendre des actions qu'on a des revenus faibles par ailleurs et de se porter sur les obligations lorsque ces revenus sont élevés.

Les autres avantages prennent la forme d'une déduction sur le revenu : travaux du propriétaire bailleur et même gros travaux et, jusqu'à un plafond, intérêt des emprunts pour la résidence principale occupée par son propriétaire, bien qu'elle ne soit pas imposée au titre d'un loyer imputé ; déduction plafonnée des primes d'assurance sur la vie ; et la plus récente, déduction de 5 000 F, accrue pour les familles, pour les acquisitions supplémentaires d'actions françaises. A nouveau, il est évident que la réduction d'impôt qui résulte de la déduction sur le revenu est d'autant plus forte que la tranche où se situe le contribuable est plus élevée. Et rien ne prouve que ce qu'on récompense est une épargne et non un arbitrage. La loi Monory est typique à cet égard : l'Etat paie, même ceux qui achètent des actions en liquidant leurs

emprunts d'Etat, même ceux qui achètent en bourse à des vendeurs auxquels, en l'absence de plus-values, rien n'est repris pour cette liquidation. A chaque changement de mains, il y a un coût pour l'Etat.

Le Projet socialiste met un terme à toutes ces injustices et toutes ces bizarreries. Il supprime tous les avantages actuels et les remplace par une formule unique : une réduction d'impôt qui est un pourcentage de l'épargne au moment où elle est réalisée, c'est-à-dire où il y a excès des achats ou des travaux sur les ventes, ou excès des remboursements ou amortissements d'emprunts sur les emprunts nouvellement souscrits. Comme l'impôt reste progressif, la réduction de l'impôt en pourcentage aboutit à l'éliminer sur les petits revenus, à ralentir seulement la progressivité pour les gros. Il n'est pas nécessaire de plafonner l'avantage : il permet de prévoir des taux marginaux majorés de l'impôt sur le revenu. L'absence de réduction pour ceux qui consommeraient leurs revenus, surtout avec ces taux majorés, constitue par contrecoup une taxation progressive sur la dépense globale.

Par ailleurs les possibilités d'accumulation sont corrigées par les moyens appropriés : c'est l'impôt progressif sur les grandes fortunes ; c'est l'établissement d'un système sérieux d'imposition des plus-values ; c'est la refonte des droits de succession avec abattement accru en ligne directe et même en ligne indirecte pour permettre une certaine redistribution, taux majorés sur les grosses successions, surtaxe progressive quand la part reçue s'ajoutant au patrimoine existant de l'héritier ou du donataire le situe dans une des tranches de l'impôt sur les grandes fortunes. La surtaxe est alors d'un taux décuple de celui de la tranche.

L'ensemble du dispositif favorise l'épargne populaire puisque la réduction d'impôt est proportionnellement d'autant plus forte par rapport à l'impôt dû qu'il serait normalement plus faible. L'autre dispositif serait le rétablissement de l'indexation pour l'épargne populaire.

La difficulté est de la définir. Nous ne suivons pas les Communistes qui la confondent sans autre distinction avec le livret A des Caisses d'Epargne. Le taux d'intérêt est très inférieur à la hausse des prix, mais il est exonéré d'impôt. La perte est d'autant plus faible qu'on paierait normalement un taux d'impôt plus élevé.

Il n'est pas question de soumettre l'accès à l'indexation à une enquête sur le revenu du bénéficiaire. Il faut donc chercher une solution ingénieuse qui aboutisse presque automatiquement à ce que seuls les petits revenus se saisissent de cette chance. La solution serait, sur les livrets A d'offrir une option : soit l'exonération actuelle sans indexation, soit un intérêt de base très faible et un intérêt complémentaire égal à la dépréciation des avoirs en compte depuis plus d'un an. Mais cette rémunération serait soumise à l'impôt progressif sur le revenu. La solution n'est avantageuse que dans les faibles tranches de l'impôt.

L'accroissement des ressources des Caisses d'Epargne va à des investissements essentiels, ceux des collectivités locales et à l'habitat social. Il est nécessaire en outre d'orienter l'épargne vers l'investissement productif par d'autres moyens que la loi Monory qui tente de compenser partiellement aux frais de l'Etat les avantages exorbitants dont bénéficie, aux frais de l'Etat, la spéculation immobilière. Il suffit de songer que la loi qui prétendait généraliser l'imposition des plus-values a établi une imposition dégressive, puis une exonération des ventes de terrains qui auparavant depuis 1963 étaient taxées sans limite de durée. Elle a étendu sans conditions l'exonération d'une habitation par famille, et même s'il s'agit d'une résidence secondaire, exonéré totalement les terres agricoles.

Les avantages des terrains et immeubles doivent être réduits pour réorienter l'épargne vers l'investissement productif.

La première phase est le remplacement des contributions foncières bâti et non bâti par une taxe foncière sur la valeur en capital révisable chaque année, et qui constituera une ressource essentielle des collectivités locales. Le taux en sera compris entre 0,5 et 2 %, ce qui, dans certaines communes, aboutira à une réduction de la contribution sur le non-bâti qui peut y être très élevée, mais, dans la majorité des cas, représentera un alourdissement. Au bénéfice de cette majoration on prévoit d'exonérer de la taxe d'habitation les ménages exempts de l'impôt sur le revenu. L'habitation principale occupée par son propriétaire ne sera pas exonérée : c'est une petite compensation à l'impossibilité politique de revenir sur la suppression d'un loyer imputé, pour injuste

qu'ait été cette mesure ; en effet la contre partie était de supprimer la déduction des travaux ; or les ménages aisés peuvent faire les frais de logements neufs, ils économisent un loyer sans charges fiscales correspondantes et n'ont pas de travaux à déduire ; les plus modestes ont au contraire très souvent beaucoup de réparations et d'aménagements à payer.

L'autre mesure est la refonte complète de la législation sur les plus-values. Pas d'exonération sur les terres agricoles. L'exonération d'une habitation par famille sera plafonnée : tant que le prix de vente n'excède pas un montant de base qui est multiplié par le nombre de parts au quotient familial le plus élevé atteint au cours de la détention du logement il n'y a pas d'imposition, et au-delà la plus-value n'est calculée que sur la plus faible des différences entre le prix de vente et soit le prix d'acquisition, soit le seuil. En cas de changement d'habitation, la partie du prix réemployée est provisoirement exonérée ; lors de la dernière vente, on remonte à la valeur de la première habitation, accrue des indexations, travaux et mises supplémentaires dans l'intervalle.

Quant au système de la réduction d'impôt pour épargne, il peut être modulé : le taux pourrait varier suivant la conjoncture ; il pourrait aussi être plus fort pour les placements qu'on entend encourager, ce qui, en cas d'arbitrage dans ce sens, donnerait lieu à une réduction supplémentaire, par exemple pour des souscriptions aux obligations émises par la Banque Nationale d'Investissement ou les banques régionales d'investissement.

III. LA NATIONALISATION DU SECTEUR FINANCIER

Ce serait une illusion de croire qu'il suffit de nationaliser l'ensemble des banques, établissements financiers et assurances et plus encore de créer de nouvelles institutions comme la Banque Nationale et les banques régionales d'investissement, pour que le financement de l'économie soit assuré. Une telle conséquence n'est obtenue que si les institutions en cause sont susceptibles de drainer plus de ressources d'épargne que les établissements existants, si les frais peuvent être réduits par une plus grande rationalisation, si une meilleure maîtrise des flux financiers permet de les orienter vers ce qui est plus essentiel au détriment de ce qui l'est moins. Tels sont les objectifs des proposi-

tions de la sous-commission Financement. On en rappellera les dispositions principales en mettant en évidence les points sur lesquels des questions peuvent être soulevées.

La Banque Nationale d'Investissement, dont le capital sera entièrement aux mains de l'Etat, sera formée par le regroupement du Crédit National, de la Caisse des Marchés, du Service d'Investissements de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Institut de Développement Industriel, de SOFINOVA et des banques d'affaires qui seront nationalisées, y compris celles qui sont déjà des filiales des trois grandes banques de dépôts du secteur public. Elle aura le monopole des crédits qui comportent des aides, incitations ou facilités spéciales de la part des pouvoirs publics. Les crédits à moyen ou à long terme ne seront pas distribués exclusivement par elle mais aussi bien par les banques de dépôts, de même que les prises de participation.

Les banques régionales d'investissement auront pour actionnaire principal les collectivités régionales avec une participation de la B.N.I. Elles reprendront l'activité des sociétés de développement régional et des banques régionales à vocation de banques d'affaires.

L'Institut de Financement des Petites et Moyennes Entreprises regrouperait le Crédit Hôtelier et le Crédit Populaire. L'Institut de Financement des Echanges Extérieurs regrouperait la Banque Française du Commerce Extérieur et la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Les questions sur lesquelles on propose de discuter plus avant sont les suivantes :

— Le portefeuille d'Etat constitué par le capital des entreprises déjà nationalisées et de celles qui seront touchées par la nationalisation doit-il être remis à la B.N.I. ? Dans ce sens on fera valoir qu'un établissement à caractère bancaire est mieux apte qu'une administration à gérer ce patrimoine, en particulier en se défaisant des participations qui ne répondent pas aux critères du secteur public. Un autre avantage serait de permettre un financement plus souple, par le recours à l'emprunt, des dotations en capital qui doivent périodiquement accroître les fonds propres des entreprises nationalisées.

Et par ailleurs il serait souhaitable que les dividendes que l'Etat va toucher du secteur public nouveau, et qui au départ seront d'au moins 5 milliards, soient affectés soit à des investissements publics, soit à des dotations en capital. En revanche l'attention des dirigeants de la B.N.I. risque d'être détournée de ses tâches essentielles, qui sont la promotion des investissements, l'aide à la création d'entreprises nouvelles, l'innovation technologique. Si l'on veut garder les avantages d'une gestion plus bancaire qu'administrative du portefeuille d'Etat, ne pourrait-on concevoir une caisse séparée de la B.N.I. ?

— Il est également prévu de confier à la B.N.I. la gestion centralisée des provisions techniques des compagnies d'assurances pour autant qu'elles prennent la forme de titres ; le patrimoine immobilier étant de son côté géré centralement par une société de gestion et d'investissements immobiliers. Des conventions seront prévues entre la B.N.I. et les compagnies d'assurances sur les conditions dans lesquelles celles-ci garderaient la décision sur le passage de l'immobilier aux titres ou inversement, sur les rémunérations qu'elles recevraient à partir des deux gestions centralisées. Il est certain qu'un regroupement des compagnies d'assurances, grâce à la nationalisation, répond à un objectif économique majeur : la dimension importe à l'étalement des risques ; par ailleurs les dépenses de gestion apparaissent anormalement élevées, une grande partie étant due à la concurrence dans la recherche de nouveaux souscripteurs. Enfin, au rebours d'autres pays, les sociétés françaises usent peu du droit de faire des prêts directs à l'industrie. Les objectifs peuvent être atteints en constituant avec les nouvelles compagnies nationalisées trois sociétés nationales supplémentaires. La centralisation sera suffisante si des orientations claires sont données sur l'emploi des fonds, en particulier pour l'investissement productif, sans créer des complications dans le passage des actifs dont elles resteront titulaires d'un emploi à un autre.

— On propose de regrouper l'ensemble des banques non régionales autour des trois grandes banques de dépôts déjà nationalisées. Les comparaisons internationales montrent que ces trois établissements sont déjà parmi les plus grands du monde, et même que leur dimension est très ample par rapport à celle de l'économie française.

N'est-il pas concevable de constituer une quatrième banque dont les plus gros éléments seront constitués par le C.C.F. et par le C.I.C., dont les filiales seront regroupées dans les banques régionales de dépôts où les collectivités locales prendront le capital.

— Il n'y a peut-être pas que des avantages à isoler le financement des Petites et Moyennes Entreprises en le confiant à un institut séparé de la B.N.I. Il existe un problème de seuil.

Les moyennes entreprises, quand elles grossissent, doivent avoir accès aux financements plus larges de la même institution qui a vocation pour les grandes entreprises. Cette remarque, et les autres missions de la B.N.I., conduisent à proposer que la B.N.I. constitue une holding regroupant plusieurs filiales majeures : crédits à moyen et long terme ; prises de participation ; financement des P.M.E. ; participations dans les banques régionales et, si la décision est prise dans ce sens, gestion du portefeuille des assurances et gestion des participations d'Etat.

La pratique a fait la preuve que la nationalisation ne suffisait pas à modifier la distribution du crédit.

Il y a déjà dans l'organisation financière française un fort degré de sélectivité sous la forme de financements privilégiés pour l'exportation, pour la construction et pour l'agriculture. Mais pour le surplus le crédit ne va pas là où il est le plus nécessaire, ni aux objectifs d'intérêt général. L'escompte n'aboutit qu'à ne prêter qu'aux entreprises établies et non à ceux qui veulent démarrer, et les crédits s'accompagnent de fonds propres ou de garanties. On ne prête qu'aux riches.

On rencontre d'ailleurs cette même injustice dans le maniement du crédit à la consommation : quand on le restreint, on accroît la mise personnelle réclamée et on réduit les délais. Il est évident que dans une pratique socialiste la réduction du crédit à la consommation devrait aboutir à le refuser à ceux qui peuvent financer eux-mêmes leurs achats plutôt qu'à ceux qui ont vraiment besoin d'un crédit.

Il faudra aboutir au même renversement en ce qui concerne les crédits productifs.

Le principe devrait être que la Banque centrale fasse des avances aux banques en fonction de la croissance des entreprises qu'elles financent. Du coup les banques seront intéressées aux entreprises qui débutent, et dont le taux de croissance peut être intialement très rapide.

Le crédit devrait faciliter l'entrée de nouveaux venus faisant concurrence aux situations acquises, en rabotant les positions de monopole et en attestant du renouvellement des dirigeants et de l'égalité des chances.

Nous devrons être capables d'introduire dans la distribution du crédit une sélectivité non bureaucratique. Les analyses de la sous-commission du Financement montrent que la notion n'a pas grand sens et n'est pas praticable en ce qui concerne le crédit à court terme, mais qu'elle vaut pour le moyen et le long terme. La formule la plus élégante serait de réclamer aux demandeurs de crédit, outre un dossier financier classique établissant leur capacité de rembourser, un deuxième dossier faisant apparaître les objectifs d'intérêt général de l'investissement qu'ils entreprennent. Quand un plan plus compréhensif pourra être établi, il fournira les critères. Mais tout de suite on pourra établir une liste : création directe ou indirecte d'emplois, valorisation du travail, contribution à l'équilibre extérieur, préservation de l'environnement, meilleure utilisation de l'énergie. L'énoncé sera fait sous la responsabilité du demandeur, sachant que si les objectifs d'intérêt public ne sont pas atteints, le contrôle a posteriori aboutira au refus de renouvellement du crédit.

IV. LE FINANCEMENT INTERNATIONAL

Les financements internationaux sont un sujet en soi qui nécessiterait d'amples développements. On se contentera ici de noter quelques points essentiels.

L'emprunt ou les investissements étrangers en France, y compris les souscriptions à des titres français, peuvent constituer des ressources pour la balance des paiements et en même temps compléter l'épargne nationale. Mais il y a un deuxième volet : le financement des prêts, des crédits ou des investissements faits par la France à l'étranger.

La situation actuelle est un endettement de l'ordre de 100 milliards, mais un montant équivalent de créances. Il

n'y aurait donc pas d'endettement net. Mais la difficulté est que les prêts et crédits sont guidés par le souci de soutenir les exportations qui par ce moyen, et c'est la faiblesse de la structure de notre commerce extérieur, se dirigent vers les marchés faibles. La France pratique une sorte d'intermédiation entre sa propre signature et celle de ses débiteurs dont la solvabilité est moins évidente.

On peut discuter sur les limites de l'endettement possible. Si malgré le déficit extérieur renaissant, le taux de change du franc se maintient, c'est qu'on emprunte pour des montants comparables : ainsi l'offre et la demande de devises s'équilibrent, mais il en résulte une charge pour les balances des paiements ultérieures. Les financiers orthodoxes font valoir qu'au-delà d'un certain montant la qualité d'une signature se détériore, il est plus difficile de trouver des prêteurs, et à des conditions financières ou même politiques inacceptables. Mais les limites ne peuvent être fixées dans l'absolu : tout dépend de la répartition mondiale des excédents et des déficits. Actuellement tous les excédents se concentrent chez les principaux producteurs de pétrole. Il faut bien qu'il y ait des déficits en contrepartie. Que la France, qui représente environ 10 % du commerce mondial, ait un déficit qui représente 10 % de l'excédent pétrolier de 100 milliards de dollars, ce n'est pas une situation anormale : les excédents doivent être reprêtés et le montant relatif du déficit français rend la signature de notre pays de bonne qualité par rapport aux autres emprunteurs possibles.

Une idée confuse doit être dissipée : celle suivant laquelle l'apport de capitaux extérieurs a des effets inflationnistes. Il est vrai que les devises se changent contre des francs dont la création se trouve accrue. Mais cette conséquence n'apparaît que si les devises sont utilisées à accroître les réserves. Si elles servent à des paiements au-dehors, et notamment à un excédent d'importation, il n'y a pas de création monétaire et le financement prend sa véritable signification qui est un apport de ressources réelles.

Le recours aux marchés internationaux se justifie aussi quand les fonds à mobiliser sont massifs. A ce titre E.D.F. est un emprunteur de choix, d'autant que son crédit lui a permis d'obtenir de l'argent à New York à des conditions

plus favorables que les sociétés d'électricité américaines elles-mêmes. Mais du point de vue de l'économie générale, il faut savoir faire coïncider ces appels avec le déficit global de la balance des paiements. L'utilisation du secteur public comme emprunteur au-dehors aboutit aussi dans certaines périodes à lui faire supporter le risque de change : mais sur certains marchés c'est plutôt un bénéfice de change qui se dégage. Toutefois le recours à ce moyen de financement pour le secteur public ne doit pas être généralisé, comme c'est le cas actuellement, car il peut présenter un risque pour l'indépendance nationale.

L'autre domaine majeur des mouvements de capitaux internationaux est l'investissement direct de l'étranger en France et de la France à l'étranger. Il se confond pratiquement avec le problème des multinationales.

L'acceptation d'entreprises étrangères dépend naturellement du secteur où elles se situent et ne doit pas contredire aux impératifs de souveraineté. Le phénomène nouveau est la dissociation entre l'investissement et les mouvements de capital, les entreprises multinationales étant aptes ou même encouragées à trouver l'argent dans le pays d'accueil. Dans certaines situations de balance des paiements, il serait normal d'exiger qu'elles fassent l'apport de fonds et en tout cas de proportionner les remises au-dehors aux capitaux introduits du dehors. Quant aux implantations des entreprises étrangères, celles-ci n'ayant pas de racines sur le territoire, peuvent être plus facilement soumises aux objectifs de la politique régionale. Deux autres exigences sont à retenir. Dans les rapports avec la main-d'œuvre, il doit y avoir ou délégation pleine et entière à la filiale du pays d'accueil, ou acceptation d'une discussion centralisée avec le personnel de l'ensemble des filiales situées dans différents pays. Enfin les entreprises étrangères doivent devenir des contribuables effectifs. Différentes techniques s'offrent pour éviter l'évasion résultant de la pratique de faire apparaître les bénéfices dans des hâvres fiscaux.

L'investissement à l'étranger ne peut être condamné sans nuance comme défavorable dans tous les cas à l'emploi. Certains secteurs ne peuvent exporter qu'en développant sur place des services après-vente : ainsi l'automobile a besoin de réseaux à l'étranger. On souhaite le développement de sociétés de commerce internationales aussi puis-

santes que les allemandes ou les japonaises et qui en particulier permettraient, en groupant les commandes et les capacités de production, de faire participer plus largement les petites et moyennes entreprises à l'exportation. De telles sociétés ne sont efficaces que si elles ont des postes équipés en personnel très qualifié dans les principaux pays. La sécurité des approvisionnements ne va pas sans des recherches et des prises de participation dans les sources de matières premières ou d'énergie. Point plus délicat : quand une industrie est menacée, peut-être vaut-il mieux que les entreprises françaises prennent pied dans des localisations où les productions sont plus avantageuses plutôt que de le laisser faire par des entreprises d'autres pays. La sous-traitance éventuelle d'une partie des fabrications peut, à la manière allemande, contribuer à maintenir l'emploi en France. Mais cette analyse de l'investissement défensif exige beaucoup de rigueur et de précautions et doit être menée cas par cas.

La situation singulière de l'investissement français à l'étranger est d'être largement soumis à autorisation, et cet obstacle franchi, de bénéficier de faveurs abusives, notamment par un régime fiscal qui est sans autre exemple dans le monde.

Les entreprises françaises, qui ne sont taxées en principe que sur leurs bénéfices territoriaux en France, peuvent déduire les pertes faites au-dehors sans avoir à ajouter les bénéfices. Ce système devra être changé : la taxation d'un bénéfice mondial ne déduirait que les impôts payés ailleurs et éliminerait donc à la racine l'abus des hâvres fiscaux.

V. L'INDEMNISATION DES NATIONALISATIONS

Une question préalable vise les modalités de l'indemnisation pour les actionnaires des entreprises industrielles ou financières auxquelles la nationalisation sera étendue. En effet, toute solution qui pèse sur le compte d'exploitation des entreprises ou sur les finances publiques réduit l'autofinancement des unes, les concours des autres à l'investissement.

Un approfondissement de la réflexion appelle d'abord le rassemblement des données disponibles ou estimées sur l'importance du secteur industriel ou financier qui est appelé à entrer dans le champ de la nationalisation.

Les éléments à réunir doivent viser à la fois la valeur en bourse, sauf pour les entreprises non-cotées, qui intéressent le domaine des assurances et des banques, les estimations de la valeur nette des entreprises, les dividendes distribués, le tout rapporté au total de la capitalisation, des situations nettes, des revenus versés au capital-actions.

Des tableaux annexés livrent les chiffres essentiels. On peut les résumer comme suit :

— *Valeur en bourse :*

Neuf groupes	23 milliards	
* Peugeot, Creusot-Loire et Matra	1 milliard	62 millions
Assurances	5 milliards	
Banques et établissem. financiers	29 milliards	
Etablissements non-cotés	6 milliards	(estimation)
Total :	64 milliards	62 millions

Ce chiffre comprend les actions détenues par les institutions financières publiques ou nationalisées : quand les actions seront transférées à l'Etat, ces institutions devront bien recevoir des titres en contrepartie sous peine de déséquilibrer entièrement leur bilan. En revanche, il ne comprend pas les minorités à racheter dans certaines filiales, ni les prises de participation majoritaires prévues dans le programme. Il faut donc prévoir une marge, nécessaire aussi pour actualiser certains éléments de la capitalisation globale. On retiendra le chiffre de 70 milliards. On notera que la capitalisation boursière totale, y compris les institutions financières non-cotées, est aujourd'hui de 240 milliards et que l'extension du secteur public en représente près de trente pour cent.

— *Situation nette* (bénéfice net + réserves + provisions = actif - passif aux tiers).

Quelques indications sur la situation nette de secteurs intéressés par la nationalisation peuvent être tirées d'études non publiées de l'INSEE de 1977, sans décomposition par entreprises ni distinction des publiques et des privées.

CHIFFRES 1977 (en millions)

Assurances	14 578
Organismes financiers	96 989
Première transformation acier et sidérurgie	12 171
Biens intermédiaires	75 809
TOTAL tous secteurs	608 224

— *Dividendes :*

Les dividendes sont connus avec assez de précision, sans distinction entre secteur public et privé, c'est-à-dire entre ceux qui sont versés à l'Etat ou au secteur financier public, ceux qui vont à des particuliers, à des entreprises, au secteur financier privé.

Neuf groupes	1 milliard	171 millions
Peugeot, Creusot-Loire et Matra		111 millions
Assurances		250 millions
Organismes financiers	2 milliards	879 millions
TOTAL tous secteurs	25 milliards	489 millions

Les dividendes des principales banques privées se montent à 360 millions.

Ce qui frappe immédiatement est la discordance entre la part des secteurs ou entreprises à nationaliser dans la capitalisation ou la situation nette d'une part, aux alentours de 30 %, et dans les dividendes de l'autre, aux alentours de 10 %.

Les principes de l'indemnisation respecteront évidemment la Constitution qui prévoit une juste et préalable compensation. C'est dire qu'il ne doit y avoir ni spoliation, ni cadeau. On rappellera plusieurs formules qui ont été publiées ou étudiées à l'intérieur du Parti, en soulignant que toute mise au point doit tenir compte de la différence du rapport qui lie la valeur en bourse ou la situation nette aux dividendes versés.

— Substitution aux actions d'obligations d'Etat à un taux voisin de celui du marché et amortissable sur 15-20 ans.

Avantages :

— clarté et simplicité ;

— tout lien est clairement rompu entre les anciens porteurs et les entreprises nationalisées.

Inconvénients :

— Une évaluation de l'entreprise est nécessaire pour définir le taux de conversion des actions en obligations. L'estimation de la valeur nette fait l'objet de plusieurs méthodes dont les résultats ne concordent pas. La valeur en bourse sera toujours contestée en alléguant qu'elle a été déprimée dans la perspective des nationalisations. Elle n'est pas applicable directement aux sociétés non-cotées, relativement importantes dans les assurances et les organismes financiers : faudrait-il appliquer aux bénéfices et aux dividendes le multiplicateur moyen du marché d'ensemble ou du secteur en cause, procédé dont on voit le caractère artificiel et arbitraire ?

— On substitue des titres probablement non-indexés à des titres de rendement normalement beaucoup plus faible, mais avec des chances de plus-value, dont l'expérience montre qu'ils s'accroissent normalement avec la hausse des prix : le porteur se plaindra de se voir imposer autre chose que ce qu'il souhaite.

— Des titres amortissables sont donnés même pour des titres non-cotés, qui étaient difficilement réalisables : c'est un cadeau.

— Quand le dividende est une fraction faible de la valeur cotée, la base retenue est à nouveau un cadeau : le revenu sera beaucoup plus élevé qu'auparavant et le titre reçu peut atteindre un cours beaucoup plus élevé que celui auquel il se substitue.

Ces difficultés ne paraissent pas avoir été aperçues par le Parti Communiste qui se tient aux formules simplistes. On doit noter par ailleurs que la charge de l'intérêt et de l'amortissement, fût-ce à 10 % et sur 20 ans, dépasserait 10 milliards par an, dont il faut cependant déduire plus de 3 milliards que l'Etat recevrait en dividendes supplémentaires.

Une formule étudiée par certains experts du Parti s'efforçait :

— d'éviter la charge sur les finances publiques ou sur le compte d'exploitation des entreprises que comporterait le service d'obligations ;

— d'éviter les difficultés d'évaluation en partant de la base la moins contestable, les revenus perçus par les porteurs d'actions ;

— d'éviter la charge de l'amortissement, alors que les actions sont perpétuelles.

La conséquence était de partir des dividendes versés, en leur affectant une indexation sur les prix comparable à celle dont ils bénéficiaient de facto. Les titres donnant droit à ces coupons auraient été créés sans valeur nominale et auraient trouvé leur cours sur le marché.

Toutefois, quand le cours de l'action est élevé par rapport aux dividendes, celui-ci ne représente pas la vraie valeur du titre : il y aurait donc spoliation. Il fallait donc ajouter un deuxième élément, qui aurait été fonction des bénéfices des entreprises après leur nationalisation.

Avantages :

— Base d'indemnisation bien connue, même pour les titres non-cotés ;

— pas de charge pour les finances publiques ni pour les comptes d'exploitation, bien qu'il en reste une sur les moyens d'investissement ;

— l'Etat n'aurait pas la tentation de bloquer les prix du secteur industriel public au bénéfice du secteur privé, comme il l'a trop fait, car il devrait prendre à son compte la charge du coupon garanti.

Inconvénients :

— Malgré toutes les garanties juridiques sur le transfert des actions à l'Etat, le lien ne paraît pas assez clairement rompu entre anciens actionnaires et porteurs de certificats, d'où le soupçon qu'il serait trop facile de revenir sur la nationalisation en retransformant les certificats en actions ;

— cette forme d'indemnisation oblige les entreprises du secteur public à la logique capitaliste de la recherche du profit ;

— le titre étant lié à l'entreprise, la formule fait obstacle aux restructurations, c'est-à-dire aux fusions et aux scissions qu'appellera la rationalisation du secteur public.

Ces considérations conduisent à écarter cette solution.

3) Une formule apparemment très socialiste a été récemment évoquée : elle tendait à éviter toute charge sur les finances publiques et sur les comptes d'exploitation, et même toute réduction des moyens d'investissement des entreprises, et à faire payer les nationalisations, non par l'ensemble des contribuables, des consommateurs ou des usagers, c'est-à-dire largement les salariés, mais, pour la première fois, par les capitalistes eux-mêmes.

A cet effet, on partait des revenus versés, pour éviter le problème de l'évaluation. Un prélèvement exceptionnel était prévu sur l'ensemble des sociétés par actions, cotées ou non, en commandite aussi bien qu'anonymes. Il consistait, non en un versement liquide, mais en une augmentation du capital, avec remise des titres ainsi créés à un fonds qui, sur les dividendes qu'il recevrait, assurerait les coupons des certificats qu'il émettrait en échange des actions des entreprises nationalisées. Il n'y aurait, pour les actionnaires, y compris l'Etat là où il est ou deviendrait porteur de parts, que dilution des titres, récupérable si la reprise d'activité en provoquait la hausse. Les entreprises situées à l'étranger, et dont des résidents peuvent détenir des actions, ne peuvent être soumises à ce prélèvement : pour éviter une distorsion en leur faveur, c'est un prélèvement sur les dividendes touchés par ces résidents qui rétablirait l'équilibre.

Les dividendes du secteur à nationaliser représentent environ 10 % des dividendes totaux. Telle serait la mesure de la dilution. Si on adopte une solution à part pour le secteur financier, l'émission d'actions supplémentaires à remettre à l'Etat, ou le prélèvement sur les dividendes des sociétés étrangères se ramènerait au taux très supportable de 5 %.

Avantages :

— Pas de réduction des moyens d'investissement de l'Etat et des entreprises ;

— pas de contrainte de gestion capitaliste dans le secteur public, les coupons se trouvant indexés de fait, non sur les bénéfices des entreprises publiques comme dans la solution précédente, mais sur les dividendes du secteur demeuré privé.

Inconvénients :

— On peut construire un cas de figure où un actionnaire possède des titres du secteur à nationaliser et du secteur appelé à demeurer privé dans l'exacte proportion des dividendes aujourd'hui versés de part et d'autre. Il apparaît qu'il perdrait par l'amputation de ses dividendes restants ce qu'il recevrait en coupons sur ses certificats. Il s'indemniserait lui-même : il y aurait donc spoliation ;

— ne tenir compte que des revenus versés, qui peuvent être une fraction beaucoup plus faible du cours pour certaines actions que pour d'autres, c'est pénaliser la détention d'actions dans des entreprises de croissance, où les chances de plus-value compensent la modicité des dividendes. En ce sens aussi, il y aurait spoliation.

Ces deux objections conduisent à abandonner cette formule.

Cet examen conduit l'auteur du rapport à suggérer une combinaison qui tiendrait compte des exigences financières aussi bien que de celles de l'équité, des difficultés de fait dues aux énormes différences dans le rapport entre les cours et les rendements des actions, de la différence entre secteur industriel et secteur financier.

La formule du titre sans valeur nominale, à coupon garanti, pourrait être retenue dans le secteur financier, banques et assurances, où elle surmonte en particulier l'obstacle des titres non-cotés. Ce secteur sera capable de prendre sur ses bénéfices le service des coupons, réduisant d'autant la charge de l'Etat. Les absorptions dans les entreprises publiques existantes, ou les fusions très amples qui seront pratiquées dans ce domaine, écartent tout lien entre

actions anciennes et titres nouveaux. Les coupons partiraient des dividendes actuels, l'indexation n'aurait rien à voir avec les profits des entrepirses qui ne pourraient plus être individualisées : elle pourrait se régler sur l'évolution du produit brut marchand en valeur, avec lequel l'activité du secteur financier est assez correctement corrélée. Cette solution dispose de plus d'une moitié de l'indemnisation qui accompagnera les nationalisations.

Dans le secteur industriel, une formule uniforme paraît exclue par la disparité des rapports cours/rendements. Le principe serait un titre par secteur, sans valeur nominale, assuré d'un coupon comparable au dividende précédent, mais indexé sur les prix comme les dividendes, et sur l'indice de la production industrielle dans le secteur dont relève l'entreprise. Dans le cas d'entreprises chevauchant plusieurs secteurs on retiendrait les proportions au moment de la nationalisation, sans que les regroupements ou restructurations ultérieurs les affectent ou se trouvent entravés. Les titres, comme les actions auxquelles ils se substituent, et comme ceux du secteur financier, ne seraient pas amortissables.

Une option pour les obligations à revenu fixe et amortissables ne pourrait être ouverte en remplacement des actions que dans les entreprises où le dividende rapporté au cours de bourse avoisinait le taux d'intérêt des obligations.

Cet ensemble de dispositions aboutirait pour les finances publiques à une dépense qui n'excéderait pas les nouveaux dividendes encaissés ou même lui serait inférieure. Coût nul, ou profit pour l'Etat. De telles suggestions n'engagent que le rapporteur qui ne les propose que comme base de réflexion, et qui est prêt lui-même à se laisser convaincre que d'autres issues tiennent aussi bien compte des diverses exigences qu'il a rappelées. Elles entendent contribuer à faire apparaître que le Parti Socialiste s'attache à concilier la fermeté dans les principes, la rigueur dans les analyses, et l'équité dans les choix.

Enfin, le présent rapport n'a pas prétendu établir un tableau des futurs besoins et sources de financement. Il a voulu opérer le recensement des techniques tout opposées à celles des gouvernements conservateurs pour apporter

plus de ressources aux pouvoirs publics et à la croissance. Les politiques de la Ve République n'ont pas cessé d'identifier le financement de l'investissement avec l'élargissement des inégalités. Les méthodes de la gauche, tout au rebours, le feront reposer sur leur réduction et feront prévaloir l'intérêt général sur les profits particuliers.

CHIFFRES 1977 (millions)

	Capital	Situation nette	Solde des bénéfices et pertes	Dividendes
Assurances	3 846	14 578	1 091	250
Organismes financiers	58 455	96 989	5 965	2 879
Prem. transf. acier et sidérurgie	8 370	12 171	— 5 968	47
Biens intermédiaires	45 143	75 908	— 5 332	1 750
Totalité	365 293	608 224	35 775	25 489

	Capitalisation (milliards)	Nombre d'actions (millions)	Cotation	Dividendes par action	Total des dividendes (millions)
Rhône-Poulenc	2,6	19	138	6	114
Saint-Gobain	4,5	35	130	10	350
CGE	2,2	6	367	25	150
Thomson Brandt	1,34	6	224	10	60
Thomson CSF	3,7	7,5	485	7,20	54
Machines Bull	1,3	20	65	1,25	25
Roussel UCLAF	0,8	3,4	252	10	35
Alsthom Atlantique	0,5	7,6	64	6,6	43
Pechiney	2,7	26	105	5	130
Dassault	1,8	10	780	21	210
	21,44				1 171
Peugeot	1,3	6	214	17	100
Creusot Loire	0,08	0,1	80	8	1,7
Matra	0,24	0,26	900	35	9
	23,06				1 282

	Capitalisation (milliards)	Nombre d'actions (millions)	Cotation	Dividendes par action	Total des dividendes (millions)
CCF	1	6	168	8	50
CIC	0,6	4,5	129	7	30
Paribas	1,1	9,5	118	10,5	100
Suez	2,5	9,2	278	17	150
Compagnie Bancaire	1,3	4	335	4	16
Crédit du Nord	0,3	4,8	61	2,5	10
	6,6				360

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

3ème Partie

QUELQUES ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

V

LIBRES RÉFLEXIONS SUR UNE PROBLÉMATIQUE DES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

A. AERONAUTIQUE

par André CAUDAL

B. INDUSTRIES DE L'ELECTRONIQUE, DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS

par Henri LECHAT

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean Jaurès

A. AÉRONAUTIQUE

par André CAUDAL

Membre du Groupe Aéronautique

Le secteur est déjà largement nationalisé, les entreprises maîtresses, SNIAS et SNECMA (avions et moteurs) étant des sociétés nationales ; celles-ci devront pouvoir assurer pleinement leur rôle de maître d'œuvre des grands programmes. Ce rôle n'est actuellement pas, ou imparfaitement, assuré par suite du manque de planification et d'homogénéité. Les entreprises publiques devraient coordonner efficacement les activités de tous les secteurs du domaine aéronautique en France et partager avec leurs coopérants, européens ou autres, la responsabilité entière de la conduite des programmes.

— La conduite d'un programme commence d'abord par le bon choix du programme, au bon moment, en association avec des partenaires compétents. Ceci n'a pas été toujours le cas, bien au contraire.

— La conduite d'un programme passe par la bonne répartition des tâches industrielles qui doivent être effectuées avec le maximum d'efficacité et toujours dans le minimum de temps pour pouvoir contrer la concurrence (essentiellement américaine, mais demain peut-être aussi japonaise). Une efficacité satisfaisante est obtenue par une bonne planification certes, mais ne suppose pas nécessairement la concentratiotn de tous les moyens industriels aux seules mains des entreprises nationales ; au contraire il est plus judicieux de répartir les charges de travail sur tout le territoire ; toutes les régions (ou presque) peuvent alors bénéficier des retombées technologiques qu'apportent

toujours avec eux les programmes aéronautiques ou spatiaux ; le bénéfice des très lourds investissements indispensables est mieux réparti sur le territoire national. Sur le plan social, une telle politique permet aux travailleurs de « vivre au pays ».

Ces principes simples conduisent donc :

— à la nationalisation des sociétés privées actuellement maître d'œuvre de grands programmes, civils ou militaires, que les clients soient des Etats ou des utilisateurs privés (transport aérien essentiellement) ;

— au maintien ou au renforcement du contrôle public sur les entreprises qui comportent déjà une forte participation publique comme c'est actuellement le cas pour la SFENA (Société française d'équipement pour la navigation aérienne) qui a assuré et assure toujours la maîtrise d'œuvre de programmes d'équipements avec une remarquable efficacité.

Il ne faut pas confondre large appel à la sous-traitance (qui, dans le domaine aéronautique sert les intérêts de la collectivité et ceux des travailleurs) et dénationalisation qui ne sert en définitive que les intérêts de quelques particuliers. La politique de nationalisation permet au contraire d'assurer aux entreprises sous-traitantes un cadre stable et à long terme, et à leurs travailleurs une sécurité et des conditions de travail meilleures.

I. QUINZE ANNEES D'AERONAUTIQUE FRANÇAISE

La politique de développement d'un puissant secteur aéronautique est une constante de la politique industrielle du pouvoir depuis vingt ans. Elle visait à assurer l'indépendance économique et technologique de la France dans ce secteur de pointe, vital dans la phase du développement rapide des rapports marchands après la guerre. Elle visait aussi à assurer une marge de manœuvre à la France face à la toute puissance américaine (en 1970, Boeing, Douglas et Lockheed réalisaient 95 % de la production mondiale) et surtout à se doter d'une technologie autonome, essentiellement dans le domaine militaire.

Politique extrêmement contradictoire pourtant, car si l'aviation civile est le domaine de la SNIAS, société nationalisée qui identifie très largement ses intérêts à ceux de l'appareil d'Etat français, la construction militaire est confiée à une société privée : Dassault (aujourd'hui devenu la société « Avions Marcel Dassault, Bréguet-Aviation » : AMD-BA).

L'essor de l'aéronautique française, très largement restructurée après la guerre, date du lancement presque simultané du programme « Caravelle » dans le civil, et des «Mirage» pour l'équipement de l'Armée de l'Air (interception et force de frappe). La Caravelle conquiert très vite une large part du marché européen, mais elle ne pourra ouvrir aucune brèche outre-atlantique, par absence de volonté politique de l'Etat. La politique gouvernementale est surtout critiquable à cause de l'absence de stratégie globale à long terme. La Caravelle était un grand succès, mais elle devait aussi impérativement être la base de la conception d'une famille d'avions adaptés aux nouvelles demandes du marché international. Des projets de « Super Caravelle » qui auraient pu concurrencer Boeing et Douglas (surtout en Europe), sont restés lettre morte. La Caravelle, trop petite et manquant de soutes, ayant trop peu de rayon d'action, a dû progressivement se replier sur le réseau intérieur (notamment à Air Inter).

Le pouvoir gaulliste a effectivement eu en vue une stratégie d'indépendance, une réelle volonté d'industrialisation. Mais ses projets n'ont pas été articulés entre eux. On investit des milliards sur une chaîne de production et si par chance elle réussit, on s'en contente pendant dix ans avant de recommencer tout autre chose. Passer ainsi presque sans transition de la Caravelle au Concorde, était très audacieux. On ne pouvait d'ailleurs le comprendre sans une certaine irrationalité de l'Etat gaulliste cherchant à faire de cet avion le symbole du prestige de la France.

C'était, et le bilan est à ce niveau loin d'être négligeable, un pari qui devait permettre à la France de se lancer dans la technologie la plus avancée, le supersonique, de façon à prendre une avance déterminante en aéronautique vis-à-vis des Américains. Concorde était en quelque sorte une « locomotive » qui devait entraîner par son succès la réalisation de projets très modernes, comme Airbus (qui a d'ailleurs profité des recherches menées pour Concorde).

II. CONCORDE

Il ne s'agit pas ici d'un résumé du programme Concorde, mais simplement des conclusions et enseignements que l'on peut tirer d'un échec. Concorde est un échec commercial, ce n'est pas un échec technologique, et c'est un échec provisoire.

Concorde a coûté trois fois plus cher que prévu soit 16,2 milliards de francs d'investissements pour la France depuis 1962 (8 fois l'Airbus A 300). Avec la Grande-Bretagne, le coût total de Concorde en fait et de loin l'avion le plus cher du monde : 34 milliards de francs. Les prévisions, les études prospectives, qui ne tenaient certes pas compte de la crise économique à venir, faisaient état d'un marché potentiel de 800 avions et le coût de revient avait été calculé sur la base d'un équilibre pour 150 appareils vendus !

La production de Concorde dans le cadre d'une coopération franco-britannique représente une expérience intéressante. La France aura pu évaluer dans ses rapports avec le partenaire britannique les lourdeurs et les lenteurs d'une coopération entre gouvernements, et les sur-coûts très importants que représente la parité presque totale de la réalisation du projet.

Cette affaire révèle à quel point une stratégie industrielle menée avec une autre nation est indissociable d'une volonté politique commune.

Dans l'abandon général actuel, on commence à parler d'un supersonique de seconde génération à l'horizon 1995, ayant un plus grand rayon d'action (de l'ordre de 10 000 km) et plus gros porteur. D'ores et déjà, une coopération semblerait envisageable entre British Aerospace, l'Aérospatiale et Mac Donell-Douglas ; ce qui d'un point de vue symbolique serait édifiant : le Concorde franco-britannique ayant échoué, on en fabriquerait un avec les Américains, symbolisant ainsi notre soumission à leur domination.

D'ailleurs aucun budget de recherche n'est prévu en 1980 tout au plus accorde-t-on 115 millions de francs pour support en service.

Pourtant les constructeurs américains travaillent sur un projet supersonique et il semble bien que si l'on n'y prend garde, la France aura définitivement perdu son avance technologique dans ce domaine d'ici quelques années.

III. LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE MILITAIRE

L'entreprise Dassault s'est constituée autour de quelques projets de chasseurs d'après-guerre, dont l'un d'eux, le Mystère IV fut un réel succès. Très tôt, Marcel Dassault a su par ses liens avec le pouvoir politique et l'Etat Major, passer la vitesse supérieure en lançant avec l'aide de l'Etat le Mirage III qui devait équiper l'armée française et connaître un énorme succès à l'exportation.

Celle-ci dispose encore de près de 300 Mirages III, qui sont aujourd'hui en partie dépassés.

Les entreprises Dassault ont consacré une part de leur autofinancement à la recherche, parfois pour forcer la main au gouvernement qui subventionnait ensuite largement les projets acceptés. Une telle politique sans scrupules, et largement relayée par la diplomatie française, a permis à Marcel Dassault de vendre près de 2 000 Mirages en 15 ans. On peut véritablement parler d'un complexe militaro-industriel très lié à l'Etat (et à la diplomatie française) qui a fait les beaux jours de l'aéronautique militaire.

Il faut ajouter enfin que Dassault n'a jamais trop intégré ses intérêts à ceux de l'Etat comme a pu le faire Matra (pour les missiles, les radars, les satellites).

Marcel Dassault a disposé des acquis de la technologie française : son Mirage III était à l'époque l'un des meilleurs avions de combat dans le monde, et dès 1965 il lançait le projet d'un Mirage F1, un intercepteur plus rapide et plus puissant, conçu spécialement pour les marchés étrangers. C'est encore aujourd'hui... l'avion le plus moderne de l'Armée française (elle en possède trois escadres) ; mais cet avion a surtout beaucoup rapporté à l'exportation jusqu'en 1975, date à laquelle son concurrent américain semble prendre une avance importante en remportant le « marché du siècle »

de 350 appareils vendus à quatre pays européens. L'indécision gouvernementale aura gravement retardé l'avance technologique française. Dès 1975 en effet, Marcel Dassault lance avec le Gouvernement un projet d'Avion de Combat du Futur (ACF) capable de rivaliser avec les nouveaux appareils américains et soviétiques. C'est un projet extrêmement ambitieux et très coûteux, mais qui aurait pourtant pu donner à la France des atouts considérables s'il avait été mené à bien rapidement.

Le Gouvernement français, au contraire, a reporté sa décision à plusieurs reprises avant de refuser le projet parce qu'il estimait que sa réalisation coûterait 18 milliards de francs. L'Etat-Major souhaitait pourtant adopter ce nouvel avion biréacteur.

Une suite d'hésitations et de contre-ordres accompagnés de prototypes coûteux a conduit finalement au lancement précipité du Mirage 2000 sans que soient prêts les équipements et le moteur qui auraient exactement convenu à ce programme. Simultanément, Dassault n'a pas hésité à déborder le gouvernement en réalisant en autofinancement, dans ses services de recherche (ce qui montre les capacités financières du groupe qui jouit d'énormes prêts et avantages fiscaux de l'Etat), un prototype d'avion : le Mirage 4000, plus séduisant mais plus cher.

Notons enfin que la France a décidé de reprendre la construction du cargo de transport militaire Transall réalisé en coopération internationale entre la France (SNIAS) et la RFA (MBB et VFW).

L'ensemble de la production aéronautique militaire est donc aujourd'hui représentée par les Mirages III et les Mirages V qui en constituent la version modernisée, les Mirages F1 et 2000 qui sont aujourd'hui produits en série, le Super-Etendard (avion de la Marine Nationale), et en coopération internationale les Jaguar, les Alpha-Jet et les Transall.

IV. LE DEVELOPPEMENT DES AUTRES SECTEURS

Nous entendons par autres secteurs les domaines de l'aéronautique qui représentent des projets de moindre envergure mais n'en constituent pas moins un élément fondamental de notre industrie aéronautique.

A - Les hélicoptères

Les Alouettes et Frelons ont fait les beaux jours de la production des hélicoptères en France et la construction des Lama, Puma, Super Puma, Gazelle et Lynx assure un confortable plan de charge. Mais un secteur très dynamique de la construction d'hélicoptères se situe sans doute aujourd'hui dans le domaine civil, grâce aux efforts réalisés par la division Hélicoptères de la SNIAS. Avec des moyens limités, les dirigeants de la SNIAS ont en effet décidé de s'installer aux Etats-Unis pour conquérir un marché énorme alors que le marché civil européen est limité.

Cette implantation (au Texas) axée sur les machines modernes Ecureuil, Super Puma, Dauphin ouvre incontestablement une très grosse brèche dans la suprématie américaine.

La France est le premier exportateur mondial d'hélicoptères. C'est un secteur exportateur à 80 % qui emploie plus de 7 600 personnes et qui présente un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de francs. Mais la concurrence des constructeurs américains est acharnée.

Un éventuel développement de ce secteur selon une stratégie d'indépendance économique doit donc viser à rééquilibrer la branche de la production sans perdre le marché américain, mais en évitant que celui-ci ne commande l'activité de l'entreprise. La SNIAS a en effet fait d'énormes concessions aux Américains pour pénétrer ce marché et *la richesse de la France est d'abord constituée par son tissu industriel et non par la multinationalisation de ses capitaux publics.*

Nota : L'avion d'entraînement et d'appui franco-allemand ALPHA-JET risque d'être un succès sans lendemain faute d'une politique commerciale, et de développement de produit à long terme.

B - L'aviation générale

L'aviation légère est traditionnellement une activité répandue en France. Cependant l'usage des avions-écoles et de tourisme semble stagner, voire régresser au cours des dernières années (691 000 heures de vol en 1978 contre 707 000 l'année précédente). La situation de la construction aéronautique légère n'est pas plus favorable malgré la conception récente par la SOCATA du TB-10 (pouvant transporter cinq personnes sur 1 000 km). L'ensemble de la production française ne dépasse pas 700 appareils par an contre 18 000 aux Etas-Unis, ce qui n'en place pas moins la France en seconde position dans le monde. Le problème essentiel dans ce type de production réside dans la faiblesse des structures industrielles qui sont restées artisanales, et dans l'absence de marché, national ou même européen, suffisant alors que le marché américain reste fermé à nos constructeurs.

De plus, l'autonomie technologique de nos constructeurs est réduite le plus souvent au rôle de sous-traitance de constructions sous licence américaine. Ainsi, la principale société française : Reims Aviation, produit-elle 300 avions par an sous licence américaine CESSNA.

C - Les avions d'affaires

Marcel Dassault a été le premier à se lancer sur le marché qui n'offre de débouchés sérieux qu'aux Etats-Unis. La conception du Mystère 20 puis du Mystère 10 ont constitué des réussites incontestables.

Et il semble bien que Marcel Dassault, qui cherche constamment à diversifier sa production dans le domaine civil et qui vient de connaître un échec cuisant avec l'abandon par le gouvernement du programme Mercure, soit en mesure de conquérir davantage le marché américain par la conception du FALCON 50.

On peut pourtant s'interroger sur la portée d'un tel succès : les appareils ainsi conçus sont presque inutiles en France (on conçoit mal un avion d'affaires français pouvant effectuer 6 000 km), ils sont construits par des filiales américaines et sont le plus souvent équipés de moteurs,

de modules et d'équipements américains. L'industrie aéronautique apparait ainsi de plus en plus dépendante du marché américain tant et si bien qu'elle en est dénaturée par rapport à sa mission initiale de constitution d'un outil industriel autonome assurant notre indépendance économique et politique.

D - Les avions destinés aux compagnies de troisième niveau

La décision prise en 1973-74, en pleine crise pétrolière, d'arrêter la production du Nord 262 a été une erreur fondamentale.

Mais la décision prise en 1977 de ne pas relancer la production de cette machine est tellement aberrante qu'elle illustre parfaitement l'incohérence de la politique aéronautique. Cet avion qui lui était 100 % français intéressait vivement les compagnies américaines ; deux d'entre-elles avaient signé des contrats fermes avec dépôts d'acomptes ; la production pouvait redémarrer rapidement moyennant des investissements extrêmement modestes et aurait rapporté un montant très important de devises.

Les constructeurs étrangers ont profité de cette faveur inespérée qui leur était faite — EMBRAER au Brésil, DE HAVILLAND au Canada, FAIRCHILD aux USA, SAAB en Suède se sont engouffrées dans la brèche, apportant ainsi le témoignage de la vitalité de ce marché.

La France s'est réveillée trois ans plus tard et pense maintenant à un avion un peu plus gros, quarante à cinquante places ou même plus. Compte tenu des atermoiements actuels, personne ne peut dire si ce programme sera un jour lancé. Et pourtant le marché est immense et bien que la France ait pris stupidement cinq années de retard, il n'est pas encore trop tard pour lancer une machine réellement moderne qui d'ailleurs trouverait ses premières utilisations en France même. La suppression toute récente par Air-Inter de nombreuses lignes non rentables pour des biréacteurs en est la démonstration éclatante. Et combien utiles sont ces lignes pour le développement et l'épanouissement de nos régions.

E - Les équipements

Les sociétés françaises d'équipements aéronautiques ont fait ces dernières années des progrès considérables et spectaculaires. Il faut maintenant leur donner les moyens de poursuivre ces progrès et il est sûr qu'une certaine restructuration s'avère nécessaire.

Il n'est pas possible dans ce document d'entrer dans le détail des actions indispensables à entreprendre. On dira seulement qu'elles doivent être telles qu'elles permettront que les programmes européns reçoivent des équipements européens. Ce n'est pas le cas malheureusement en ce moment en raison de l'avance que possède l'industrie américaine dans le domaine des équipements.

F - Les moteurs

La SNECMA s'est constituée comme l'un des tous premiers constructeurs mondiaux de moteurs et réacteurs, dans le sillage de Dassault, par la production des moteurs ATAR équipant les Mirages. Alors que les avions civils français étaient équipés à l'étranger (Rolls-Royce et Pratet Whitney pour Caravelle et Mercure) seuls les réacteurs de Concorde (Olympus d'une poussée de 17 tonnes) étaient partiellement produits par la SNECMA.

Aujourd'hui encore, la SNECMA équipe l'aviation militaire puisqu'elle a conçu le moteur M 53 de neuf tonnes qui va être utilisé pour les Mirages 2000 et 4000 ; elle réalise également en coopération le moteur Adour qui équipe le Jaguar et le moteur Larzac qui équipe l'Alpha-Jet franco-allemand. Notons enfin que les bureaux de recherche de la SNECMA ont déjà conçu le M88 qui pourrait équiper un éventuel biréacteur du futur.

Mais le principal changement dans la construction de moteurs français réside dans la décision de la SNECMA de diversifier sa production à l'aviation civile. C'est ainsi que la SNECMA a conclu avec General Electric (EU) un accord de coopération industrielle et commerciale qui porte sur trois moteurs :

— Le CF 6-50 de vingt et une tonnes de poussée conçu pour l'Airbus.

— Le CF 6-32 appartenant à la même famille de réacteurs. C'est un moteur de quatorze à dix-sept tonnes qui pourrait éventuellement équiper les nouveaux Airbus, ou remotoriser certains Boeing ou Douglas.

— Le CFM-56 qui constitue enfin l'enjeu essentiel de la construction française. La SNECMA partage en effet à égalité avec General Electric toute la mise en œuvre du projet, de la conception à la commercialisation.

Si le CFM-56 peut espérer par ses qualités (consommation, puissance, bruit) être le moteur des avions à fuselage étroit des années 80 et 90, ses perspectives de commercialisation à court terme sont relativement réduites, puisqu'elles ne concernent que la remotorisation d'avions existants : DC 8 série 60 pour le secteur civil, KC 135 pour le secteur militaire (Voir l'après Airbus). Les syndicats exigent aujourd'hui, à juste titre, la constitution d'une famille de moteurs autour de ce projet pour faire face aux exigences des années 80, notamment de développement de moyens courriers. On peut également penser qu'une politique cohérente du gouvernement qui parle aujourd'hui, dans le vide, d'une seconde génération de Concorde devrait le conduire à donner à la SNECMA les moyens de concevoir un moteur plus puissant et surtout beaucoup plus économique pour les supersoniques des années 2000.

V. AIRBUS - LA FAMILLE DES AVIONS DE TRANSPORT CIVIL

L'Airbus a été imaginé par les ingénieurs de la SNIAS dès 1960. C'était un projet entièrement français qui aurait pu être opérationnel dès les années 70. Le gouvernement français a préféré consacrer tous les investissements à Concorde (alors que le projet Airbus coûtait beaucoup moins cher).

Après avoir envisagé une coopération avec la Grande-Bretagne, la France s'est tournée vers la RFA.

Le 29 mai 1969, un accord entre les gouvernements français et allemand consacrait la naissance d'un groupement d'intérêt économique (GIE) : Airbus Industrie.

Le premier prototype A 300 s'envole en 72. La commercialisation qui débute en 1974 est un échec, puisque pour l'année 1976 par exemple, Airbus Industrie n'a reçu aucune commande.

L'opération Mercure, si elle a conduit à un très bon appareil dont on aurait pu dériver un excellent avion moderne CFM-56, qui manque actuellement sur le marché, a été un échec commercial complet par manque total de planification et de continuité. Ce manque de continuité est grave car il aura empêché le lancement en temps utile d'un appareil similaire par la SNIAS.

Finalement l'essor d'Airbus devenu presque inespéré aura lieu en 1978, date à laquelle la Grande-Bretagne décide de rejoindre le projet.

C'est un avion européen mais contrairement aux affirmations de S. Weil, ce n'est pas un avion qui symbolise la construction de l'Europe, qui serait la traduction industrielle d'une volonté commune. Toutes les négociations bilatérales ont été dominées par les rapports de la RFA et de la France.

L'accord avec les Anglais n'est pas criticable en soi car il est vrai que dans une phase d'industrialisation très rapide, jusqu'en 1985, Airbus Industrie aura besoin de l'énorme capacité productive de l'aéronautique anglaise (qui emploie plus de deux cent mille travailleurs, dont cinquante mille chez Rolls Royce). Il a pourtant été très mal négocié par la France alors que le rapport de force était extrêmement favorable. Il aurait fallu en effet exiger de la Grande-Bretagne la commande d'Airbus par British Airways qui n'en a commandé aucun alors que Air France en demandait cinquante et la Lufthansa soixante et un. Au contraire il semble que British Airways négocie aujourd'hui avec l'aide de Rolls Royce un contrat de coopération important avec des constructeurs américains.

La France ne saurait avoir une politique de coopération éclatée ; en agissant ainsi elle affaiblit considérablement son avance en Europe. La Grande-Bretagne joue un double jeu atlantiste extrêmement dangereux ; la RFA qui construit un concurrent au Mirage : le "TORNADO", avec ses partenaires italiens et anglais de l'OTAN, semble suivre la même voie d'utilisation commerciale des capacités technologiques

françaises tout en gardant une totale autonomie par rapport à une éventuelle stratégie commune pour briser l'hégémonie américaine.

D'ailleurs, la réussite d'Airbus ne peut être dissociée d'une volonté de concurrence des constructeurs américains. De ce point de vue la commande de trente-deux appareils et vingt-trois options par Eastern Airlines constitue une grande victoire pour Airbus qui accède au marché américain. Cela ne manque pas d'avoir d'importantes répercussions en aval, car tout se passe comme si un appareil devait d'abord être homologué et acheté par les Etats-Unis pour avoir ensuite une chance d'être acheté par les grandes compagnies aériennes. Si on considère que le seuil de rentabilité de l'Airbus est de l'ordre de quatre cents commandes, on peut donc considérer que cet avion constitue une très bonne réussite financière puisque le rythme de production qui est de 2,5 par mois devrait s'accélérer pour atteindre six voir huit Airbus construits chaque mois et assemblés à Toulouse en 1985. Airbus Industrie devient ainsi le second constructeur mondial (15 % du marché) loin derrière Boeing (52 %).

L'Etat français, qui avait refusé d'accorder plus de deux milliards de francs au projet depuis dix ans (deux milliards soixante-dix millions consentis par l'Etat à la SNIAS et à la SNECMA, doit aujourd'hui se mordre les doigts de ne pas s'être engagé avec plus de dynamisme dans ce projet.

La rente commerciale globale de chaque Airbus se décompose ainsi :

France (SNIAS et SNECMA)	39,0 %
RFA (Deutsche Airbus et MTU)	27,5 %
GB (Aerospace)	11,7 %
EU (General Electric)	16,5 %
Autres (Espagne, NL, B)	5,3 %

Il semblerait que mille Airbus pourraient être vendus d'ici 1993.

Une question centrale se pose aujourd'hui pour l'industrie européenne et particulièrement pour l'aéronautique française : va-t-on une nouvelle fois se satisfaire de ce succès réel mais éphémère qui consacrerait d'ailleurs simplement une division mondiale du travail puisque Boeing laisserait à Airbus le créneau des moyens-courriers de trois cents

places ? Ou est-on capable à partir de ce succès de forger une stratégie globale de conquête du marché mondial en concurrence avec les Etats-Unis ce qui impliquerait notamment la réalisation d'un moyen courrier léger (le A 200) et l'extension rapide de la famille Airbus ?

VI. L'APRES AIRBUS

L'avenir industriel de l'Airbus n'est assuré que jusqu'en 1985, et l'Airbus n'emploie que 15 % de la main-d'œuvre française dans le secteur aéronautique ; c'est pourquoi les déclarations triomphalistes du gouvernement sont dérisoires et ridicules si on considère les potentialités dilapidées par la France depuis quinze ans. Mais il y a plus grave, le maintien et l'essor de la construction française des moteurs, la rentabilisation et le développement de la SNIAS, les besoins des compagnies françaises, la demande du marché mondial auraient dû permettre à la France de construire un nouvel avion moyen courrier qui aurait succédé à la Caravelle. La France en avait les moyens ; depuis 5 ans les syndicats unanimes n'ont cessé de demander la réalisation d'un programme qui avait été retenu par Giscard d'Estaing en 1975 et qui depuis n'a pas dépassé le stade des études.

L'A 200 était un avion très moderne, équipé des CFM-56, qui aurait pu conquérir le marché américain et ceci d'autant plus que les experts de Boeing lui-même annonçaient dans leurs études prospectives que le marché occupé par un court et moyen courrier de cent soixante places serait en 1990 de l'ordre de dix-sept milliards de dollars soit plus de soixante-dix milliards de francs !

Or la décision française de retarder le projet s'appuie uniquement sur d'obscures études de marché qui montrent que la commercialisation serait un échec. Il y a là un abandon gouvernemental très grave qui témoigne de l'absence totale d'une volonté politique de stratégie industrielle.

Il faut cependant d'autant moins privilégier la coopération franco-allemande que les capacités de production de l'aéronautique allemande sont déjà saturées par Airbus (en plus du Tornado et de l'Alphajet). *Tout se passe d'ailleurs comme si la France n'avait plus le courage de se lancer seule dans aucun projet industriel d'envergure, comme si la France ne*

pouvait affronter le réseau commercial allemand, même dans les secteurs où elle est pourtant en avance.

Le projet JET (qui succède à l'A 200) devait être la synthèse européenne d'un projet anglais et du projet français. Il devait associer MBB pour la construction d'un avion de cent vingt à cent soixante places équipé de moteurs CFM-56 pouvant atteindre trois mille km de rayon d'action. Son coût total était évalué à quatre milliards de francs sur cinq ans. Le délai de réflexion que s'accorde aujourd'hui le gouvernement fait figure d'abandon car on ne réfléchit pas pendant six ans sur un projet dans ce secteur où une année de retard peut être décisive.

Un avion moderne de quarante à cinquante places pour le trafic intérieur est également mis à l'étude mais le budget est si austère que l'on doit se demander s'il existe une réelle volonté d'étudier ce programme.

VII. LA SITUATION ACTUELLE DE L'AERONAUTIQUE FRANÇAISE

A - Une puissante industrie en stagnation

L'industrie aéronautique est une branche à technologie avancée et à forte valeur-ajoutée. C'est la troisième branche industrielle française par le montant de ses exportations. L'Internationale Socialiste faisait remarquer à juste titre en 1978 qu'entre 1970 et 1976 la part du marché européen dans le marché mondial était passée de 21 à 26 %, alors que dans le même temps les capacités et le niveau de la construction européenne passaient de 10 à 8 % du niveau mondial ! (2 % des longs courriers, 13 % des moyens et courts courriers). A titre de comparaison le chiffre d'affaires de la France (vingt-quatre milliards et cinq cents millions), cette année-là, est supérieur à celui de la RFA (huit milliards six cents millions de francs). Mais ces chiffres sont dérisoires si on les compare aux cent trent-deux milliards de francs des Etats-Unis.

Il faut en effet rapporter ces données au développement très rapide de l'industrie aéronautique dans le monde et ceci malgré la crise.

L'offre des compagnies aériennes n'augmentant que faiblement, les coefficients de remplissage s'améliorent. Mais cela ne constitue pas une réponse au développement rapide du trafic. *Il s'agit là d'un secteur en pleine extension à condition d'avoir une stratégie industrielle d'ensemble.*

B - La situation alarmante de l'emploi

Plus de cent huit mille cinq cents personnes travaillaient dans l'aéronautique en 1972, elles ne sont plus que cent six mille trois cents aujourd'hui. La SNIAS, mise en difficulté par la politique gouvernementale, n'a pas hésité à lancer des plans massifs de licenciement. D'ailleurs la situation française est la plus mauvaise si on la compare à ses partenaires européens. Ainsi l'aéronautique britannique employait deux cent sept mille huit cents personnes en 1972 et deux cent dix-neuf mille en 1977. La RFA a gardé entre les deux années le même niveau d'emploi de cinquante-quatre mille personnes.

La situation est plus dure encore dans les petites entreprises qui ne peuvent, moins que jamais, faire face à la concurrence américaine. Or, la situation est d'autant plus alarmante que le gouvernement et la SNIAS n'envisagent pas d'embaucher de personnel malgré le succès de l'Airbus. Un rapport récent prévoyait au conditionnel la création de quatre cents emplois à la SNIAS et de mille cinq cents emplois en sous-traitance. L'essentiel du travail supplémentaire sera confié à des sous-traitants dont l'avenir sera évidemment totalement dépendant du projet lui-même. Que deviendront ces sous-traitants à la fin du projet Airbus ? Les propres estimations du gouvernement n'avaient-elles pas établi qu'Airbus pourrait occuper près de quarante mille personnes en 1985, étant donné le rythme actuel de livraison ? Où en est-on aujourd'hui ?

C - L'aide de l'Etat

Le budget de la défense a doublé entre 1978 et 1970 alors que le budget de l'aviation civile stagnait. Cela a constitué une véritable avance sur recette pour la firme privée Dassault, ainsi assurée de la commercialisation d'une part importante de sa production.

LE BUDGET 1981 : Pour l'année 1981, la progression des crédits à l'aviation civile a été de 10 %. Sur les mille trois cent trente millions de francs accordés, six cent cinq seront accordés au programme Airbus, quatre cent cinquante-deux au CFM-56, cent vingt-cinq au support en service de Concorde, **vingt-cinq** à l'avion nouveau moyen-courrier et **treize** aux pré-études d'avions avancés. C'est un budget trop faible, sans objectifs à moyen et long terme qui asphyxie presque totalement les projets de recherche et de développement d'un avion succédant à Airbus.

D - Le problème de la prise de participation de l'Etat dans la société Dassault

C'est le 8 juin 1977 au Conseil des Ministres que R. Barre et V. Giscard d'Estaing définissaient les grandes lignes d'une nouvelle politique aéronautique qui prévoyait notamment la prise de participation par l'Etat d'un tiers du capital de la société AMD-BA, ce qui donnerait aux représentants de l'Etat une minorité de blocage. Cette mesure fut prise peu de temps avant les élections de mars 1978 dans un but démagogique.

Finalement le gouvernement aura longtemps tergiversé avant de prendre effectivement une telle participation par le biais des montants financiers dus à l'Etat par la société Dassault et qui ont été transformés en actions. Mais cette première mesure qui n'aboutissait dans les faits qu'à la nomination de quatre administrateurs de l'Etat au CA de AMB-BA devait ensuite se heurter au refus du Parlement. Le gouvernement avait en effet déposé un projet de loi qui créait une société de gestion des participations aéronautiques devant regrouper 25 % du capital de la SNIAS et les actions acquises par l'Etat dans la société des Avions Marcel Dassault. Finalement, le gouvernement passant outre aux résolutions de l'Assemblée annonçait le 8 août 1979 le décret constituant une société de gestion, regroupant les participations de l'Etat dans les deux sociétés concernées.

Etant donné les liens étroits entre Dassault et le pouvoir d'Etat depuis vingt ans, les conséquences effectives d'une telle décision sont pour l'instant mineures ; sans doute y

aura-t-il une meilleure coopération entre la SNIAS, l'Etat et Dassault. Au demeurant, cette prise de participation aura permis à Dassault de ne pas rembourser ses dettes envers l'Etat.

Le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale (rapporteur Limouzy - 1977) montre d'ailleurs, l'utilisation indirecte des fonds de l'Etat, faite par l'entreprise privée.

VIII. LE BILAN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

A - L'incohérence gouvernementale

Elle est sous-jacente à l'ensemble des espoirs précédents. La France n'a jamais eu de stratégie d'ensemble, elle a constamment dilapidé son avance technologique, ses capacités productives. Elle a dilapidé des milliards pour Concorde, Mercure (financé à 80 % par l'Etat et 20 % par Marcel Dassault dans sa première conception) et surtout des milliards dans les fonds publics alloués directement ou indirectement à la société Dassault.

Des firmes françaises se sont retrouvées plusieurs fois en concurrence, Corvette contre Mystère, Airbus contre Mercure, sans compter évidemment la guerre économique permanente qui se joue entre les différentes sociétés pour la vente d'armement à l'étranger (SNIAS, Dassault, Matra).

La politique qui consistait à tout miser sur Concorde, a été irréaliste, alors qu'il était évident que les Etats-Unis s'appropriaient petit à petit tout le marché mondial avec Boeing. Si on tient compte du fait qu'entre la conception et la réalisation d'un programme il faut un minimum de 5 ans pour un avion civil et surtout près de 10 ans pour un avion militaire, on mesure mieux le décalage qui existe entre les besoins du marché français et européen et les capacités de production française ou européenne.

Indépendance économique n'a jamais voulu dire repliement commercial, or c'est précisément ce qui a été fait en construisant Concorde sans penser à sa commercialisation,

et en laissant les Américains totalement maître du marché, et notamment du marché européen.

Tout projet de reconquête du marché européen implique une volonté politique commune et un accord minimum global sur des axes de stratégie industrielle. Or la Grande-Bretagne a constamment oscillé entre une coopération avec la France dans le secteur civil tout en jouant contre la France dans les programmes militaires de l'OTAN (Tornado, radars, missiles) et en privilégiant systématiquement au détriment de l'industrie européenne les intérêts de Rolls Royce, énorme empire industriel qui emploie à lui seul 50 000 personnes.

Ainsi la British Airways s'oriente de plus en plus vers des projets d'accord direct avec Boeing et Rolls Royce. Cette attitude atlantiste de nos partenaires européens est encore plus nette chez les Hollandais et les Belges qui privilégient systématiquement le marché américain : achat des F16 pour le « marché du siècle », refus de l'Alpha-Jet, etc. La stratégie des Allemands est plus complexe. Ceux-ci cherchent à s'émanciper de la domination totale des Etats-Unis sur leur défense nationale. Les accords Tornado, Alpha-Jet et la conception envisagée d'un avion de combat avec Dassault vont dans ce sens. De ce point de vue, les Allemands veulent reconstituer une grande industrie aéronautique, qui avait été totalement démantelée après-guerre. Ils n'hésitent pas dans ces conditions à se lancer dans tous les programmes européens, pratiquant une politique volontariste qui surpasse d'ailleurs leur capacité de production.

La stratégie allemande dans l'aéronautique consiste en une coopération européenne dont l'axe privilégié serait franco-allemand.

La France s'est déchargée de ses responsabilités (car l'aéronautique est évidemment un secteur où l'Etat joue le rôle moteur) dans la coopération européenne sans exiger de ses partenaires des garanties pour le respect d'une stratégie permettant de constituer un pôle aéronautique autonome en Europe. Etant donnée la part de la France dans le projet initial Airbus, l'avance de ses travaux d'étude, les énormes avancées technologiques qui ont pu être effectuées par Concorde à des coûts très élevés, entièrement supportés

par la France et la Grande-Bretagne, la France était en droit d'exiger une part plus importante dans Airbus, elle aurait pu prendre la tête d'un groupe européen qui construirait aujourd'hui de nouvelles familles d'avion.

De même, l'accord avec les Britanniques constitue un cadeau à l'industrie britannique en pleine difficulté, tout comme l'accord Airbus permet à l'industrie allemande accéder enfin à la dimension mondiale. La France était en droit d'exiger des contreparties : achat des Airbus, meilleure collaboration entre Rolls Royce et la SNECMA, et surtout lancement d'un programme nouveau (SA 1 ou SA 2).

Si la France s'est aussi mal placée dans le concert européen, dans l'un des derniers secteurs où elle garde une position dominante, c'est que la cohérence même de sa politique industrielle est en cause.

On s'achemine vers une acceptation passive de la division internationale du travail qui laisserait à la France quelques créneaux : Airbus, hélicoptères légers, avions de combat de type Mirage, mais lui interdirait définitivement de jouer le peu de la concurrence sur les autres programmes civils ou sur d'éventuels avions de combat supérieurs aux nouvelles séries américaines.

B - L'emprise américaine

Les constructeurs d'Outre-Atlantique mènent la guerre économique avec un autre dynamisme. Ils peuvent prendre tous les risques puisque leur marché intérieur suffirait généralement à rentabiliser leurs projets.

D'autre part la dépendance de l'industrie européenne se trouve particulièrement accentuée par l'existence de l'OTAN. Ainsi, le Tornado est-il un avion qui concurrence moins les F14, F15, et F16 américains sur les marchés africains et asiatiques, que les Mirages 2000 et 4000 sur le marché européen.

Comme le note C. Labbé dans l'avis qu'il formule, au nom de la Commission de la production, sur la loi de finances pour 1980, l'attraction américaine fonctionne comme une véritable fascination pour les constructeurs européens et français. On est prêt à tout pour avoir accès aux Etats-Unis. Dassault qui développe sa filiale Falcon, pourrait développer sa coopération avec Douglas, la SNIAS va étendre sa filiale américaine d'hélicoptères aux dépens des moteurs français puisque les Ecureuils et les Dauphins seront équipés de moteurs américains. Enfin l'avenir de la SNECMA, société nationale, dépend aujourd'hui dans une certaine mesure de la General Electric à laquelle elle est liée par un accord de coopération où la SNECMA n'est que sous-traitante, sauf pour le CFM-56, moteur soutenu par le gouvernement et au débouché encore incertain.

IX. QUELQUES ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE L'AERONAUTIQUE

A - Une industrie réorganisée

Le tissu industriel devra être réorganisé et mis au service d'une grande ambition nationale et d'une stratégie mondiale. Les principaux axes de cette restructuration pourront être :

— La nationalisation de Dassault.

— La prise de contrôle de Turbomeca

— La prise de contrôle de MATRA (notamment ses divisions armement et électronique) qui constitue aujourd'hui un enjeu stratégique. Il n'est pas acceptable que la France laisse à un groupe privé le soin de vendre des armes aux pays étrangers. D'autre part il serait bon de mieux coordonner les activités spatiales de la SNIAS et de MATRA ; en particulier la décision du gouvernement de confier à MATRA la construction du satellite Telecom 1 est une erreur économique et commerciale car le projet SNIAS était plus avancé du point de vue technologique.

— La réorganisation des fabricants d'équipements, qui représentent près de 30 % du secteur aéronautique, autour de 2 ou 3 pôles industriels.

— Réouverture du centre de Châteauroux.

— La relance de l'activité des bureaux d'études.

— L'élaboration d'un statut de la sous-traitance donnant des garanties aux petits constructeurs mais aussi aux sociétés-mères qui doivent parfois affronter les intérêts contradictoires des sous-traitants.

— Une politique de diversification.

Il ne s'agit pas de créer des activités inadaptées, ce qui se traduirait par un gaspillage économique et humain, mais de conserver la spécificité technique et industrielle (technique de pointe, normes de qualité élevées, équipements sophistiqués, d'où des prix de revient élevés), en l'appliquant à des activités reconnues prioritaires par le plan (à titre d'exemple : automatismes, mécanique fine, véhicules de transport...).

Cette diversification intéressera d'abord les bureaux d'études puis les unités de fabrication.

Celles déjà réalisées (électronique ou turbines à usage industriel) seront favorisées.

L'industrie aéronautique constitue par le niveau de conscience des travailleurs, leur haute qualification, la puissance des organisations syndicales, une véritable locomotive du mouvement ouvrier. C'est un secteur particulièrement propice au développement rapide d'expériences autogestionnaires. Il faudrait dans ce cadre envisager une décentralisation importante du tissu industriel en collaboration avec les travailleurs et avec les collectivités locales dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

De ce point de vue le « nivellement par le haut » des avantages démocratiques et sociaux acquis chez Dassault, et des salaires élevés des travailleurs de la SNIAS pourrait impulser une importante dynamique sociale propice à dépasser les contradictions existant entre les deux sociétés qui ont, actuellement, des logiques de fonctionnement différentes.

B - Une stratégie mondiale

a) *La production militaire*

La production militaire doit rester pour l'essentiel autonome dans l'état actuel du rapport des forces en Europe.

Dans ces conditions l'Etat français, s'il veut garder et développer une force de dissuasion stratégique, devrait étudier un nouvel avion de combat (opérationnel en 1990), de nouveaux systèmes de radar et satellites, continuer à développer de nouveaux hélicoptères militaires (hélicoptères de combat notamment), un avion ravitailleur, et un gros avion porteur pour succéder au Transall (ceux-ci pourraient d'ailleurs être dérivés de l'Airbus).

b) *La production civile*

Les transports

L'harmonisation des modes de transports en France est une nécessité que nous réaffirmons ; le transport aérien y trouvera sa place, et sa démocratisation doit être recherchée. L'industrie aéronautique doit répondre en ce domaine aux besoins des compagnies aériennes françaises qui devront être réorganisées.

Le potentiel technique de l'industrie aéronautique doit être valorisé par une **diversification des activités** des Sociétés Nationales.

La France doit définir dans l'aviation civile une *stratégie à long terme qui sera partiellement européenne et qui doit viser la création à terme d'un pôle européen autonome à partir d'Airbus.*

Ceci implique un développement du marché intérieur, une réelle coordination entre Air France, Air Inter et UTA. La stratégie commerciale d'Air France devrait par exemple être étroitement articulée avec les lignes intérieures françaises. Si les constructeurs français pouvaient disposer d'un large marché intérieur et d'une part importante du marché européen, ils pourraient financer plus aisément leurs projets. Des accords commerciaux stricts avec nos partenaires européens concernant la politique d'achat de leurs compagnies seraient nécessaires, comme une coordination plus constructive entre les compagnies françaises et les constructeurs,

de façon à ne pas laisser aux concurrents américains le champ libre sur notre propre marché. Un Haut Conseil aéronautique regroupant les responsables et les représentants des travailleurs et usagers des compagnies et des constructeurs pourrait permettre une meilleure coordination de notre politique en la matière.

La France devra aussi promouvoir un système de contrôle international des pratiques commerciales illicites, pour sauvegarder le marché européen. Elle devra en tout état de cause se donner les moyens de faire face au dumping américain, lorsqu'il existe.

Le développement des programmes européens est une condition sine qua non de la survie de l'industrie européenne qui risque de devenir rapidement sous-traitante. Seul un groupe européen pourra effectuer les investissements nécessaires dans la recherche et la conception de nouveaux appareils civils.

Mais ceci implique l'existence ou la constitution de secteurs publics aéronautiques dans les pays européens, de façon à permettre aux gouvernements respectifs de garder une marge de manœuvre politique par rapport à toute dérive de partenaires tentés par d'autres choix. Dans les conditions actuelles, un effort budgétaire important pourrait permettre à la France de développer quelques programmes qui auront de solides débouchés d'ici à 15 ans :

— l'A 200, appelé maintenant SA 2, qui permettrait de commercialiser nos moteurs CFM 56 (étant donnée la lenteur des négociations européennes, Boeing risque de remporter seul le marché) ;

— le développement par Airbus Industries des programmes B 11 (subsonique long courrier), et TA 9 (ex B 9) qui devrait pouvoir concurrencer les DC 10 et les Boeing d'ici quelques années ;

— un avion de 40-50 places, l'AS 35, pour les lignes intérieures et européennes devrait connaître une forte commercialisation à partir de 1985 si nous ne perdons pas de temps face aux concurrents brésiliens, suédois et canadiens.

D'autre part, il convient de rester vigilant quant à la seconde génération de Concorde. Il ne saurait être question

de dilapider notre avance technologique dans un accord anglo-américain où tous nos efforts seraient bradés. Si dans l'état actuel du budget de l'aéronautique, Concorde ne peut constituer une priorité, la disparition de ses crédits de recherche et développement souligne un grave échec de la V[e] République et ferme une possibilité pour l'avenir.

C - Une politique sociale pour les travailleurs

Emploi : c'est par la politique d'ensemble que nous proposons, que sera assuré de façon durable le plein emploi à long terme. Le lancement de nouveaux programmes, la politique de diversification, permettront de créer de nouveaux emplois dans le secteur aéronautique. La pratique des contrats à durée déterminée, sera dénoncée ; les travailleurs concernés seront assurés d'une embauche définitive. Le travail intérimaire sera supprimé et les personnels actuellement sous contrat d'intérim seront embauchés.

Réduction du temps de travail : la durée du temps de travail à 40 heures par semaine avec pour objectif les 35 heures. Le droit à la retraite à soixante ans devra être consenti, la répression syndicale devra prendre fin et la loi sur la formation permanente être respectée. Le statut social des travailleurs des entreprises de sous-traitance sera clarifié et amélioré.

De nouveaux droits pour les travailleurs : les travailleurs seront représentés dans les organismes tripartites de direction des entreprises nationalisées. Le contrôle des travailleurs s'exercera à la fois sur les conditions de travail et sur les objectifs assignés aux entreprises.

D - Une volonté politique

Face à la suprématie américaine, *la France a surtout besoin d'une volonté politique.* Si elle est capable de polariser au niveau européen les axes cohérents d'une stratégie industrielle, ce qui n'est pas impossible compte tenu des contradictions qui ne manqueront pas de s'exacerber au sein du capitalisme multinational, entre la RFA, et les EU, Airbus Industrie peut devenir la base d'un groupe européen dont la

France serait le leader par son avance technique et ses capacités productives, qui pourrait toucher près de 30 % du marché mondial en 1990-2000 et permettre de traiter sur un pied d'égalité avec Boeing et les géants américains.

Une politique socialiste implique la rupture des pratiques actuelles de commercialisation des armements, et parfois de divulgation de technologies stratégiques, à des pays comme l'Afrique du Sud ou certaines dictatures d'Amérique latine.

Par ailleurs, le budget de la défense devra permettre de préparer la construction d'un nouvel avion de combat.

L'indépendance est à ce prix ; la survie de l'aéronautique française qui fut longtemps la première du monde et dont les constructeurs ont toujours été les pionniers, exige une telle volonté.

Coll. Fondation Jaurès

B. INDUSTRIES DE L'ÉLECTRONIQUE, DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

par Henri LECHAT
Membre du Groupe Informatique et Télécommunications

Que signifie, pour notre secteur industriel, la question : « Politique industrielle et Nationalisations » en octobre 1980 ?

D'après les analyses gouvernementales elles-mêmes rapport NORA-MINC sur l'informatisation de la société, (janvier 1978), ce secteur est vital pour ce que le pouvoir appelle le « redéploiement » de l'industrie : création d'emplois, exportations, amélioration spectaculaire de la productivité et donc de la compétitivité de l'économie française, dans l'industrie (automatisation), comme dans les services, banques, PTT, secrétariat, etc. ; et en plus présente une faible consommation en énergie et permet de faire des économies de transport.

Il n'est pas moins essentiel pour maintenir l'indépendance nationale : *lutte contre la domination des multinationales* comme IBM sur les réseaux de transport et de distribution de l'information (satellites) *et des USA sur le contenu lui-même de l'information* (bases de données) ; *maîtrise des technologies de base* communes à l'ensemble du secteur (circuits intégrés).

S'il n'y a pas de changement politique, ce secteur conditionnera pour une bonne part *l'avenir de la société française* : l'informatisation et la télématique (l'informatique plus les télécommunications) seront les outils du consensus et de la normalisation capitaliste (c'est-à-dire, de la *sortie capitaliste de la crise).*

Or, les études récemment parues, certes défavorables au Pouvoir mais bien documentées (notamment les livres : *French ordinateurs - Mémoires volées - Les industries de l'imaginaire* - et les numéros de la NRS en 1979, de « Repères » en 1979 et de « Non » en 1980, constatent l'échec patent du capitalisme français dans ce secteur vital ; 6 ans de politique industrielle giscardienne ont même réussi à démolir les quelques aspects positifs de l'héritage gaulliste (essentiellement, la CII, plus un niveau technologique honorable en informatique et en télécom).

I. LES GROUPES PRIVES FRANÇAIS DU SECTEUR ONT DEMISSIONNE

Qui sont-ils ? Les derniers états de la question font ressortir 4 grands groupes privés français, CGE, THOMSON, MATRA et plus récemment SAINT-GOBAIN, CII-HB, tous nationalisables à nos yeux, plus quelques grands groupes étrangers (PHILIPS, ITT, IBM notamment) et quelques autres entreprises privées ou publiques. Nous nous intéressons ici avant tout aux 4 grands groupes privés.

Sont-ils en voie de suivre les objectifs gouvernementaux alors que ceux-ci, nous le verrons, restent très en deçà de ce qu'il faudrait faire dans le secteur ?

Le *« fameux redéploiement » est en panne :* dans l'industrie des télécom, débauchages systématiques d'ouvriers, et exportations stagnantes en valeur relative ; dans l'audiovisuel, absence des grands groupes français face à PHILIPS et aux groupes japonais ; dans la modernisation de l'industrie (robotique) et des services (bureautique), retard déjà important par rapport aux concurrents, notamment japonais : encore heureux d'ailleurs sur le plan social, car aucune planification n'a rien prévu, comme on l'a bien vu dans le cas de la commutation électronique, pour la reconversion des salariés privés de leur travail ; par contre, chez CGE et THOMSON, les méthodes pour « dégraisser » les effectifs sans bruit sont tout à fait au point, c'est pourquoi on leur a confié les usines AOIP de Guingamp et Morlaix... en attendant peut-être CGCT (encore ITT... pour combien de temps ?).

On arrive donc à ce résultat étonnant de combiner un maximum d'immobilisme dans la stratégie des entreprises avec un maximum d'instabilité au niveau des unités de production. On peut parler à ce sujet d'une véritable stratégie de l'écœurement, qui touche aussi très souvent les services de recherche, jugés coûteux et inutiles puisque le gouvernement accepte les achats de technologies étrangères.

— *La soi-disant « indépendance nationale » s'amenuise tous les jours.* Les « francisations » se succèdent, 1974 dans l'informatique (CII-HB), 1976 dans les télécommunications (prise de contrôle par THOMSON de LMT, Ericsson-France et LTT), 1979 dans les composants (Plan circuits intégrés), et se traduisent régulièrement par l'achat, aux frais des contribuables ou des usagers du téléphone, d'une technologie étrangère, ce qui nous maintient en situation de retard contrôlé et de dépendance à l'égard des USA.

En fait, on note surtout l'élargissement du « club » des groupes privés subventionnés par l'Etat dans le secteur : THOMSON-CSF et MATRA ajoutent les « marchés civils » de l'Etat à leurs marchés militaires traditionnels, et SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON se découvre une subite vocation pour l'électronique : participation dans CII-HB et OLIVETTI, filiale commune EUROTECHNIQUE dans les circuits MOS avec l'américain National Semiconductors (NS).

Il faut signaler en outre des pratiques scandaleuses de détournement des fonds publics, avec la complicité du gouvernement, dès lors que des marchés de plusieurs milliards anciens sont passés, en théorie pour financer des études de nouveaux matériels, en pratique pour payer des indemnités de licenciement, ou compenser des pertes à l'exportation.

Au total, les groupes privés du secteur renoncent de plus en plus à exercer vraiment leur métier d'entrepreneur ; mais ils le font avec la bénédiction du tandem BARRE-MONORY, qui applique au secteur sa doctrine libérale, sous son double aspect : liberté d'action aux entreprises, à l'intérieur de l'hexagone (soumission de l'Etat aux intérêts des patrons), et intégration de plus en plus poussée à la Division Internationale du Travail, sur le marché mondial (soumission des intérêts français à ceux des multinationales).

— *Le tremplin des marchés d'Etat* ne leur suffit même pas pour s'imposer sur les marchés étrangers : les Télécommunications françaises sont actuellement au troisième rang dans le monde pour le niveau des achats de matériel (après les Etats-Unis et le Japon) et pourtant, les « fabuleux contrats » ou les « marchés du siècle » nous échappent, malgré des aides financières exceptionnelles (voir THOMSON-CSF et le réseau égyptien, affaire toujours à suivre) ; en employant les mêmes méthodes contestables, les industriels de l'ingénierie ou des travaux publics, exportent, eux.

De plus, les grands groupes du secteur se contentent de « coups » commerciaux au lieu de s'implanter sérieusement par création de filiales de production, comme leurs concurrents. Enfin, ils continuent parfois à jouer le jeu de la « concurrence franco-française », comme sur le marché égyptien du téléphone.

— Les grands groupes privés *ne prennent pas le risque de lancer des produits technologiquement en avance* (exemples chez THOMSON-CSF, tube couleur ou vidéo-disque), et s'associent systématiquement à un partenaire américain, même lorsque l'Etat assure le risque financier (satellite Télécom 1, MATRA avec COMSAT) : où en serait aujourd'hui l'automobile française si elle n'avait pas lancé la traction avant ?

— Ils conçoivent la restructuration industrielle comme *une assurance supplémentaire sur les marchés d'Etat* (rachat de SINTRA par CGE, de DEPAEPE par MATRA, des usines AOIP, etc.), non seulement sans vue à long terme, mais même sans viser au-delà de la prochaine échéance électorale (pas de licenciements avant mai 1981).

— Les mêmes groupes acceptent en toute connaissance de cause de *dépendre de fournisseurs étrangers, américains et japonais, demain leurs plus dangereux concurrents,* pour les technologies de pointe, les composants essentiels, les bases de données, les normes des nouveaux produits. Quelques exemples : micro-processeurs américains, données et simulations sur l'économie des différents pays (américaines), normes de magnétoscopes (japonaises).

— Ils ont été *incapables de faire front avec leurs partenaires européens* contre leurs adversaires communs : ils ont joué en ordre dispersé des mesures nationales de pro-

tection (819 lignes ou SECAM, accords d'auto-limitation des ventes japonaises en France), de la « délocalisation » des usines de montage dans le Tiers-Monde (Maroc pour THOMSON) ; après avoir recherché le partenaire américain (CII-HB/HONEYWELL, THOMSON/RCA), ils essaieront de recommencer avec les Japonais, si ceux-ci ne trouvent pas de meilleurs partenaires aux Pays-Bas, en Allemagne, ou ne s'installent pas directement en Grande-Bretagne, en Irlande ou en Espagne.

Dans *l'espace et les télécommunications*, le processus de renoncement est un peu moins avancé ; l'acquis technologique, sans être tout à fait au niveau mondial, existe encore (lanceur ARIANE, satellite SYMPHONIE, commutation électronique temporelle, fibres et câbles optiques) ; il en est de même en *électronique militaire* (engins, radars) et dans les secteurs civils qui en sont proches (contrôle de trafic aérien) ; mais cette situation n'est possible que grâce à la politique protectionniste (à juste titre) des Administrations clientes, et au prix de financements d'études très lourds. Seul peut-être dans les dernières années, *le groupe MATRA* a essayé de mener une politique de diversification en réinvestissant ses super-profits du secteur militaire dans le secteur civil (*horlogerie* notamment). Mais on ne sait pas actuellement si cette tentative aura ou non une base solide du côté des circuits intégrés (Matra-Harris = MHS).

Le groupe CGE, pour sa part, a jusqu'ici mené une stratégie qui a au moins le mérite de la cohérence : il s'efforce de gagner de l'argent, et pour ce faire, il cherche à acquérir des positions dominantes au plan national dans les secteurs sûrs. L'exemple-type est celui des piles et accumulateurs. Il a ainsi *renoncé* aux centrales nucléaires, *aux composants* (accords avec PHILIPS), et conclu en 1969 un accord général de partage des marchés avec THOMSON ; la dénonciation de cet accord en 1974 sous la pression de l'Administration des Télécommunications a introduit une relative concurrence dans son ancien bastion des télécommunications, mais, grâce à l'avance technique que lui a donné le CNET en commutation électronique (E 10), et à une bonne gestion des fabrications, il a su y maintenir des marges élevées. Depuis lors, il a aussi *abandonné l'informatique classique* (sa participation dans la compagnie des Machines Bull), mais s'est lancé, par ses filiales CGA, TRANSAC, SINTRA, ADREX, dans

les automatismes et la bureautique. Alors que son organisation internationale était axée jusqu'ici sur la vente, il semble (depuis l'alerte au changement politique de 1977-78 ?) s'implanter dans les pays anglo-saxons (rachat de RONEO - accords en commutation privée aux Etats-Unis) : encore la sécurité ! Mais là aussi au détriment du risque technologique, donc en acceptant la dépendance vis-à-vis des Etats-Unis ou du groupe Philips. A noter aussi que d'une manière générale, ce groupe maintient une stabilité de ses structures de production.

Chez *THOMSON*, la philosophie est encore différente. On pourrait la résumer par : chacun pour soi et l'Etat pour tous ! En effet, chaque département, chaque filiale a une pleine responsabilité de gestion, ce qui alimente en particulir une féroce « chasse aux contrats » auprès des Administrations, d'autant plus que les cloisons entre Ministères, et même parfois, comme aux Armées, entre états-majors, laissent toujours une chance à un bon vendeur de placer plusieurs fois la même étude, éventuellement sous un emballage un peu différent à chaque fois.

Une triste illustration de cette méthode a été la façon dont s'est passée *l'entrée de THOMSON dans le marché* convoité depuis longtemps *du téléphone*. En théorie, THOMSON-CSF avait tout pour réussir : une certaine connaissance du milieu et de la clientèle extérieure grâce à ses ventes de liaisons hertziennes, de bons atouts techniques, au moment de la conversion de la commutation électromécanique à l'électronique, le rachat d'une société importante du groupe ITT (LMT), et même, pour faire bon poids, la récupération de l'équipe de commutation temporelle de CGCT et du système MT 20-25 en cours de développement ! Tout ceci devait compenser le handicap de la reprise de ERICSSON-France, et surtout le fait que les technocrates des Télécommunications, sous prétexte de concurrence, imposaient à THOMSON de produire pendant quelques temps *3 systèmes différents de commutation électronique* (AXE suédois, Métaconta et MT 20-25). Quatre ans après, la situation est inquiétante. L'unification des diverses équipes n'a pas été faite, les contrats à l'exportation sont pris dans des conditions financières et de délais désastreuses aggravées encore par l'incertitude sur le produit MT, et les Télécommunications sont invitées à boucher les trous à coups de marchés d'études. Ceci montre que

l'autonomie au sein d'un groupe n'a de sens que dans le cadre d'une planification de groupe, et encore si le contrôle, la coordination et l'arbitrage sont très fermes. Ainsi pratiquent ITT et CGE. Thomson l'apprendra à ses dépens.

Finalement avec THOMSON nous avons affaire à une structure féodale, où le *pouvoir est financier* (Banques de Paris-Pays-Bas et de l'Indochine), *politique* (liaison directe avec l'Elysée, ventes d'armes), et surtout *commercial*. Mais il n'y a pas de politique industrielle, encore moins de politique de l'emploi, ni de politique de produits au niveau du groupe.

Pour ce qui est de *SAINT-GOBAIN-CII-HB*, il faut encore attendre un peu pour confirmer la vocation électronique du groupe. Mais d'ores et déjà, en dehors des opérations OLIVETTI et EUROTECHNIQUE, on peut signaler que la filiale QUARTZ et SILICE s'intéresse de très près aux fibres optiques en concurrence avec CGE (CLTO) et THOMSON-CSF-LTT.

II. POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'ETAT OU DES GROUPES DE PRESSION PUBLICS ?

Sous Giscard d'Estaing, le pouvoir se gargarise de politique industrielle, le Ministre André Giraud passe pour un homme fort, etc. Mais si on y regarde de plus près, les grands mots se ramènent à ceci : il n'y a pas de plan, il n'y a pas de reconversion efficace dans les régions touchées par la crise (cf. Nord et Lorraine) ou par l'évolution technologique (cf. industrie du téléphone en Bretagne). La DATAR court en permanence après le dernier trou électoral à boucher (cf. les usines de composants à Nantes et Aix-en-Provence).

Les seuls secteurs où quelque chose a été réalisé sont au contraire précisément ceux dans lesquels une volonté politique a entraîné une continuité dans le soutien de l'Etat. Or, il est intéressant de constater que dans ces secteurs on trouve presque toujours à l'origine des résultats obtenus *une entreprise ou un établissement national :* aéronautique (SNIAS et SNECMA), espace (CNES), électricité et nucléaire (EDF), gaz et pétrole (ELF-ERAP), automobile (RENAULT), transports (SNCF-RATP), etc. Les quelques réussites du secteur privé, du style DASSAULT, MICHELIN ou LAFARGE, dont nous contestons par ailleurs les méthodes, ne font pas le poids au regard de l'intérêt national.

Bien entendu, encore une fois, les politiques industrielles ainsi menées ne sauraient être en contradiction avec les intérêts des multinationales du secteur. Néanmoins, telles quelles, elles sont intéressantes, car elles nous permettent de nous poser les questions-clefs : *Les nationalisations sont-elles utiles ?* et *Comment contrôler les entreprises nationales ?*

Si nous revenons au secteur de l'Electronique-Informatique et Télécommunications, nous y trouvons trace, non pas d'une politique industrielle de l'Etat, suivie et cohérente, mais de diverses politiques industrielles, incohérentes et même parfois contradictoires entre elles. C'est ainsi qu'aujourd'hui il existe dans ce secteur au moins 3 centres de décision étatiques (Ministère des Armées - Secrétariat d'Etat aux PTT - Ministère de l'Industrie), sans parler du Ministère des Affaires Economiques (financement - commerce extérieur) et du Secrétariat d'Etat à la Recherche.

En principe, les *Armées* se satisfont de la prépondérance de THOMSON-CSF, quitte à l'empêcher de s'endormir en maintenant la concurrence technique avec des sociétés qui ont un fort potentiel d'études, comme MATRA pour les systèmes, le groupe G3S (SAT-SAGEM-CSEE), les sociétés d'équipements aéronautiques, du style SFENA, ou le groupe PHILIPS (TRT — LEP pour les recherches avancées — RTC pour les composants). Mais elles maintiennent la spécificité des systèmes militaires et s'appuient sur des entités bien séparées, plus faciles à contrôler (CNES pour les satellites et les lanceurs, Divisions spécialisées du CEA, de SNIAS et IBM-France).

Restent donc pour la politique industrielle « civile », en présence, la DIELI, direction spécialisée du *Ministère de l'Industrie,* et la DAII, dépendant de la *Direction Générale des Télécommunications.* A lire les journaux, on a l'impression que le Ministère de l'Industrie « bricole » avec des crédits insuffisants (actions de soutien en informatique, plan circuits intégrés), de l'ordre de 500 MF par an, contre au moins 1 500 pour l'espace et 1 000, rien qu'en études, pour les Télécommunications. Et que ces dernières profitent de leurs budgets d'investissement record pour « tirer à elles » la politique industrielle en prenant l'initiative : pour les *circuits intégrés* (alors que leurs besoins ne devraient pas

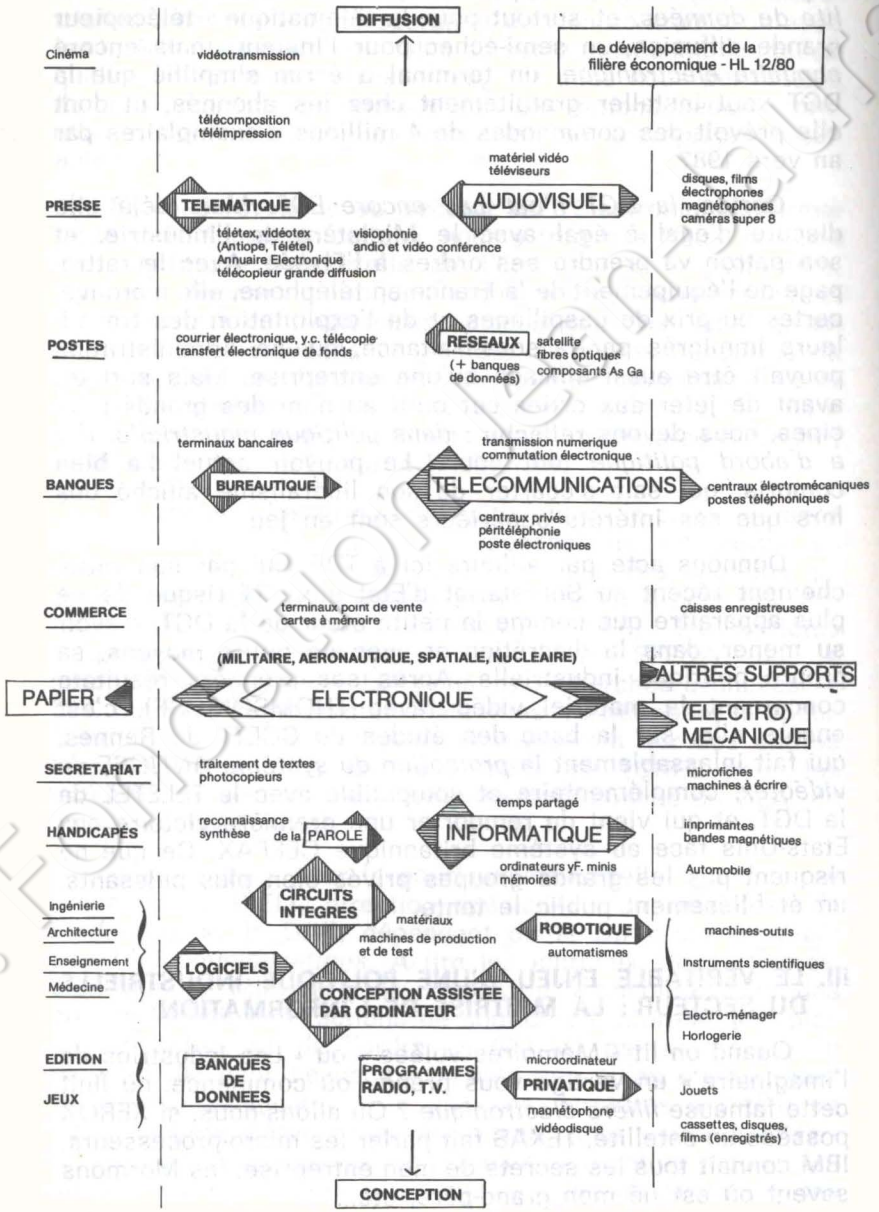
dépasser 15 % du total), pour le *système Telecom 1 de satellite de données,* et surtout pour la télématique : télécopieur grande diffusion, un semi-échec pour l'instant, mais encore *annuaire électronique,* un terminal à écran simplifié que la DGT veut installer gratuitement chez les abonnés, et dont elle prévoit des commandes de 4 millions d'exemplaires par an vers 1987.

Certes, *la DGT n'est pas encore EDF.* Mais déjà elle discute d'égal à égal avec le Ministère de l'Industrie, et son patron va prendre ses ordres à l'Elysée. Avec le rattrapage de l'équipement de la France en téléphone, elle a prouvé, certes au prix de gaspillages et de l'exploitation des travailleurs immigrés par la sous-traitance, qu'une Administration pouvait être aussi efficace qu'une entreprise. Mais surtout, avant de jeter aux orties cet outil au nom des grands principes, nous devons réfléchir : *dans politique industrielle, il y a d'abord politique* tout court. Le pouvoir actuel l'a bien compris, qui sait s'écarter de son libéralisme affiché dès lors que ses intérêts supérieurs sont en jeu.

Donnons acte par ailleurs ici à TDF, qui par son rattachement récent au Secrétariat d'Etat aux PTT risque de ne plus apparaître que comme la petite sœur de la DGT, d'avoir su mener, dans la discrétion et avec de petits moyens, sa propre politique industrielle. Après ses premiers résultats concernant le matériel vidéo (avec THOMSON-CSF), c'est encore elle, sur la base des études du CCETT de Rennes, qui fait inlassablement la *promotion du système ANTIOPE de vidéotex,* complémentaire et compatible avec le TELETEL de la DGT, et qui vient de remporter une première victoire aux Etats-Unis face au système britannique CEEFAX. Ce que ne risquent pas les grands groupes privés bien plus puissants, un établissement public le tente.

III. LE VERITABLE ENJEU D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DU SECTEUR : LA MAITRISE DE L'INFORMATION

Quand on lit « Mémoires volées » ou « Les industries de l'imaginaire » un vertige vous prend : où commence, où finit cette fameuse *filière électronique ?* Où allons-nous, si XEROX possède un satellite, TEXAS fait parler les micro-processeurs, IBM connaît tous les secrets de mon entreprise, les Mormons savent où est né mon grand-père, etc...


DIFFUSION
Le développement de la filière économique - HL 12/80
Cinéma
vidéotransmission
télécomposition
téléimpression
matériel vidéo
téléviseurs
PRESSE
TELEMATIQUE
AUDIOVISUEL
disques, films
électrophones
magnétophones
caméras super 8
télétex, vidéotex
(Antiope, Télétel)
Annuaire Electronique
télécopieur grande diffusion
visiophonie
audio et vidéo conférence
POSTES
courrier électronique, y.c. télécopie
transfert électronique de fonds
RESEAUX
satellite
fibres optiques
composants As Ga
(+ banques de données)
terminaux bancaires
transmission numerique
commutation électronique
BANQUES
BUREAUTIQUE
TELECOMMUNICATIONS
centraux électromécaniques
postes téléphoniques
centraux privés
péritéléphonie
poste électroniques
COMMERCE
terminaux point de vente
cartes à mémoire
caisses enregistreuses
(MILITAIRE, AERONAUTIQUE, SPATIALE, NUCLEAIRE)
PAPIER
ELECTRONIQUE
AUTRES SUPPORTS
(ELECTRO) MECANIQUE
SECRETARIAT
traitement de textes
photocopieurs
microfiches
machines à écrire
HANDICAPES
reconnaissance synthèse de la PAROLE
temps partagé
INFORMATIQUE
imprimantes
bandes magnétiques
ordinateurs yF. minis
mémoires
Automobile
CIRCUITS INTEGRES
matériaux
machines de production
et de test
ROBOTIQUE
automatismes
machines-outils
Ingénierie
Architecture
Enseignement
Médecine
LOGICIELS
CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
instruments scientifiques
Electro-ménager
Horlogerie
EDITION
JEUX
BANQUES DE DONNEES
PROGRAMMES RADIO, T.V.
microordinateur
PRIVATIQUE
magnétophone
vidéodisque
Jouets
cassettes, disques, films (enregistrés)
CONCEPTION

Avec la microélectronique et le logiciel, toutes les limites des anciennes professions, bien stables et séparées, sont balayées. Il en est de même en politique industrielle. Où fixer des limites, entre *l'électronique-informatique-Télécom* d'il y a encore deux ans, et l'*audiovisuel*, et tous les secteurs clients, automobile en tête. Mêmes technologies, même « conception assistée par ordinateur » CAO, en attendant que nous recevions tous le même « enseignement assisté par ordinateur » EAO, en anglais, ou plutôt en américain ?

On nous parle de *robotique*, de *bureautique*, de *privatique*. Eh bien, sans attendre, nous décidons que rien de ce qui est électronique ne nous est étranger ici. Dans le schéma joint, on devrait pouvoir se faire une idée des recouvrements en cours :

— comment l'*informatique classique* s'étend, par la privatique à tous les particuliers, par la robotique à toutes les usines, par la bureaucratique à tout le secteur tertiaire ;

— comment les *télécommunications* apportent de nouvelles possibilités à l'informatique et à l'audiovisuel : ce qu'on appelle sans beaucoup de précision, *la télématique* ;

— comment le *traitement de parole* va être utilisé partout et transformera l'informatique classique et nouvelle en audiovisuel, etc., etc...

On trouvera en annexe une petite liste fort incomplète mais instructive des matériels et des services disponibles dès maintenant ou à brève échéance sur le marché français.

Ne nous laissons pas noyer sous ce déluge d'informations. Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

a) Il n'y a plus de frontière nette entre l'industrie qui produit des matériels et le tertiaire qui produit des services. Nous nous intéressons ici au secteur de la *production de services à base d'électronique*, que nous considérons comme un ensemble d'industries de matériels et de logiciels mêlées.

b) Quoiqu'elles utilisent de plus en plus l'électronique, et que celle-ci soit souvent essentielle dans l'amélioration

des services qu'elles rendent, de nombreuses industries qui exigent une infrastructure particulière ou des moyens de production lourds sont pour l'instant encore *exclues* de la filière électronique : *automobile, aéronautique, centrales électriques* par exemple, mais l'électronique spécialisée est une des clés de leur développement.

c) Par contre, d'autres industries sont littéralement aspirées *dans la filière électronique :* hier les télécommunications, aujourd'hui la machine à écrire, l'horlogerie, une partie de la machine-outil avec la robotique, le jouet, la composition des journaux. Des branches entières se développent, comme l'électronique médicale, le traitement de la parole, les vidéocommunications.

d) Surtout, avec la *télématique,* c'est l'ensemble de l'audiovisuel, jusque-là assez bien séparé de l'informatique, qui n'est plus loin de fusionner avec elle : par les techniques de *numérisation,* les images sont effectivement assimilées, tout comme les sons, à des données.

Unification technique du secteur, donc.

Nous avons vu, par quelques exemples, que les grandes sociétés américaines comme ATT, IBM, XEROX, TEXAS, ont déjà tiré les conséquences de cette unification technique en entamant pour leur propre compte l'*unification économique* du secteur ; la législation anti-trust les freine bien un peu, mais il faut s'attendre à des opérations spectaculaires au fur et à mesure de l'extinction de certains marchés anciens, et de la création de nouveaux débouchés.

Du côté japonais, il subsiste pour l'instant une distinction entre le secteur informatique-télécommunications (NEC, FUJITSU, HITACHI) et le secteur audiovisuel grand public (Matsushita, Sony, Sanyo, Sharp, Pioneer). En Europe, les grands groupes comme PHILIPS et SIEMENS couvrent une large gamme. Au contraire, *en France, les groupes sont plus spécialisés,* reflet de l'histoire et de stratégies très divergentes. C'est un élément important dont il faudra tenir compte. Si elle était un jour nécessaire, l'unification économique pour créer un géant « Electronique de France » serait très coûteuse et très difficile. Nous verrons qu'elle n'est pas à l'ordre du jour.

Mais l'élément le plus important, c'est la tendance à *l'unification politique* de ce secteur industriel. Quand on parle en effet informatique, télécommunications, audiovisuel, on s'intéresse à des techniques, au mieux à des médias. Mais quand on parle de l'intégration technique et économique de ces médias, on touche au *pouvoir*, sous sa forme la plus sensible, *l'information*. Depuis lors, la prise de contrôle de HACHETTE par MATRA a concrétisé cette menace.

Tous les aspects en sont touchés :

— *concentration* des moyens d'information, avec tous les risques que cela comporte pour la liberté individuelle, pour la liberté d'expression, pour le pluralisme...

— et, en même temps, possibilités presque infinies de *décentralisation* (radios locales, information des consommateurs, etc.) ;

— *effacement des frontières nationales*, donc, en même temps, disparition des monopoles gouvernementaux ou privés, mais aussi possibilité d'imposer au monde entier, sous couvert d'un faux pluralisme, une culture uniforme...

— *redistribution des moyens financiers entre les médias;* d'où, en particulier, l'opposition farouche de la presse de province à l'égard des systèmes de vidéotex, surtout de l'annuaire électronique, qui pourrait ensuite être utilisé comme substitut à l'édition locale du quotidien (les « pages jaunes » de l'annuaire téléphonique, remises à jour en temps réel).

L'ancienne distinction entre contenant et contenu, entre le transporteur de courrier et le pli fermé qu'il est censé remettre intact au destinataire n'aura bientôt plus cours. En un point quelconque du circuit électronique, quelqu'un peut relever une copie du message, même codé, et reconstituer l'information. Quelles commodités pour l'espionnage électronique, et même pour la falsification des informations ! Et aussi quelles difficultés pour un contrôle démocratique !

La politique industrielle ne consiste plus alors à compter simplement le nombre d'objets produits, vendus, importés et exportés. Certes, la contribution du secteur à l'emploi et à la balance commerciale ne sont pas à négliger.

Mais que se passe-t-il si, avec un bilan propre positif, notre secteur contribue très directement à réduire au chô-

mage les ouvriers et les employés des autres secteurs ?... si à l'inverse, un légitime souci des conséquences dommageables de l'informatisation freine à tel point celle-ci que chercheurs et ingénieurs s'expatrient ?

On peut discuter ce point de vue, et estimer au contraire qu'il vaut mieux distinguer « politique de l'information, de la communication et de l'informatisation », d'une part, et « politique industrielle » de l'autre. En fait, ce choix revient à savoir où l'on met la priorité politique :

— *garder la maîtrise politique des moyens d'information et de communication,* ne serait-ce que pour éviter qu'ils tombent entre des mains capitalistes ou étrangères jugées peu souhaitables ; auquel cas une *politique industrielle spécifique* est nécessaire, les données économiques intervenant ensuite sans pouvoir remettre en cause ce choix de base ; on retrouve ici les raisons de fond qui, dans tous les pays et sous tous les régimes, ont fait subsister les Ministères de l'Intérieur et de la Défense ; et demain de l'Energie ?

— *ou donner la priorité aux considérations générales de politique industrielle,* élément de la politique économique et sociale, l'adaptation au secteur particulier des moyens d'information et de communication se faisant ensuite dans toute la mesure du possible.

Pour notre part, nous estimons que la première branche de l'alternative est la bonne, et nous préconisons *la création d'un ministère de l'Informatique et des Communications,* de caractère pleinement politique et non pas technique comme les PTT actuels, auquel seraient rattachées, outre les PTT, la tutelle de l'informatique et de l'audiovisuel, et de toute l'industrie correspondante.

Pour éviter le risque de créer un Etat dans l'Etat, tel que pourrait le devenir un ministère de l'Energie dans lequel EDF, CEA et pétroliers formeraient un front commun et imposeraient leurs vues, les administrations et entreprises nationales du secteur seraient soumises, comme celles dépendant du Ministère de l'Industrie, à une procédure de contrats de plan, conclus avec un organisme indépendant des deux ministères, et à un contrôle parlementaire sérieux. Mais ces procédures externes devraient être organisées de façon à maintenir la cohérence de la politique industrielle dans

l'ensemble du secteur. De même le contrôle exercé par le Conseil d'Administration et les divers conseils d'unité devrait s'effectuer dans le cadre des orientations de politique industrielle définies dans le Plan.

IV. OBJECTIFS ET MOYENS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'ELECTRONIQUE

Conformément à notre option de base, les objectifs de politique industrielle sont d'abord subordonnés aux objectifs de la politique générale de l'information et de la communication. Il ne nous appartient pas de fixer ceux-ci, qui devront être démocratiquement élaborés et choisis. Nous nous placerons donc volontairement dans la seule hypothèse réaliste : celle d'une arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche en France, dans un environnement capitaliste extérieur et une situation politique intérieure tendue. Dans ces conditions, les objectifs initiaux doivent être aussi évidents et indiscutables que possible, tout en créant des avancées irréversibles vers le socialisme, et en évitant de donner des armes à ses adversaires. Etant donné l'urgence, il faudra mettre en place une politique de sauvegarde, qui précédera obligatoirement la mise en place de la planification démocratique.

L'axe principal de la politique sera donc *national :* reconquête de l'identité et de la culture françaises, et, en politique industrielle, reconquête de *la maîtrise des réseaux d'information, de l'emploi* et *de la technologie.*

Mais la perspective ne sera pas nationaliste, cette reconquête ne sera pas une fin en soi, elle aura pour but :

— d'un côté, de partir d'un pôle socialiste en France pour aider à la transformation des régimes actuels en Europe de l'Ouest et de l'Est, et pour coopérer avec ceux du tiers-monde, en Afrique et en Amérique latine, dans l'optique de contrats de développement ;

— et de l'autre, du même mouvement, de procéder enfin à cette décentralisation des pouvoirs en France, toujours promise dans les discours et jamais réalisée, en donnant du pouvoir, et pour cela des moyens, aux collectivités locales, aux régions, aux salariés dans les entreprises, et en donnant la parole à tous et spécialement aux minorités.

L'information et les communications, l'informatique et les télécommunications, l'audiovisuel et l'électronique seront au cœur de ces objectifs. Détailler les aspects de cette politique sortirait des limites de ce rapport, mais rappelons bien que pour nous il n'est pas possible de définir une politique industrielle sans partir de ces choix de politique générale.

Quels seraient donc les objectifs et les moyens de notre politique industrielle de l'électronique, dans les premiers mois et les premières années de la gauche au pouvoir ?

A. Maîtriser les réseaux d'information

Il ne s'agit pas ici de la maîtrise du contenu de l'information publique, qui est un autre problème, mais bien de maîtriser, au sens de *garantir, l'existence sur le territoire national des sources d'information* (bases de données en particulier), *le libre accès* à ces sources, et la *protection des transmissions d'informations* publiques et privées contre la curiosité et la malveillance.

En second lieu, il s'agit d'éviter ou plutôt de limiter au minimum « l'évasion des informations », dont l'évasion des capitaux, avec le transfert électronique de fonds, devient un simple cas particulier !

Ces objectifs supposent le maintien et même le *renforcement du monopole des Télécommunications* sur les réseaux publics interentités, et la mise en place de *moyens de surveillance efficace sur les réseaux intra-entreprise s'étendant à l'étranger*. Une législation sur le contrôle des échanges d'information avec l'étranger (dont encore une fois le contrôle des changes ne sera qu'un des aspects) posera à une future commission « Informatique et échanges internationaux » des problèmes encore plus délicats que ceux traités par « Informatique et libertés ».

Concrètement, pour la politique industrielle, ceci entraîne une priorité aux *réseaux et bases de données*, avec les développements technologiques correspondants (satellites, commutation par paquets, codage et cryptage, mémoires de masse, logiciels spécialisés).

Un autre aspect capital concerne l'*information audiovisuelle,* pour laquelle les Télécommunications et TDF, selon des modalités à préciser, devront conserver la maîtrise technique des réseaux : le monopole ne pouvant être concédé que pour des *radios locales* de faible puissance ou d'éventuels *réseaux publics de télévision par câble.* Quant aux *satellites de diffusion directe,* il est exclu de contier des canaux à des chaînes privées. Les problèmes de couverture à l'étranger doivent faire l'objet de négociations bilatérales dans le cadre des normalisations internationales de bandes de fréquence.

B. Maîtriser les conséquences sur l'emploi

Il ne s'agira pas de nier les possibilités qu'apportent l'automatisation dans l'industrie, et l'informatisation, dans le tertiaire, pour la suppression des tâches pénibles et dangereuses ou proprement répétitives.

Néanmoins, les gains de productivité ainsi apportés par les technologies nouvelles devront être soumis à planification démocratique. Il s'agira, en premier lieu, étant donné la précarisation et le chômage soigneusement entretenus par le capitalisme, de *travailler moins et de travailler tous* (les 35 heures).

Dans un second temps, il faudra réflechir aux conséquences sociales de la politique industrielle. Par exemple, donner la *priorité* dans l'aide de l'état à la *robotique,* qui au prix d'investissements très lourds permet de supprimer des postes de travail insupportables, par rapport à la *bureautique,* basée sur des matériels importés, source de profits importante pour les entreprises productrices, et dont les conséquences sur le travail sont moins favorables. C'est aussi le moyen de relancer en France des industries comme la machine-outil et l'ingénierie, et d'utiliser les compétences de Renault.

Puis la filière électronique pourra apporter des solutions aux problèmes de *conversion d'emplois* (car elle sera, avec une politique dynamique, créatrice nette de postes de travail) et de précarisation, en apportant une souplesse dans les localisations du travail, à condition que le droit du travail soit renforcé pour éviter l'éclatement des structures d'entreprise.

Enfin, la réduction de la durée du travail permettra de modifier les *possibilités d'éducation,* de l'école à l'entreprise, et de faire évoluer la division du travail, concepteur-décideur/utilisateur-opérateur, vers une pratique du dialogue entre connaissance théorique et connaissance pratique. Les conséquences positives sur la responsabilité collective et l'autogestion dans l'entreprise peuvent être primordiales. Un exemple pratique consiste à créer progressivement, dans chaque usine, des services d'études, de plus en plus compétents pour éviter la division entre cerveaux — région parisienne et fabrication — province (cf. les exemples de THOMSON-BRANDT, Angers et de THOMSON-CSF, Brest).

C. Maîtriser les technologies de base

La stratégie éprouvée des matériels militaires : fortes dépenses d'études, en se tenant prêts à passer à la fabrication de série en cas de guerre, ne saurait suffire dans un secteur dominé par les multinationales qui imposent leurs produits à coups de division internationale du travail, de fabrication en très grande série (exemples : tubes télé en couleurs, microprocesseurs, vidéodisques), d'avance technologique et d'investissements massifs.

Si nous n'entreprenons pas un immense effort technologique, nous serons balayés. Comme cet effort dépassera dans certains cas nos moyens nationaux, il faudra chercher, soit des alliances en Europe ou dans les pays progressistes, soit des solutions d'achat de technologies américaines ou japonaises en ayant pour objectif gagner le temps de préparer une prochaine génération.

A ce sujet, les socialistes ne peuvent pas évacuer le grave problème que leur pose l'électronique militaire, actuellement très importante dans l'activité de la branche, la technologie et l'exportation. Pour les ventes d'armes à l'étranger un choix difficile se présentera.

Il faut certes commencer par doubler ou tripler les crédits consacrés à la recherche, notamment dans les *Universités,* sur les *logiciels* (langages universels, intelligence artificielle) et l'*architecture de systèmes,* sur le *traitement de parole* (parole artificielle) sur les *composants* (VLSI, fibres optiques), sur le codage, etc.

Mais il faut aussi *intégrer la maîtrise des technologies dans une stratégie de développement de nouveaux produits.* Les modèles sont ici, une fois de plus, japonais, avec les deux filières, audiovisuel grand public, d'une part, informatique et communications, d'autre part ; et aussi américains, avec TEXAS INSTRUMENTS.

Nous touchons ici du doigt la difficulté qui a fait échouer les tentatives dispersées et trop peu ambitieuses de la droite dans le secteur (mais voulait-elle vraiment la réussite ?) : les deux nécessités, apparemment contradictoires, *d'une stratégie fortement affirmée,* avec de gros moyens et des choix clairs, constants dans le temps, qui pousse à un commandement unique et à un très petit nombre de grosses entreprises ; et, en même temps, d'une *souplesse d'adaptation* complète à une évolution technologique, certes régulière, mais qui prend quelquefois le planificateur à contre-pied (comme avec l'arrivée sur le marché du microprocesseur).

Il n'y a pas de réponse décisive à cette question, d'autant plus qu'une stratégie à la japonaise met des années à se développer. Mais, dans tous les cas, il faut remarquer qu'elle repose sur la double maîtrise de la technologie et du marché intérieur.

Là encore, les Télécommunications sont les seules à pouvoir fournir, au départ, les moyens financiers et, pour une partie du secteur, un marché intérieur soustrait à la concurrence internationale. Parmi leurs projets actuels, celui qui soulève le plus d'intérêt par les volumes de production (plusieurs millions de terminaux par an), est le projet d'*annuaire électronique.* Ce dernier pose un problème, dans la mesure où son installation chez l'abonné signifie l'entrée de la France dans la télématique domestique. C'est seulement si un débat démocratique permet d'en fixer les conditions politiques, que celles-ci pourra être intégrée à une stratégie industrielle d'ensemble : choix des groupes industriels, mise au point d'une technologie nouvelle (écrans plats), retombées dans d'autres domaines (minitéléviseurs, écrans de visualisation diminuant la fatigue, logiciels simples d'emploi pour l'accès de tous aux informations locales, etc.). On voit dans ce cas particulier ce que peut donner la dialectique entre politique industrielle et politique générale de l'information et de la communication.

D'autres exemples, toujours en télécommunications, concernant les *réseaux d'images animées,* avec les technologies de fibres optiques (il doit être possible de développer la fabrication en continu de fibres et de câbles par d'autres méthodes que celles actuellement imposées par CORNING), de sources et de détecteurs AsGa (nombreuses équipes valables en France), de codage numérique, de commutation optique. Certes, le remplacement du téléphone individuel par le visiophone ne saurait constituer une priorité, même si elle entraînait des programmes d'investissements très importants (réseaux de fibres et de terminaux avec caméra incorporée). Par contre, il serait tout à fait possible d'encourager la création de réseaux locaux, servant à la fois à distribuer la télévision, à accéder à une vidéothèque, à l'enseignement, à l'information et à la démocratie locales (possibilité d'intervention en retour).

En *robotique,* et éventuellement en *bureautique,* il sera possible de mettre sur pied un plan national de transformation des tâches dangereuses, insalubres et fastidieuses, dans l'entreprise et au niveau local ; quand tous les problèmes d'emploi, de conversion, de durée du travail auront trouvé des solutions satisfaisantes, il en résultera des besoins qui devront pouvoir donner lieu à la production en série de sous-ensembles et à la mise au point, en liaison directe avec les usagers, de systèmes nouveaux et *a priori* exportables.

En amont de ces systèmes, le développement de *logiciels modulaires* devrait être systématisé, et la production de logiciels rationalisée, grâce à des méthodes symboliques de C.A.O. (conception assistée par ordinateur). Un langage courant basé sur la langue française et compatible avec les éventuels langages universels en anglais moyennant une table de traduction normalisée serait défini et utilisé dès l'enseignement scolaire.

La politique de *normalisation* serait basée sur le principe de la compatibilité avec la norme internationale. Pour ce qui concerne les utilisateurs de matériels, la compatibilité avec les normes de fait des producteurs dominants (IBM, DIGITAL, TEXAS, INTEL, Japonais en audiovisuel) sera, sauf exception, la règle des producteurs nationaux ; mais les interfaces de

réseaux seront, dans la limite des négociations internationales, proposées dans un sens tel qu'elles ne puissent favoriser les producteurs dominants (exemples X 25, ANTIOPE-TELETEL).

Dans des domaines comme l'*électronique médicale*, l'*électronique automobile*, l'Etat financera un gros effort de recherche et développement, avec le concours étroit des professions utilisatrices, et sous le contrôle des usagers. Il n'y a aucune raison, étant donné les sommes considérables que les Français consacrent à ces secteurs, que notre industrie n'y devienne pas compétitive.

Reste le domaine le plus important sans doute, celui des composants électroniques, à commencer par les *circuits intégrés*. L'actuelle pagaille administrative et industrielle doit, dans ce secteur, faire place à une *planification industrielle* exemplaire. Des échecs passés, nous retiendrons à la fois la nécessité impérieuse de concentrer les efforts et celle de ne pas compter sur une structure unique pour résoudre à la fois tous les problèmes. Aussi, indépendamment de ces problèmes de structure et de coordination qui sont examinés plus loin, doit-on commencer par une *planification des hommes, des moyens financiers et des produits*. Les objectifs industriels en termes de vente et de parts de marchés (intérieur et export) que se fixent les entreprises doivent être confrontés aux disponibilités en personnel compétent et au niveau potentiel des équipes. Une fois le système de développement fixé, les moyens financiers doivent être engagés sur une longue période, en se basant sur la seule activité massivement rentable, parce que massivement protégée, les Télécommunications, et en renforçant cet apport par une dotation budgétaire constante et réévaluée pour tenir compte de l'inflation.

Enfin, le *choix des technologies*, à partir des moyens en hommes et des produits visés, doit se faire en fonction de l'importance des marchés supplémentaires qui pourront être attaqués. L'achat direct de technologies étrangères, tel qu'il est actuellement systématisé dans le plan circuits intégrés du Pouvoir, ne pourra se concevoir que s'il apporte effectivement un gain de temps dans un domaine prioritaire, mais pour lequel les moyens en hommes sont insuffisants.

Parmi les technologies « critiques » devant bénéficier de la priorité numéro 1, il faut ranger, de la même façon qu'en électronique militaire ou dans le nucléaire, celles qui sont indispensables même si elles ne sont jamais rentables au sens capitaliste ; lorsque par exemple un ou deux producteurs américains sont capables de fournir l'ensemble de la demande mondiale : production de *matériaux sensibles* (à commencer par le silicium pur !), *de machines de production* (masques, usinages) et de test, de certains *composants spéciaux* (par exemple, TEXAS est le seul à produire des circuits intégrés spécialisés pour la synthèse de la parole, etc).

Ces technologies critiques doivent rester entre les mains, soit de laboratoires de recherches publics, soit des entreprises nationalisées du secteur, soit de filiales contrôlées par ces groupes sans possibilité d'en sortir.

Resterait encore à parler de *planification de la recherche.* Nous allons voir qu'elle devrait s'articuler autour de quelques pôles de recherche publics et de quelques localisations régionales. Les éternels problèmes de coupure recherche/industrie ou de mobilité des chercheurs devraient, s'ils sont traités au fond, et sur un plan paritaire, trouver assez facilement des solutions dans un secteur qui devra à terme essaimer dans toute l'économie ; au surplus, la nationalisation des grands groupes privés devrait placer chercheurs non industriels et chercheurs industriels dans une position plus voisine, même si leurs objectifs immédiats restent assez différents.

A ce sujet, on a proposé de rattacher l'ensemble de la recherche en circuits intégrés à l'industrie. Le risque d'appauvrir la recherche dans une période où elle doit au contraire rattraper un retard en « sautant une génération » est évident. Nous proposons plutôt des procédures contractuelles permettant à l'industrie de compter à bonne date sur des résultats utilisables et à la recherche de trouver des applications dans les industries les plus diverses, ce qui suppose qu'elle conserve une marge financière d'autonomie.

Mais finalement, après avoir fait le tour des problèmes posés par la politique industrielle, une conclusion s'impose : *le retard accumulé, l'absence de stratégie nationale* des groupes privés du secteur, *l'absence de contrôle sur les*

financements de l'Etat, l'ambition extrême qui doit être la nôtre si nous voulons jouer notre rôle, et même seulement, dans un premier temps, *reconquérir ou consolider notre marché intérieur*, nous conduisent à proposer purement et simplement la *nationalisation des grands groupes intéressés*, THOMSON (THOMSON-BRANDT et THOMSON-CSF), CGE (CIT-ALCATEL) et SAINT-GOBAIN (CII-HB), déjà prévue par le *Programme Commun*, auxquelles pourrait s'ajouter certaines activités du groupe MATRA et Electronique Marcel Dassault. En ce qui concerne le groupe ITT, la politique de la coquille vide menée par ses dirigeants n'est pas une raison suffisante pour ne pas le nationaliser, mais pose le problème de l'avenir de la CGCT.

Enfin la nouvelle vocation électronique du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson impose selon nous que la partie électronique soit détachée du reste et nationalisée autour de CII-HB. Nous entrerons dans la dernière partie dans le détail des structures. Tout au plus pouvons-nous noter dès maintenant qu'il y a pour nous de fait, deux « groupes CGE » et que nous nous intéressons ici seulement à la nationalisation de CIT-ALCATEL et de toute la partie électronique du groupe. Quant au groupe THOMSON, qui nous intéresse en totalité, il est indiscutable que THOMSON-CSF et ses filiales entrent directement en jeu ici, tandis que THOMSON-BRANDT a bien d'autres activités que l'audiovisuel grand public. Pour finir, nous avons examiné essentiellement les quatre groupes THOMSON-CSF, (et THOMSON-BRANDT), CIT-ALCATEL, SAINT-GOBAIN-CII-HB et MATRA.

Nous répétons ici qu'il est vain de dresser aujourd'hui une liste de filiales à nationaliser, ce qui n'aurait pour effet que d'accélérer les manœuvres capitalistes du style de celle qui a fait passer le contrôle de THOMSON-CSF sous la barre des 50 %. En revanche, nous sommes hostiles à la définition de critères financiers pour définir le jour venu une telle liste. Les deux éléments que nous souhaitons voir pris en compte sont, d'une part le caractère plus ou moins stratégique de telle entreprise, d'autre part l'existence de rapports de forces qui feront qu'une nationalisation existera dans les faits et avec la participation active des salariés, et non seulement sur le papier, remplaçant une classe de technocrates par une autre.

V. STRUCTURES DE L'INDUSTRIE NATIONALISEE, PLANIFICATION ET GESTION

Comme l'opération de nationalisation doit absolument réussir dans des délais courts, quelques années, elle doit être à la fois *ambitieuse* et *réaliste.*

Ambitieuse, car elle toucherait d'un coup les *quatre groupes français dominants* du secteur, ne laissant au secteur privé, compte tenu d'autre part de la nationalisation des banques, que des groupes considérés comme mineurs : exemple, G 3 S (SAT, SAGEM, CSEE). Il ne faut pas oublier cependant les étrangers, qu'ils produisent ou non en France : IBM, PHILIPS, TEXAS, les groupes japonais.

La nationalisation sera également ambitieuse par les *objectifs de politique industrielle,* que seule une industrie nationale peut réaliser : reprendre la maîtrise commerciale et technologique du marché français, tout en prenant position à l'étranger pour les batailles futures ; maîtriser l'emploi, en créant des emplois nouveaux dans le secteur, mais aussi en contribuant à la planification de l'emploi et à la réduction de la durée du travail dans les autres secteurs. Mais, en même temps, pour réussir, les nationalisations doivent rester réalistes. Il faut se souvenir que toute opération de restructuration profonde met des années à entrer dans les faits, et désorganise les entreprises concernées, qui ont du mal à trouver leur nouvel équilibre.

Aussi l'opération devrait-elle s'organiser autour de la principale entreprise concernée de chacun des 4 groupes, qui deviendrait le leader d'un *« groupe nationalisé »,* aux contours plus ou moins nets au départ. Il ne serait pas question, sauf exception rare, de « rectifications de frontières » entre ces « groupes nationalisés » et les autres groupes ou entreprises du secteur.

Au nombre des exceptions, on pourrait compter des sociétés déjà sous contrôle public, comme CISI (CEA) et TELESYSTEMES (PTT), qui pourraient être rattachés au groupe nationalisé retenu comme chef de file dans le domaine des *Réseaux et bases de données.* Il ne faut pas oublier que le logiciel jouera un rôle toujours plus important par rapport au matériel.

Une première étape, qui devrait être prête au moment de la loi de Nationalisation, consisterait à doter chaque «groupe nationalisé », d'une part, et chaque entreprise individuellement nationalisée par la loi, d'autre part, d'un *directoire* par intérim. Les critères de choix des dirigeants seraient définis et affichés, à commencer par l'acceptation du contrôle. Sauf exception, là encore, il serait souhaitable que la majorité des membres de cette équipe collégiale de direction appartiennent déjà à l'entreprise ou au groupe. En même temps, devrait avoir été préparée, pour les besoins de la loi, les modifications de structure financière indispensables, pour que *THOMSON-CSF, CIT-ALCATEL, CII-HB,* et enfin *MATRA* deviennent bien respectivement les sociétés-mères des 4 nouveaux « groupes nationalisés ».

Les équipes de direction provisoire des groupes, tout en préparant les procédures d'élection ou de désignation des équipes définitives, devraient également présenter un *avant-projet de plan pour le groupe.* L'élément essentiel devrait être l'affichage, des *priorités retenues par le groupe,* et des moyens, essentiellement en hommes (recherche, développement, études de marché, moyens de fabrication, réseaux commerciaux), dont il dispose ou qu'il compte réaffecter sur ces priorités. A titre d'exemple, l'électronique militaire pour THOMSON-CSF, les télécommunications et la télématique pour CIT-ALCATEL, l'informatique grande et moyenne pour CII-HB, l'espace et les fusées pour MATRA ne devraient pas poser de problèmes. Il sera plus difficile, soit de désigner un « chef de file » pour certaines spécialités disputées (bureautique, réseaux et bases de données, par exemple), soit de trouver un groupe volontaire pour assurer cette charge de domaines difficiles (circuits intégrés, électronique médicale, robotique). Dans les circuits intégrés, les groupes autres que le chef de file devraient pouvoir rester maîtres de la conception et de la réalisation, au moins en petite série, de leurs composants spécialisés.

Cette phase délicate implique un *arbitrage* entre les propositions des groupes, qui reviendra logiquement au Ministère de l'Informatique et des Communications. Pour éviter, en régime permanent, que cet arbitrage soit préparé par des technocrates présumés irresponsables, deux solutions sont concevables :

— soit une *structure de coordination purement industrielle* (composée par exemple des quatre responsables des groupes nationalisés) ; on évite alors le danger d'irresponsabilité, mais on tombe dans celui de corporatisme ou d'arrangements au mieux des intérêts directs des entreprises ;

— soit une *structure mixte*, présidée par le Ministre, un Conseil restreint, mais dans lequel le nombre de candidats-participants risque de s'accroître très rapidement ; nous préférons cette formule, avec un nombre de participants restreint (Ministre + 4 industrie + 4 administration, dont les autres Ministères concernés).

Nous avons déjà fait allusion au danger d'Etat dans l'Etat, en précisant notamment que la planification devait permettre de veiller au grain. Quel que soit l'organisme désigné pour cela, il est nécessaire que chaque entreprise nationale, et plus encore chaque groupe nationalisé, soit doté de son *contrat de plan* (sur 3 ans par exemple), élaboré et contrôlé selon des procédures démocratiques. En ce qui concerne l'emploi et le financement, cela ne pose guère de problème, sinon de parallélisme avec les orientations sociales et économiques définies par le gouvernement et le Parlement.

En ce qui concerne la politique industrielle, il serait souhaitable que le Plan s'appuie sur une *Commission consultative compétente et représentative*, propre à notre secteur, qui confirme ou critique la cohérence des projets de plan préparés par les entreprises sous le contrôle du Ministère. Ces mécanismes seront assez délicats à roder, notamment pour la désignation des personnes à consulter (élection possible ?), mais autant il faut éviter la technocratie irresponsable, autant nous ne pourrons nous permettre le luxe de la démagogie.

Mais il reste à résoudre un problème plus épineux encore, c'est celui de la *coordination dans la gestion* des quatre groupes. Lorsqu'il s'agit de trancher des grandes orientations ou de rendre des arbitrages financiers, c'est clairement au Ministre, assisté de son Conseil restreint de politique industrielle, de se prononcer. La situation est plus délicate lorsque les quatre groupes travaillent en permanence dans le même domaine. Prenons le plus brûlant, celui

des circuits intégrés. Un groupe sera désigné comme chef de file, et aura pour tâche notamment de développer en France les technologies prioritaires. Mais il n'est pas question, alors justement que de plus en plus les systèmes dépendent de composants spécialisés à haute intégration, de priver les autres groupes de leurs moyens propres d'étude, et, pour certaines technologies qui les intéressent directement, de fabrication de circuits. On imagine des difficultés permanentes. La solution paraît être de faire dépendre du Conseil restreint ministériel une « Mission Circuits intégrés », dont les membres proviendraient des différents groupes intéressés et des Centres de Recherche publics. Là encore toute la différence avec les structures actuelles doit résider dans le poids du secteur public. En dernier ressort, le groupe industriel responsable prendra sa décision, qui ne peut être cassée que par le Ministre.

Doit-on regrouper les *structures publiques de recherche ?* Oui, et non. Etant donné le poids majeur que les Télécommunications tireront de leur financement de la recherche, la solution préconisée, déjà employée dans quelques cas, consisterait à généraliser des structures mixtes, CNET-CNRS, CNET-TDF, CNET-IRIA, CNET-LETI (CEA) pour constituer des centres publics spécialisés respectivement dans les automatismes (Toulouse), l'audiovisuel (Rennes), les réseaux, les circuits intégrés (Grenoble). Les groupes nationalisés seraient invités à constituer un de leurs pôles de recherche au voisinage de ces villes (par exemple, Caen ou Angers avec Rennes, etc.), en fonction de leurs priorités respectives. La coordination des recherches les plus importantes serait assurée comme ci-dessus par une « Mission », en liaison étroite avec le Ministère de la Recherche.

L'importance des nationalisations envisagées a fait un peu oublier le rôle des entreprises du secteur privé. Quelles que soient les procédures prévues sur un plan général pour la planification de ces entreprises, le financement ou la sous-traitance, elles devraient garder un contact périodique avec le Ministère, et poser leuur candidature pour participer à toutes opérations d'ensemble, avec une seule restriction : elles ne seraient pas, en principe, retenues comme « chef de file ». Elles devraient également se soumettre à un contrôle a posteriori.

ANNEXE

Matériels et services du secteur Industriel - Electronique - Informatique Télécommunications

AUDIOVISUEL

Supports photo et bandes magnétiques - appareils photo, caméras - Production de cinéma - Production de disques, cassettes - Matériels haute fidélité.

TELECOMMUNICATIONS

Téléviseurs, tube couleur - Production et diffusion Radio-Télé - (Audiovisuel).
Commutation électronique, transmission, faisceaux hertziens - Postes téléphoniques - Appel de personnes, radio-mobiles - Satellites de TV directe - TV par câbles.

BUREAUTIQUE

Machine à écrire à mémoire - Cartes à mémoire - Courrier électronique (télécopie, télétext) - Transfert électronique de fonds - Audio et visio conférence (TELECOM).

TELEMATIQUE

Télécopie grande diffusion - Télécomposition, téléimpression - Réseaux et bases de données, satellites de données.
Annuaire électronique, vidéotext (ANTIOPE, TELETEL) - Vidéotransmission.
Réseaux interactifs d'images animées, visiophones
Fiches et câbles optiques, composants As Ga.

PRIVATIQUE

Calculettes, microordinateurs domestiques.
Jeux électroniques (vidéo, etc.), magnétoscope, vidéodisques (AUDIO VISUEL).
Enseignement assisté par ordinateur.

HORLOGERIE électronique, JOUETS électroniques, ELECTRO-MENAGER, etc.

INFORMATIQUE CLASSIQUE

Ordinateurs moyens, minis, très grands ordinateurs - Mémoires de masse, imprimantes, autres périphériques.
Systèmes matériels-logiciels-produits-programmes-langages universels-réseaux temps partagé.

ROBOTIQUE

Télécommande - Machines-outils à commande numérique - Robots et automates programmables.
Commande de process, contrôle et régulation, capteurs, mesure-conception assistée par ordinateur.

TRAITEMENT DE LA PAROLE

Reconnaissance (parole continue) - Synthèse par phrases (INFORMATIQUE).
Machine pour aveugles - Traduction automatique.

ELECTRONIQUE AUTOMOBILE

Tableau de bord, allumage - Régulation de trafic.

ELECTRONIQUE MEDICALE

Téléalarme, aide au diagnostic - Prothèse électronique - Automate médical.

ELECTRONIQUE AERONAUTIQUE ET SPATIALE, MILITAIRE, NUCLEAIRE, INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES.

COMPOSANTS ELECTRONIQUES

Microprocesseurs - Circuits intégrés MOS - Circuits intégrés bipolaires - Machines de production et de test - Matériaux - Circuits imprimés - Composants passifs.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Achevé d'imprimer sur les presses
des Imprimeries et Editions Henry
62170 Montreuil-sur-Mer,
pour le CLUB SOCIALISTE DU LIVRE.

N° Edit. 0003

I.S.B.N. : 2-86512-0074 A

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

On crédite volontiers la gauche d'idées généreuses mais on lui dénie souvent la capacité de conduire avec succès l'économie.

Et si aujourd'hui le Parti socialiste était la seule formation à se réclamer d'un grand impératif industriel ?

Le bilan du septennat de V. Giscard d'Estaing ne peut, en effet, nourrir la moindre illusion.

Conséquence de choix néo-libéraux erronés, notre pays subit une dramatique dévitalisation de ses forces productives. Un demi-million d'emplois perdus par l'industrie française en six ans ; des secteurs entiers de l'économie qui disparaissent sous nos yeux avec leur cortège de périls : développement massif du chômage, retard technologique global qui s'aggrave, main-mise croissante du capital étranger sur l'économie, y compris dans des domaines vitaux pour l'indépendance nationale.

Le Parti socialiste relève le défi industriel et prend le beau risque de la démocratie économique : oui, l'avenir peut être maîtrisé, la production organisée, les capacités diffusées !...

Pour les socialistes, la réalisation d'un grand impératif industriel est l'une des conditions fondamentales de la réorientation du modèle de développement de la France. La revitalisation des structures de production exige la présence, dans les secteurs stratégiques de l'économie, d'entreprises publiques puissantes, dynamiques, ordonnant leurs activités dans le cadre des priorités du Plan.

A côté du nouveau secteur d'économie publique, ressort de la démocratie économique, le secteur privé verra reconnue et encouragée sa capacité d'entreprise et d'innovation.

Le Parti socialiste fait confiance à la dynamique de la responsabilité pour promouvoir une croissance sociale, forte et différente, au service du Projet pour le socialisme des années quate-vingt.

AUTEUR.

Ce livre met à la disposition du lecteur les travaux et les conclusions du colloque " Politique industrielle et nationalisations ", organisé par le Secrétariat national au secteur public du Parti socialiste le 4 octobre 1980. Fruit d'une réflexion collective, il affirme l'originalité et la cohérence d'une démarche volontariste.

Ce dossier est destiné aux citoyens désireux, à la veille d'échéances importantes pour la France, de connaître et discuter les conditions de la nouvelle donne économique et sociale que veulent faire triompher les socialistes.

Coll. Fondation Jaurès